

2016-2021

**Procès-verbal n° 28b de la séance ordinaire du Conseil général
du mardi 26 mai 2020, Salle des fêtes de Saint-Léonard, Fribourg**

Présidence: Mme Adeline Jungo

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.03 heures.

Présence de 63/80 Conseillers généraux et de 5/5 Conseillers communaux.

Excusés (14): Mmes et MM. Marc Bugnon, Charles de Reyff, Jean-Luc Dreyer, Daniel Gander, Véronique Grady, Eva Heimgärtner, Marine Jordan, Emmanuel Kilchenmann, Martin Kuhn, Michaël Li Rosi, Geneviève Liaudat, David Papaux, Sandra Sabino et Eleonora Schneuwly-Aschwanden.

Absents (3): Mme et MM. Anne Casabene Thévoz, Francesco Ragusa et Nicolas Stevan.

Scrutateurs: MM. Gilles Bourgarel, Bernard Dupré, Jean-Noël Gex, Alain Maeder, François Miche et Mario Parpan.

Secrétariat: Mmes et MM. David Stulz, Mathieu Maridor, Anne Banateanu, Ingrid Buntschu et Nathalie Marvardi-Bürgy.

Assistance technique: MM. Vincent Haymoz et Dominique Vidmer.

La Présidente. M. le Syndic, Mmes les Conseillères communales, MM. les Conseillers communaux, M. le Vice-Président du Conseil général, chers/ères collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette séance de relevée.

Je salue également les membres de l'administration communale, ainsi que les représentants de la presse.

1. Communications de la Présidente.

La Présidente. Je vous donne la liste des personnes excusées ce soir. (cf. supra).

On me signale que lors de la séance d'hier, les prises de paroles n'ont pas pu être correctement enregistrées en début de vos interventions. Vous êtes donc priés de bien vouloir appuyer sur le micro, attendre un petit temps, et ensuite prendre la parole afin que toute votre intervention soit enregistrée.

Je vous rappelle aussi d'appliquer les mesures sanitaires qui vous ont d'ores et déjà été communiquées hier soir et transmises par e-mail.

Nous continuons notre ordre du jour là où nous l'avons laissé hier, au chapitre 8.

9. Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2019 de la Ville de Fribourg – Message n° 50

VIII. POLICE LOCALE ET MOBILITE

a. Comptes (pages 64 à 69)

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion (page 105 à 128)

Les points suivants donnent lieu à discussion:

Politique de mobilité douce

Loup Matthieu (PS). Le groupe socialiste remercie le Conseil communal pour les efforts dans la politique de mobilité, notamment la mobilité douce. Cependant, le rapport de gestion ne la met pas assez en évidence. Il manque notamment des chiffres et statistiques qui pourraient démontrer l'évolution dans l'utilisation des moyens de transport et donc exposer si la ville se rapproche de ses objectifs en termes d'augmentation de la part modale des transports publics et de la mobilité douce avec la réduction par voie de conséquence de celle du transport individuel motorisé. Il serait ainsi nécessaire que les résultats des comptages de trafic sur postes fixes ou temporaires figurent au rapport. Il en va de même des statistiques de fréquentation des lignes du réseau de bus urbain. Finalement, il serait intéressant de disposer d'une statistique précise du nombre - et surtout de l'évolution de celui-ci - des places de parc publiques et privées.

Je ne sais pas si M. le Directeur de la Mobilité a des informations à ce sujet ce soir ou si elles peuvent nous être communiquées ultérieurement.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Je remercie le groupe socialiste pour ces questions très pertinentes. J'en ai pris note et les relirai attentivement dans le procès-verbal. Je vous répondrai de manière circonstanciée ultérieurement.

8.2.3 Vignettes (page 113)

Dupré Bernard (UDC). Depuis plusieurs années déjà, la Commune encourage fortement ses citoyens à utiliser les transports publics. Elle crée de plus en plus de chicanes pour dissuader les automobilistes d'utiliser leur voiture en ville. Elle a supprimé, en l'espace d'une année, 141 places à stationnement limité (chapitre 8.2.7, page 114). Par contre, le nombre de vignettes attribuées aux employé-e-s communaux/ales et enseignant-e-s a bondi de 20%, passant de 497 en 2018 à 596 en 2019. D'où ma question: comment se fait-il que l'on puisse ou doive leur attribuer autant de vignettes en l'espace d'une année? Est-ce que la desserte ou la cadence des transports publics n'est pas suffisante à certaines heures ou certains endroits?

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Ce n'est pas une question de desserte ou de cadence, la Direction de la Police locale et de la Mobilité est compétente pour décerner ces vignettes selon les demandes des différentes Directions. Par contre, elle n'est pas compétente pour gérer les demandes. Si l'on nous fait des demandes, on décerne les vignettes et c'est bel et bien chaque directeur-trice d'établissement ou les Directions de la Commune qui devraient probablement être vigilants dans l'attribution de ces vignettes.

Un autre point que le Conseil communal a déjà identifié, c'est qu'il sera très probablement utile et pertinent de faire une révision du plan de mobilité de la Commune. Ainsi votre question est totalement pertinente. Cependant, comme déjà mentionné, la Direction de la Police locale et de la Mobilité n'a pas la compétence de décider à qui ou non elle attribue ces vignettes.

IX. GENIE CIVIL, ENVIRONNEMENT ET ENERGIE

a. Comptes (pages 70 à 80)

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion (pages 129 à 161)

Le point suivant donne lieu à discussion:

Organigramme (page 129)

Gex Jean-Noël (PLR). Je constate que la case "Voirie" indique 111.2 EPT. L'année passée, on avait quatre cases pour cette partie. Ma question est de savoir s'il serait possible d'avoir un organigramme un tout petit peu plus développé. Quand on sait le travail que les employés de la Voirie font à l'Edilité et qu'ils sont mobilisés pour toutes les manifestations. Je trouve réducteur de mettre une seule case avec 111.2 EPT. Ces personnes représentent tout de même plus de 20% du total des employés de la Ville, laquelle comprend 531.3 EPT. Merci d'en prendre note pour la prochaine édition.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Je remercie M. J.-N. Gex pour sa question. Je pense effectivement que les collaborateurs du Secteur de la voirie méritent de la reconnaissance. Nous avons le but d'unifier tous les organigrammes en début de chapitre et cette différenciation n'a pas été prise en compte. Je prends note de vos remarques.

Comme la question m'a été transmise avant la séance, je peux vous répondre. Je ne vais pas aller dans tous les détails. Pour l'exploitation et les manifestations, nous avons 9 EPT. Pour les travaux internes aux bâtiments (électricité, menuiserie) mais aussi externes (signalisation, chantiers, sanitaires, valets des toilettes, fontainiers), nous avons 43 EPT. Pour les déchets et le nettoyage (cantonniers, éboueurs, centrale de transports, accueils et déchetterie), nous avons 57 collaborateurs.

9.6.1 Energie (page 154)

Vonlanthen Marc (PS). Nous entamons la dernière ligne droite de la législature, l'heure du bilan approche. Il faut être clair, une des plus grandes réalisations de cette législature est incontestablement la stratégie énergétique de la Ville qui se concrétise sous la forme du Plan communal des énergies, entré en force début 2019, et dont le présent rapport de gestion fait état.

Hier, dans la discussion générale sur les comptes, le représentant du groupe PDC/PVL affirmait "attendre maintenant des objectifs et des concrétisations de la part du Conseil communal". Assurément, cela n'était pas à la Direction de l'Edilité que cette remarque s'adressait. Il faut encore souligner l'énorme travail effectué par cette Direction, et plus particulièrement par le Secteur environnement et énergie, pour mettre en place un tel Plan directeur, alors qu'au début de cette législature, la Ville n'était même pas dotée d'un secteur dédié à l'énergie. La dernière pièce ajoutée à cet édifice sont les nouvelles subventions communales en matière d'énergie, une enveloppe de 250'000 francs à l'attention des propriétaires. Elle faisait suite au postulat n° 85 déposé par les groupes des Verts et socialiste. C'est un bel exemple d'investissement pour un avenir durable et qui aura sans aucun doute des effets concrets sur la transition énergétique nécessaire. Parallèlement, la stratégie de développement durable en ville commence à déployer des effets bien visibles. Le groupe socialiste réaffirme son soutien au Conseil communal dans le virage à 180° amorcé par la Direction de l'Edilité en début de législature. Bravo et continuons sur cette lancée!

X. URBANISME ET ARCHITECTURE

a. Comptes (pages 81 à 87)

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion (pages 163 à 198)

Les points suivants donnent lieu à discussion:

Paysage Nature en ville (page 176)

Eltschinger-Bassil Rana (PS). Tout d'abord, nous tenons à relever que les mesures mises en place pour favoriser la flore et la faune en ville sont tout à fait remarquables et appréciables. Cependant,

nous regrettons un peu la brièveté de ce chapitre qui ne reflète pas assez les réalisations pourtant importantes et visibles en la matière. Afin de mettre en valeur le travail accompli et de donner l'élan pour la suite, il aurait été judicieux de détailler ce point quelque peu.

Le point essentiel est que notre groupe félicite ce travail et encourage vivement la suite du projet, afin de continuer à faire revenir faune et flore en ville de Fribourg, pour la joie et la santé de tous. Nous espérons que ce projet se renforce et grandisse encore, et pourquoi pas, que des citoyen-ne-s y soient intégré-e-s, avec une démarche participative comme celle de la Ville de Lausanne, par exemple, qui a lancé un concours adressé à la population, afin de favoriser la biodiversité.

Par ailleurs, les enfants de nos écoles pourraient aussi participer, afin de contribuer à leur formation à la préservation de la biodiversité, tout en leur permettant d'apprendre à l'air libre et en mouvement.

10.1.2. Politique du logement (page 164)

Page Maurice (CG-PCS). Il est dit que l'on relate le travail de l'Observatoire du logement immobilier pour le canton de Fribourg et qu'au premier trimestre 2020, les premiers résultats de la phase pilote ont été établis. J'aurais aimé avoir quelques renseignements supplémentaires et surtout rappeler la discussion d'hier soir à propos de la PFA. Je pense que ces résultats seront assez décisifs pour définir la PFA. Aussi, je serais heureux d'avoir, peut-être pas ce soir, mais à l'occasion, de plus amples renseignements.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Au sujet du grand projet "Nature en Ville" qui tient à cœur au Service d'urbanisme et d'architecture "Nature en Ville", nous avons encore de l'argent dans le budget que vous nous avez accordé pour 2019 et 2020. Nous allons continuer dans cette voie. Je prends volontiers votre suggestion d'intégrer des écoles dans les démarches. Comme expliqué hier soir, nous organiserons des démarches participatives, lorsque l'occasion se présentera et lorsque cela aura du sens.

M. M. Page, l'Observatoire du logement donnera ses résultats le 1^{er} juillet. Ils nous ont informés de leur calendrier. Ils sont en train de finaliser leur première étude et nous pourrions avoir une orientation par rapport aux besoins en logements en ville de Fribourg. Je pense qu'à partir du 1^{er} juillet la presse sera informée et, bien sûr, le Conseil général pourra aussi être informé par la suite. Ces résultats, comme mon collègue M. L. Dietrich l'a exposé hier, seront intégrés dans la stratégie de PFA. En effet, nous y avons aussi intégré la question du logement. Nous sommes en train d'élaborer cette stratégie.

Arbres – évolution de la situation, plantations et travaux (pages 192 et 193)

Allenspach Christoph (PS). J'aurais quelques questions sur le comptage, l'abattage, le remplacement et puis aussi bien sûr le traitement des arbres.

1. Dans le rapport de gestion, il y a juste quelques chiffres sur l'évolution du nombre d'arbres sur le domaine public. Est-ce qu'il y a aussi une vue d'ensemble ou un comptage des arbres sur le domaine privé?

2. Le rapport ne donne pas non plus de chiffres sur les autorisations d'abattage et les interventions en cas d'abattage sauvage sur le domaine privé. Pour dire, il y a depuis la mise à l'enquête du nouveau PAL, un changement assez important parce que les arbres sont aujourd'hui protégés dès qu'ils atteignent un diamètre de 20 cm. Avant, dans la grande partie des zones en ville la limite était fixée à 30 cm. Aussi, la Ville est devenue plus sévère. Toutefois, on constate quelque fois la disparition d'arbres dans des jardins privés qui ont certainement plus de 20 cm de diamètre. On ne peut pas savoir s'il y a eu une autorisation pour l'abattage ou pas. Est-ce que le Service d'urbanisme et d'architecture intervient souvent pour des abattages sauvages? Finalement, on remarque également des coupes inadéquates des arbres, comme s'ils étaient des bonsaïs car il reste juste le tronc. J'ai remarqué ceci à de nombreuses reprises, comme par exemple dernièrement au quartier des Vieux-Chênes et à la route de la Singine. Cela concerne une cinquantaine d'arbres.
3. Est-ce que la Ville a aussi, avec ce nouveau règlement, la possibilité d'intervenir auprès des propriétaires?

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Merci M. C. Allenspach pour vos questions.

1. Avons-nous une vue d'ensemble des arbres sur le domaine privé?

Il y a des arbres qui sont protégés et ceux-ci se trouvent dans le registre cadastral. Par contre, nous n'avons pas la vue d'ensemble sur tout.

2. L'abattage "sauvage" des arbres

Normalement, tout propriétaire de terrain doit faire une demande d'abattage. Ce n'est pas seulement un jardinier, comme on nous le reproche souvent, qui décide si on peut abattre un arbre. Non, souvent il s'adresse encore au forestier cantonal pour savoir s'il y a vraiment un besoin d'abattage. Souvent, nous demandons encore une justification d'un paysagiste, d'une entreprise spécialisée. Cet avis arrive par la suite au Conseil communal. Si c'est dans le cadre d'un projet de construction, cette demande d'abattage d'arbre est publiée pendant 30 jours. S'il y a des oppositions, cette demande, dès qu'elle a passé par le Conseil communal, est transmise à la Préfecture pour décision finale.

3. Est-ce que nous allons encore renforcer des éléments dans la prochaine mise à l'enquête du PAL?

Oui, nous allons encore renforcer la protection des arbres. Tout cela pour aussi aller dans le sens de stratégie que nous poursuivons, à savoir de maintenir la verdure en ville de Fribourg et, si possible, de l'étendre.

4. Qu'en est-il avec cette mutilation des arbres?

Un habitant nous a signalé une mutilation de toute une rangée d'arbres sur un terrain privé. Nous avons d'abord envoyé le Jardinier de Ville pour faire un constat et avons par la suite pris contact avec les propriétaires. Dans ce cas-là, nous avons renoncé à le dénoncer, mais nous lui avons demandé de nous présenter un plan paysager pour toute cette rangée d'arbres qu'il a mutilée.

Parfois, en ville de Fribourg, des arbres paraissent être mutilés, comme par exemple, l'année passée au boulevard de Pérolles, ou cette année, à l'avenue Gambach ou à la rue parallèle. A un moment donné, il a été décidé de les couper vraiment au ras de la branche. Aussi, si vous commencez une fois à couper un arbre de cette manière, vous êtes obligés de continuer. Par contre, pour tous les nouveaux arbres, la consigne a été donnée de les couper de manière beaucoup plus légère. Nous avons décidé de ne pas les couper chaque année, mais tous les deux ans. Ainsi, les arbres peuvent prendre une certaine ampleur. L'année prochaine, au boulevard de Pérolles, vous allez nous faire la même remarque parce que c'est la coupe drastique telle que décidée au début qui sera faite. En plus, quand vous coupez des arbres au boulevard de Pérolles, vous devez faire attention à l'électrification des bus. Vous devez vraiment faire en sorte que les arbres n'empêchent pas le bon fonctionnement des transports publics.

PAD H2léO Piscine couverte et programme connexe (page 168)

Murith Simon (PDC/PVL). Je n'ai pas besoin de citer Kennedy pour dire que l'on rêve tous d'une piscine, ni même de citer les prises de position d'autres groupes pour dire que l'on attend impatientement cette réalisation et que l'on s'en réjouit. On l'a dit avant, c'est l'heure du bilan de la législature. Cette piscine prévue sur le site des anciens abattoirs fait partie de la législature actuelle. Le projet présenté ainsi dans ces pages est quelque peu léger vu l'ampleur et l'impatience y relative.

J'ai des questions sur le projet en lui-même, en termes d'échéancier et de financement. Je voudrais savoir si une recherche de porteurs de projet a déjà été planifiée et si des variantes auraient déjà été reçues par la Commune.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Je réponds tout d'abord à la question sur le PAD. Quand nous avons mis à l'enquête le PAL en 2018, le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) nous a fait savoir, même avant que l'on dépose le PAL, que l'on ne pouvait pas faire valider un PAD avant que le PAL soit déposé et évalué. Ce qui s'est passé, c'est qu'il y a eu des oppositions sur ce périmètre. Les oppositions ont été traitées, les opposants ont été reçus, et le Conseil communal mettra à l'enquête cet automne le nouveau PAL. Le périmètre de H2léO sera clarifié suite à ces oppositions. Aussi longtemps que le PAL n'est pas publié, nous ne pouvons pas aller de l'avant avec le PAD.

J'aborde maintenant la thématique du projet. Bien sûr que la piscine est attendue et qu'il y a eu plusieurs projets durant cette législature, dans différentes communes. Evidemment, l'idéal serait d'avoir un périmètre plus large que la ville de Fribourg pour avoir une coordination des projets de piscines. Le projet est dans les mains du Préfet. Il est en contact avec la Ville de Fribourg pour régler cette question-là. Qu'avons-nous fait jusqu'à maintenant sur le site H2léO en lien avec le projet? Nous avons évalué la question de la taille du bassin. Est-ce qu'il y aura plus 25 m et, si oui, quelles seront les conditions-cadres pour réaliser cette piscine-là. Nous sommes en train d'établir la clause du besoin. C'est elle qui déterminera le projet final. Nous espérons avoir ces résultats prochainement. Nous avons fait faire des évaluations techniques pour une telle piscine. La question du PAD, la question technique et la question de la clause du besoin détermineront la variante que nous vous proposerons, sous peu.

XI. INFORMATIQUE

- a. Comptes (pages 88 et 89)

Pas d'observations.

- b. Rapport de gestion (pages 199 à 215)

Pas d'observations.

XII. CULTURE

- a. Comptes (pages 90 à 92)

Les points suivants donnent lieu à discussion:

800.318.10 Marketing urbain (page 90)

Vuilleumier Julien (Verts). Aucun engagement financier n'a été effectué en 2019 sur la rubrique marketing urbain. Qu'en est-il des projets qui avaient été annoncés? Est-ce qu'il y a eu des reports? On n'a malheureusement trouvé aucune explication dans le Message ou dans le rapport de gestion.

Eltschinger-Bassil Rana (PS). Le groupe socialiste souhaite savoir pour quelles raisons le montant de 50'000 francs attribué à cette rubrique de marketing urbain n'a pas été utilisé. Qu'entendez-vous par marketing urbain? Est-ce la promotion culturelle dans l'espace public? Si c'est le cas, avec la multitude de l'offre culturelle en ville de Fribourg, nous sommes certain-e-s que ce montant peut soutenir les institutions culturelles qu'elles soient amateurs ou indépendantes.

Nous souhaitons aussi savoir si vous avez un plan de communication qui met en avant la vie culturelle en ville de Fribourg (en dehors de la Saint-Nicolas et du Carnaval), surtout que le 3/4 de l'affichage culturel en ville est payant. Les 50'000 francs de cette rubrique pourraient servir à un tel plan de communication.

Est-ce que ces 50'000 francs peuvent contribuer à la création, par exemple, d'espaces d'affichage (par exemple, Colonne Maurice) ou est-ce qu'un projet qui ressemble à la ligne verte en ville de Nantes, qui permet de se promener et de découvrir les richesses culturelles, est-il envisageable? Ou bien une affiche à l'instar de la ville d'Yverdon qui réunit les différentes activités et festivals en ville?

Nous sommes persuadés qu'une discussion avec les acteurs culturels afin de leur demander leurs besoins en matière de promotion (en dehors de la journée de la culture) peut vous aider à investir ce montant afin de faire rayonner la richesse culturelle fribourgeoise.

Cette question rejoint finalement la question posée dans le chapitre des finances sur les subventions culturelles pour blueFACTORY transformées en provision. Dans une ville en pleine expansion comme Fribourg, le groupe socialiste ne souhaite pas que les montants qu'il consent au budget pour développer une culture accessible à toutes et tous restent sans suite.

b. Rapport de gestion (pages 217 à 234)

12.3.1 Coriolis infrastructures (page 227)

Walter Lionel (PS). Coriolis infrastructures est financée à 2/3 par les communes membres au prorata de leurs nombres d'habitants et à 1/3 par le Casino de Fribourg. Dans les comptes 2019, ces charges s'élèvent à 3.389 millions de francs dont 1.39 million de francs proviennent du Casino.

Au budget 2020, le montant attribué au Casino est de 1.42 million de francs. Après l'interdiction de fumer, la loi sur les jeux d'argent autorisant les tournois de poker hors maisons de jeux ou encore l'ouverture du Casino de Neuchâtel, les restrictions sanitaires liées à la pandémie de covid-19 représentent probablement une nouvelle baisse de recettes pour le Casino de Fribourg. Et pour le Casino comme pour bon nombre d'entreprises, la reprise économique est certainement encore incertaine. Cette situation représente donc un risque élevé pour les institutions culturelles fribourgeoises financées par Coriolis. En effet, en temps normal la majeure partie du budget de Coriolis est allouée au fonctionnement d'Equilibre-Nuithonie et le solde aux dépenses d'infrastructures d'autres acteurs culturels comme les Osses, Fri-Son, le Nouveau Monde, la Spirale, etc. Dès lors, il apparaît que le système actuel et sa forte dépendance aux recettes d'un établissement de jeux d'argent n'est pas durable. Sur la base de ces éléments, je pose les questions suivantes au Directeur de la Culture:

- Comment faire en sorte que le budget de Coriolis infrastructures bénéficie à l'ensemble des institutions culturelles pour un financement adéquat et garanti de leurs infrastructures, a fortiori en cas de pertes de revenus?
- Ne serait-il pas le moment de revoir les statuts de Coriolis infrastructures dans son ensemble et de prévoir tout particulièrement d'augmenter la participation par habitant afin d'éviter la dépendance à l'égard d'un tiers dont les revenus peuvent fluctuer fortement, comme je viens de l'expliquer?

Je déposerai également un postulat dans ce sens à la fin de la séance.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Merci infiniment pour ces questions qui me permettent de donner des informations sur l'état de certains dossiers. C'est un échange précieux et on n'a pas l'occasion de le faire de manière proactive.

Marketing urbain

Le Conseil communal a décidé de gérer l'utilisation de ce montant dans le cadre du Réseau vieille ville (RVV). Si vous étiez à la séance du 6 novembre 2019, à la Grenette, vous avez vu qu'il y avait un gros point de communication et de marketing qui était une des mesures proposées par nos experts. Le Conseil communal a discuté il y a deux semaines des mesures que lui-même désire prendre en réponse à la stratégie des experts d'EspaceSuisse. Quand on parle de marketing, ce n'est pas de la communication. La communication consiste à transmettre une information à un public cible. Le marketing, quant à lui, consiste à vendre un objet, donc de le placer sur le marché. C'est évidemment toute une autre approche. Il s'agit ici du marketing de la Ville de Fribourg non pas de certains acteurs ou certains partenaires. Il a semblé judicieux au Conseil communal de transférer ce budget à la Communication. Cela sera fait pour les budgets suivants. Le Conseil communal devra décider s'il sera

utile d'acquérir des compétences en marketing. Pour l'instant, on a des compétences RP de manière large. Est-ce que l'on devra avoir des compétences de marketing pour le développement et le rayonnement de la ville?

Communication pour les acteurs

Mme R. Eltschinger-Bassil, je reprends votre remarque concernant la volonté des acteurs culturels de discuter sur ce sujet. Vous avez cité la Journée de la culture. C'est pour nous depuis maintenant trois ans la plateforme privilégiée d'échanges concernant ces types de sujets. Si une discussion particulière est désirée sur cette thématique, c'est très volontiers que j'accède à ce désir. A noter que tout ce qui concerne l'affichage en ville de Fribourg est du domaine de la Police locale et de la Mobilité, et non de la Culture. Cependant, on agit déjà en coordination. D'ailleurs, tous les Services utilisent l'affichage soit gratuit par la Ville, soit via la convention avec SGA.

Coriolis infrastructures

C'est un dossier compliqué, si je peux m'exprimer ainsi, qui est géré par Coriolis infrastructures elle-même. Je vous rappelle que c'est une association de communes en soit, à laquelle nous participons à hauteur de 39.50 francs/habitant. Nous avons un siège, comme chacune des six communes, au comité de cette association. Votre serviteur y représente la Ville. C'est pour cela que je peux vous donner deux ou trois informations, mais je ne peux pas non plus tout dire. Aussi, je vais essayer de vous donner les meilleures informations possibles.

Concernant le casino, on a eu un coup de chaud avec celui de Neuchâtel et lors de l'interdiction de fumer à l'intérieur. Les recettes et les subventions ont d'ailleurs diminué. Cependant, on a réussi à maintenir les 12.5% car c'est une rétribution culturelle de taxes fédérales. Chaque année, on doit déposer un dossier pour justifier l'allègement à 12.5%, dont profite le casino (l'argent revient à la culture). Le danger est de descendre à 8%. Cela nous fait perdre du coup 1/3 de ce montant. Il y a déjà ce danger sous-jacent pour lequel on travaille chaque année.

Une convention avec le casino devra être signée à nouveau en 2023, si mes souvenirs sont bons. C'est la vraie échéance sur laquelle le comité travaille. C'est demain! Cette signature se fera dans deux/trois ans, mais les négociations doivent commencer assez rapidement - l'année prochaine - pour garder ce type de mécanisme qui est unique en Suisse. Ce que l'on a réussi à monter là est unique en Suisse.

Le troisième facteur, c'est évidemment la situation liée à la pandémie de covid-19. Cette situation va toucher tout le monde, et donc évidemment le casino. Deux ou trois mois de fermeture, cela ne sera pas sans conséquences. On peut tabler sur une diminution d'1/6 des recettes annuelles. C'est très compliqué. Le comité est en contact avec le casino et on a aussi fait une analyse des recettes. On a procédé à une analyse en début de législature par rapport à cela, en se demandant si on pouvait aller chercher des soutiens ailleurs. Les communes constituent évidemment la manne principale, j'y reviendrai tout à l'heure. On a remarqué, en discutant soit avec des acteurs culturels, soit avec les entreprises qui soutiennent déjà la Fondation Equilibre/Nuithonie ou tous les acteurs culturels, que si en plus Coriolis infrastructures faisait des démarches de soutien auprès des entreprises ou des particuliers, elle supprimerait la manne des acteurs. Aussi, nous avons renoncé à faire ceci. Le dernier recours est donc, en effet, de changer les 32.50 francs/habitant et d'augmenter ce montant-là. Les deux dernières années, on a dû utiliser ces 32.50 francs. Nous avons donc relativement peu de

marges. Coriolis infrastructures a environ 500'000 francs de bas de laine, ce qui lui donne, en fait, une année de marge s'il se passe quelque chose par rapport au casino.

Voilà la situation. Aujourd'hui, on travaille sur le mandat de prestations avec la Fondation Equilibre/Nuithonie et, parallèlement, à une révision complète des statuts de cette association. Je réponds donc ainsi directement à votre question.

XIII. SPORTS

a. Comptes (pages 93 à 97)

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion (pages 235 à 243)

Le point suivant donne lieu à discussion:

13.4.1 Site sportif Saint-Léonard (SSSL) (page 240 et 241)

Chopard Caroline (Verts). Au chapitre 13.4.1, il est mentionné qu'une nouvelle convention d'exploitation entre la Ville et l'Antre SA est en cours de négociation. Cet accord présage des rapports normalisés entre les deux entités, ce en quoi nous pouvons nous réjouir. Cependant, nous serions très intéressés à savoir si la négociation a déjà été finalisée, si l'accord est déjà rentré en fonction ou si c'est encore en cours et quand cela sera-t-il fini.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Les travaux visant à mettre cette convention d'exploitation sous toit avancent. On a pu profiter de la modification des programmes de nos administrations avec le covid-19 pour pouvoir s'y atteler. Une partie de ces derniers mois ont été consacrés à cette convention. Nous avons d'abord eu des travaux internes puisqu'il faut accorder les violons entre différentes Directions. Il y a des aspects sportifs, énergétiques et financiers. Comme on est une bonne équipe, ensemble on est toujours meilleurs. On a d'abord fait ces travaux internes qui se sont très bien déroulés et qui ont débouché sur un consensus et une ligne de négociations précise. Nous avons déjà eu des discussions préalables, notamment avec le club, et ces travaux sont en cours. Pour qu'une convention aboutisse, il faut que les deux parties la signent. J'espère que toutes les parties auront compris qu'il est dans leur intérêt qu'avant les vacances d'été 2020 cette convention soit sous toit. C'est vraiment le timing maximum que nous nous donnons. Cependant, je vous le répète, pour qu'une convention soit effective, il faut que les deux parties soient d'accord de la signer. J'ai néanmoins bon espoir.

XIV. AIDE SOCIALE

a. Comptes (pages 98 et 99)

Le point suivant donne lieu à discussion:

11 Aide sociale (pages 98 et 99)

Vuilleumier Julien (Verts). Il est indiqué en page 22 du Message que "le nombre de situations et les montants de l'aide versés baissent ..." On retrouve en effet dans les comptes de la rubrique 1110, à la page 98, une diminution de charges de près de 2 millions de francs par rapport à ce qui a été budgété. Dans le rapport de gestion, on constate également une baisse continue depuis 2016 du nombre de situations, de dossiers et de personnes. Est-ce que la situation sociale en ville de Fribourg s'améliore, est-ce que nous devons nous réjouir de cette situation, est-ce que la pauvreté et la précarité seraient en recul pour expliquer cette baisse continue depuis le début de la législature? Il est expliqué que c'est la situation conjoncturelle qui suscite cette baisse des cas, mais certaines dépenses ne sont pas liées au nombre d'usagers. A titre d'exemple, il est surprenant que le poste 1110.351.30 "Violence – formation et prévention" n'ait quasiment pas été utilisé en 2019. La situation est-elle si bonne qu'il n'est plus nécessaire de s'atteler à de la prévention contre de la violence? Comment est-ce que le Service de l'aide sociale communique et met en place ses prestations? Comment est-ce qu'il est prêt à être proactif par rapport à des situations qui pourraient susciter une intervention de l'aide sociale? Est-ce que des critères et des évaluations existent sur l'action de ce service alors que, on en est bien conscients, il devra faire face à de nouvelles sollicitations en raison de la crise à venir?

de Weck Antoinette, Directrice des Affaires sociales. Merci pour cette question qui est assez fondamentale, je le reconnais. Si nous n'incitons pas les gens à venir à l'aide sociale, nous ne les repoussons pas. Nous les accueillons et ils sont reçus par un-e assistant-e social-e. Des normes existent, c'est-à-dire que l'on applique la loi et on regarde si les personnes tombent dans les catégories qui leur permettent de recevoir l'aide sociale. On peut juger que c'est étonnant que cela baisse, mais je pense que l'on était dans une très bonne conjoncture. Je dis "on était" parce que à présent, avec la crise du covid-19, c'est tout à fait différent. Je crois qu'il ne faut pas juger les situations passées à l'aune du présent. On était bien conscients qu'avec la crise du covid-19, on aurait plus de cas. On s'était préparé à cela et on a même pris une directive pour assouplir les règles qui existent lorsqu'une personne vient à l'aide sociale. Lorsqu'une personne arrive à l'aide sociale, on regarde sa situation financière, on regarde si son logement est dans les normes, on regarde si elle a une voiture et on lui demande d'abord d'utiliser ses différents biens qu'elle a en les dépensant avant de venir à l'aide sociale. Il faut savoir qu'il y a un principe fondamental - peut-être que j'aurais dû commencer par cela -, c'est la subsidiarité de l'aide sociale. Une personne a droit à l'aide sociale quand elle n'a plus d'autres ressources, qu'elle ne peut pas faire appel à des tiers, à des amis ou à des parents. Ceci est la loi existante et on l'applique comme telle. Un examen de sa situation financière se fait. On lui demande ses comptes en banque et on regarde si elle a eu par exemple un héritage. C'est pour cela que lorsqu'on dit que c'est facile d'être à l'aide sociale, je rétorque que non, ce n'est pas facile. Il faut vraiment arriver au fond de sa situation pour toucher l'aide sociale. On ne la donne pas à tout le monde. Il ne suffit pas d'arriver à l'aide sociale pour la recevoir. On peut le regretter mais, d'un autre côté, cela permet aussi de cibler les personnes qui en ont vraiment besoin. Certains cantons ou villes ont donné trop d'aide sociale. Par contre, dans le canton de Berne, ils ont réduit les prestations de 10%, chose que je trouverais inique parce qu'actuellement, nous appliquons les normes de la CSIAS. Il faut savoir que nous avons augmenté les loyers qui étaient admissibles. Nous regardons aussi les situations. Si la personne aura bientôt 62 ans et va arriver à l'AVS, on ne lui demandera pas de changer d'appartement. Il y a donc une certaine humanité avec laquelle nous appliquons les règles. Il est vrai qu'avant la crise sanitaire du covid-19, les situations baissaient. Je tiens à dire d'ailleurs que cela a été un phénomène au niveau suisse. Dans toutes les villes, on a vu

que le nombre de personnes à l'aide sociale s'était réduit car l'économie allait bien. Les gens les plus fragilisés trouvaient du travail dans des emplois peut-être précaires mais qui leur permettaient quand même de gagner quelque chose. Or, avec la crise sanitaire, ces personnes ont perdu leur emploi qui leur permettait aussi d'être intégrées, comme la restauration, l'aide dans les homes et la vente. Il y a eu un changement radical avec la crise sanitaire car une grande majorité de ces personnes ont perdu leur emploi. Le Service social a tout de suite pris des directives pour assurer que les personnes puissent venir, alors que normalement elles ne devraient pas être à l'aide sociale. La première semaine, nous avons eu une vingtaine de cas. Ensuite, la plupart des personnes ont pu obtenir des prêts, comme des entrepreneurs avec de petites entreprises ou des personnes possédant des food trucks. Grâce aux prêts, ces personnes ont pu faire face à la situation.

Nous nous sommes aussi enquis des situations des personnes qui fréquentaient au Banc Public car ce centre a fermé et n'a reçu plus que les gens qui étaient à la Tuile. La Tuile a aussi dû gérer la situation des plus précarisés qui n'ont pas de domicile. Le Conseil communal a autorisé la Tuile à placer des gens qui n'avaient plus de chambre et que l'on devait isoler dans des hôtels. Nous avons peur que la Tuile, qui devait appliquer les normes de sécurité sanitaire, ne puisse plus accueillir assez de gens. Ils ont effectivement loué trois ou quatre chambres pour les besoins. Nous avons pris contact avec Banc Public pour leur dire que l'on était prêts à les soutenir, au besoin, pour donner des repas à des gens qui ne pouvaient plus aller à Banc Public. C'est ce qu'ils ont fait d'ailleurs, vous l'avez peut-être lu dans la presse.

Je pense qu'il n'y aura pas forcément tout de suite plus de personnes à l'aide sociale. Beaucoup vont pouvoir toucher le chômage. Ce qui risque d'arriver, c'est que d'ici un an ou un an et demi, si l'économie ne repart pas et que tous ces petits jobs ne sont pas recréés, beaucoup de personnes demanderont l'aide sociale.

b. Rapport de gestion (pages 245 à 258)

Pas d'observations.

XV. CURATELLES D'ADULTES

a. Comptes (page 100)

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion (pages 259 à 262)

Pas d'observations.

XVI. AGGLOMERATION

a. Comptes (page 101)

Pas d'observations.

XVII. COMPTES DES INVESTISSEMENTS

- a. Comptes (pages 102 à 107)

Pas d'observations.

XVIII. COMPTES PAR NATURES

- a. Comptes (pages 108 à 113)

Pas d'observations.

XIX. BILAN

- a. Comptes (114 à 141)

Les points suivants donnent lieu à discussion:

Garantie en faveur du Foyer Saint-Louis

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. J'ai ici une correction à vous communiquer, qui sera apportée dans la version électronique des comptes.

A la page 141, il est noté à la lettre g) "Garantie en faveur du Foyer Saint-Louis jusqu'à hauteur de la recapitalisation prévue dans le plan de financement de la Caisse de la prévoyance. Celle-ci a été diminuée par le versement de six annuités d'amortissement d'un total de 93'668.10 francs". Il y a lieu de changer ce montant par 114'856.50 francs. Par conséquent, il faut aussi changer le montant suivant, 1'470'331.90 par 1'449'143.50 francs.

Provisions pour risque juridique

Rugo Claudio (PA). A la page 136 "Provisions pour risque juridique", on voit que cette provision a baissé de 333'700 francs. Elle est toujours de 1'500'000 francs. Est-ce que l'on pourrait avoir un peu plus d'explications? Il me semble que l'on avait parlé du litige qui opposait la Ville aux constructeurs du théâtre, c'est assez vieux. Est-ce que vous pouvez m'éclaircir et me donner un peu plus d'explications?

De plus, est-ce que la Commission financière jette un œil sur ces réserves pour risques juridiques de 1'500'000 francs, que je trouve grand?

Comme dernière petite remarque, je pense qu'aujourd'hui on devrait davantage recourir à la médiation entre les personnes pour réduire les affaires juridiques. Il existe des postes, des formations de médiateurs. Est-ce que la Ville pense peut-être un jour engager un médiateur?

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Cette provision concerne les risques liés à certaines affaires. Nous constatons une augmentation des procédures juridiques, sans viser personne en particulier, évidemment. Ce montant dépend donc des différentes affaires. Vous avez raison, le cas

de l'Equilibre n'est pas encore réglé et comprend une partie de ce montant. Je ne peux pas aller plus loin dans le détail des différents cas, évidemment pour la protection des personnes qui sont dans ces procédures. Nous prenons évidemment bonne note de votre suggestion.

Steiert Thierry, Syndic. Je souhaite intervenir sur la remarque de M. le Conseiller général Claudio Rugo concernant la médiation. Evidemment, là où la médiation est possible et envisageable, nous la privilégions. Cependant, il faut bien être conscient que lorsque l'on est en procédure judiciaire ou juridique, on subit parfois des procédures, comme par exemple celle qui nous divise avec l'architecte du bâtiment Equilibre. Pour faire de la médiation, il faut que les deux parties soient d'accord de la faire. Cela ne sert à rien si vous avez en face de vous une partie qui est jusqu'au-boutiste et qui, en plus, est la demanderesse et si vous êtes défendeur, donc si vous subissez un procès. Là, vous pouvez avoir toutes les envies du monde de faire de la médiation, mais vous subissez jusqu'au bout (bis zum bitteren Ende) si la partie adverse est sourde à tout argument rationnel.

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. La Commission financière a été interpellée tout à l'heure par M. C. Rugo pour savoir si elle regardait ce qui se passait au niveau des réserves.

Evidemment qu'elle le fait. Quand il y a des montants qui changent dans les réserves ou les provisions, c'est de toute façon déjà indiqué. On porte un regard jusqu'à la fin du fascicule. En l'occurrence, la dissolution d'un bout de la réserve pour frais juridiques figure même dans le Message, cela a été indiqué.

XX. ETAT DU PATRIMOINE COMMUNAL

- a. Comptes (pages 142 à 150)

Pas d'observations.

XXI. FONDS ET FONDATIONS

- a. Comptes (page 151 à 156)

Le point suivant donne lieu à discussion:

Fonds "Jean" (page 153)

Page Maurice (CG-PCS). On a quand même un produit des intérêts capitalisés de 13'772 francs et, si je comprends bien, là il est simplement réinvesti. Il n'est pas utilisé alors que favoriser l'activité créatrice d'élèves du CO du Belluard, c'est peut-être une option que l'on peut aussi entreprendre. J'aimerais savoir s'il y a des projets allant dans ce sens et comment est-ce que l'on entend les mettre en valeur?

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. En l'état, je ne peux pas vous donner d'informations complémentaires. Nous enregistrons votre question et vous transmettrons des réponses circonstanciées.

Examen du projet d'arrêté

La Présidente. Nous sommes saisis d'un amendement. Etant donné que ceci ne s'est jamais produit, je propose au Bureau de se réunir.

Rugo Claudio (PA). Etant donné que j'ai déposé l'amendement et que vous allez discuter de la recevabilité de cet amendement, j'aimerais donner deux ou trois arguments pas trop longs pour faire pencher la balance en faveur de cet amendement.

La Présidente. Evidemment M. C. Rugo. J'aurais de toute façon dû vous donner la parole, toutes mes excuses.

Rugo Claudio (PA). Nous avons deux séances du Conseil général prévues au mois de mars et elles sont tombées à l'eau. En tant qu'artiste, j'ai formellement demandé le remboursement des jetons de présence à mon ministre de tutelle, M. Alain Berset, ministre de la culture ... je plaisante évidemment. Rien dans le règlement ne prévoyait la possibilité d'annuler les séances du Conseil général. Pourtant, force est de constater que l'annulation fut effective. Ainsi, il n'est point prévu dans le règlement, ni dans la loi sur les communes, l'attribution exceptionnelle présentée par cet amendement. C'est nouveau. Oui, M. D. Krienbühl, c'est ce soir, aujourd'hui et non hier, que nous pouvons agir. Aujourd'hui et non au mois de juillet que nous pouvons donner un signe clair de soutien à tous les petit-e-s patron-ne-s, leur montrer que nous sommes avec eux dans ces temps difficiles pour la plupart d'entre nous. Les commerces souffrent, montrons-leur que nous sommes avec eux.

La Présidente. Nous sommes donc saisis de cet amendement que nous projetons à l'écran:

"Article 1^{er}

Les comptes de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2019 sont approuvés tels qu'ils sont présentés, à savoir:

<i>Total des revenus</i>	<i>268'281'498.15</i>
<i>Total des charges</i>	<i>264'982'894.77</i>
<i>d'où un excédent de revenus de</i>	<i>3'298'603.38</i>
<i>Réserve exceptionnelle additionnelle covid-19 destinée à soutenir les 800 commerces de la ville de Fribourg</i>	<i>800'000.00</i>
<i>d'où un excédent effectif de revenus de</i>	<i>2'498'603.38"</i>

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Vu que l'amendement a été commenté, je me dois aussi de prendre la parole au nom du Conseil communal. Il n'a pas eu l'occasion de statuer sur cet amendement. Evidemment, nous saluons la volonté de soutenir les petits commerçants par cette initiative. Le Conseil communal recommande, comme je l'ai déjà fait dans l'entrée en matière, de déposer toutes suggestions, idées et remarques auprès de la cellule de coordination, via le Chef du Service des finances qui la préside. Nous recommandons donc en principe d'utiliser ce canal-là, ceci afin d'avoir une vision d'ensemble sur tous les soutiens exceptionnels liés au covid-19, plutôt que d'utiliser la voie d'un amendement.

La Présidente. Nous sommes donc saisis de cet amendement qui nous a été transmis par e-mail. M. C. Rugo maintenez-vous formellement votre amendement?

Rugo Claudio (PA). Je vais vous répondre pourquoi je maintiens l'amendement. En fait, s'il s'agit de donner une validation démocratique à une mesure. Ce n'est pas cinq personnes du Conseil communal qui vont décider de prendre, de faire telle ou telle mesure. Aux Etats-Unis, on a donné 1'000 ou 1'200 dollars à tous les Américains, en Italie aussi. Ce sont des mesures directes. C'est vrai, il y a des gens qui n'ont pas besoin d'aide qui en reçoivent. Mon amendement a pour but que les 80 Conseillers généraux puissent donner leur avis. J'ai aussi préparé un postulat sur le même sujet. La seule différence, c'est qu'avec cet amendement, on pourra donner l'argent immédiatement parce les commerçants souffrent, souffrent des mesures. La seule différence, c'est que l'on pourra, en acceptant cet amendement ou en le votant, donner un appui démocratique et immédiat. Cela veut dire que déjà la semaine prochaine, vous pourriez procéder. Autrement, cela va repousser le versement au mois de juillet ou éventuellement une année encore après. Beaucoup de personnes seront sur la paille, en faillite. D'ailleurs, on n'évitera pas certaines faillites. Je maintiens l'amendement.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Je suis vraiment désolé, mais je dois réagir à cette intervention. Votre première phrase sous-entend que nous ne sommes pas dans un processus démocratique, ce que je ne peux évidemment pas laisser dire. Concernant les mesures, vous avez probablement entendu mes propos d'hier au sujet des 400'000 francs de mesures en faveur des commerçants, artisans et autres particuliers. C'est de l'argent qui a déjà été dépensé en termes d'allègements, qui a été rendu directement au public concerné dont vous parlez ce soir.

Enfin, le Conseil communal n'a aucune compétence pour attribuer ces montants hors budget. Tout sera ratifié soit par la Commission financière, soit par le Conseil général lui-même, selon le respect de toutes les dispositions légales en vigueur.

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. Effectivement, je confirme que le Conseil communal nous a déjà présenté les mesures prises et que nous les avons préavisées favorablement. Des explications ont été données avec beaucoup de détails à la Commission financière.

La Présidente. Nous sommes donc saisis d'un amendement concernant l'article premier du projet d'arrêté sur les comptes. Je désire réunir le Bureau pour statuer.

Suspension de la séance

La séance est suspendue de 20.12 heures à 20.16 heures pour permettre au Bureau de se réunir.

La Présidente. A la suite à cette petite réunion, le Bureau a décidé, à l'unanimité, que l'amendement de M. C. Rugo est irrecevable. Nous allons donc passer au vote de l'examen du 1^{er} projet d'arrêté, page 43 du Message.

Article premier

Le présent article n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

Article 2

Le présent article n'appelant pas d'observations, il est ainsi adopté.

Titre et considérants

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Il faut évidemment, et c'est particulier vu que l'on a eu un changement de présidence en cours de séance, changer le titre et considérants en fonction de la présidence actuelle.

Les titres et considérants sont adoptés avec l'observation de M. le Directeur des Finances.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, à l'unanimité des 61 membres ayant voté, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le Message du Conseil communal n° 50, du 7 avril 2020;
- le rapport de l'organe de révision;
- le rapport de la Commission financière,

Arrête:

Article premier

Les comptes de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2019 sont approuvés tels qu'ils sont présentés, à savoir:

Total des revenus	Fr.	268'281'498.15
Total des charges	Fr.	264'982'894.77
d'où un excédent de revenus de	Fr.	3'298'603.38

Article 2

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Fribourg, le 26 mai 2020

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La Présidente:

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Adeline Jungo

Mathieu Maridor"

Ont voté Oui: 61 ABATE Vincenzo (VERTS), ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), AEBISCHER David (PLR), ALLENSPACH Christoph (PS), BOURGAREL Gilles (VERTS), BOURRIER Hervé (PS), CASAZZA Raphaël (PLR), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), CHOPARD Caroline (VERTS), COLLAUD Oliver (VERTS), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DELALOYE CRETOL Sophie (PS), DUPRÉ Bernard (UDC), ELTSCHINGER-BASSIL Rana (PS), FASEL Blaise (PDC/PVL), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), FEYER Jean-François (PDC/PVL), GAPANY Joël (PDC/PVL), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GILLER Christophe (UDC), GRADEN Lise-Marie (PS), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JUNGU Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILDE Gisela (PDC/PVL), KRIENBÜHL David (PLR), LOUP Matthieu (PS), MAEDER Alain (PDC/PVL), MARCHIONI Pierre (UDC), MENDEZ Monica (VERTS), MENÉTREY Fabienne (VERTS), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MICHE François (PS), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MOSOBA Immaculée (PS), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), MURITH Simon (PDC/PVL), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Maurice (CG-PCS), PAPPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), RICHARD Claude (PDC/PVL), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), RUGO Claudio (PA), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), ULDRY José (UDC), VONLANTHEN Marc (PS), VORLET Philippe (PS), VUILLEUMIER Julien (VERTS), WALTER Lionel (PS), WICHT Pascal (UDC), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR), ZURICH Simon (PS)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 0

N'ont pas voté: 2 ALTERMATT Bernhard (PDC/PVL), BERISHA Ibrahim (PS)

Rapport de gestion

Vote

La gestion du Conseil communal, dont le rapport de gestion est le reflet, est approuvée par 55 voix et 4 abstentions.

Ont voté Oui: 55 ABATE Vincenzo (VERTS), ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), AEBISCHER David (PLR), ALLENSPACH Christoph (PS), BERISHA Ibrahim (PS), BOURGAREL Gilles (VERTS), BOURRIER Hervé (PS), CASAZZA Raphaël (PLR), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), COLLAUD Oliver (VERTS), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DELALOYE CRETOL Sophie (PS), DUPRÉ Bernard (UDC), ELTSCHINGER-BASSIL Rana (PS), FASEL Blaise (PDC/PVL), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), FEYER Jean-François (PDC/PVL), GAPANY Joël (PDC/PVL), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GILLER Christophe (UDC), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JUNGU Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILDE Gisela (PDC/PVL), KRIENBÜHL David (PLR), LOUP Matthieu (PS), MAEDER Alain (PDC/PVL), MENDEZ Monica (VERTS), MENÉTREY Fabienne (VERTS), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MICHE François (PS), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MOSOBA Immaculée (PS), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Maurice (CG-PCS), PAPPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS),

RICHARD Claude (PDC/PVL), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), ULDRY José (UDC), VONLANTHEN Marc (PS), VORLET Philippe (PS), VUILLEUMIER Julien (VERTS), WALTER Lionel (PS), WICHT Pascal (UDC), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR), ZURICH Simon (PS)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 4 ALTERMATT Bernhard (PDC/PVL), MURITH Simon (PDC/PVL), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL)

N'ont pas voté: 4 CHOPARD Caroline (Verts), GRADEN Lise-Marie (PS), MARCHIONI Pierre (UDC), RUGO Claudio (PA)

10. Schlussbericht des Gemeinderates bezüglich des Postulats Nr. 94, eingereicht von Frau Gisela Kilde (CVP/GLP), das den Gemeinderat ersucht zu prüfen, ob die Möglichkeit besteht, Bücherboxen für Kinder auf öffentlichen Spielplätzen aufzustellen

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité.

cf. annexe.

Der Zugang zu Büchern ist einer der Schlüssel zur Chancengleichheit. In der Antwort auf das Postulat von Frau G. Kilde weist der Gemeinderat in einem ersten Abschnitt auf die verschiedenen Angebote hin, welche bereits bestehen. Frau G. Kilde möchte ein weiteres Angebot entstehen sehen und schlägt vor, auf den Spielplätzen oder in deren Nähe, Bücherboxen einzurichten. In der Antwort des Gemeinderates ist festgehalten, welche Abklärungen getroffen werden müssen bevor die gewünschten Bücherboxen aufgestellt werden können. Sie sind alle einlösbar. Wie bei den grossen Blumenkisten, wie bei den Gemeinschaftsgärten und wie im Besonderen auch bei den Telefonkabinen geht der Gemeinderat davon aus, dass das Bedürfnis von den Nutzerinnen und Nutzern kommen muss, damit ein solches Projekt entstehen und aufrechterhalten werden kann.

Kilde Gisela (PDC/PVL). Ich danke für die ausführliche Antwort, drei Seiten für ein einfaches Nein. Eine Einladung an die Quartiervereine oder an die Benutzer, sprich Kinder, würde eigentlich anders klingen als zu erwähnen, dass es plusieurs contraintes, autorisations, discussions et accords gibt.

Nichtsdestotrotz wurde Zeit genommen auf das Postulat ausführlich zu antworten und ich danke für die gemachte Arbeit.

Le postulat n° 94 est ainsi liquidé.

11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 95 de M. Claudio Rugo (PA) lui demandant d'étudier la mise en œuvre d'une première action humanitaire citadine en vue d'accueillir cinquante migrants

Steiert Thierry, Syndic.

cf. annexe.

Vous avez reçu le rapport final au sujet de ce postulat. Nous renonçons à une lecture intégrale et résumons la réponse du Conseil communal comme suit.

L'intervention de M. le Conseiller général C. Rugo est louable dans le sens où elle est un reflet de l'esprit humaniste qui est propre à notre ville. La situation dans laquelle se trouvent de nombreux réfugiés en Méditerranée orientale, notamment en Grèce et dans les Balkans, doit être qualifiée de dramatique et ne peut pas nous laisser insensibles. Dans cet esprit de solidarité, il est de notre devoir d'accueillir des victimes des guerres civiles, des familles et enfants qui souffrent de conditions de vie inhumaines. Répondre à ces questions n'est toutefois pas simple, car l'action publique doit s'inscrire dans un cadre légal et réglementaire.

Or, sur le plan juridique, il convient d'abord de rappeler que les communes ne disposent d'aucune compétence propre en matière de droit d'asile. C'est en effet au niveau fédéral que sont examinées les demandes d'asile et que l'octroi ou le refus du statut de réfugié est décidé. Le Secrétariat d'Etat aux migrations attribue ensuite les requérants dans les cantons en fonction d'une clé de répartition définie dans le droit fédéral. Le canton de Fribourg reçoit ainsi environ 3.7% des personnes ayant déposé une demande d'asile en Suisse. Les autorités cantonales se chargent ensuite de répartir les requérants dans les centres d'accueil et les différentes structures d'hébergement. Le droit cantonal prévoit que les personnes concernées doivent être réparties dans les districts en fonction du pourcentage de la population dite légale. A ce titre, la Ville de Fribourg accueille d'ores et déjà une part très importante des requérants d'asile attribués au canton de Fribourg.

Si les communes fribourgeoises ne disposent pas de compétences en matière d'asile, le droit cantonal prévoit qu'en cas de situation extraordinaire, l'Etat peut confier aux communes l'hébergement de requérants d'asile ou de personnes à protéger, conformément à la législation sur la protection civile. Cela signifie que même en cas de situation extraordinaire, ce n'est pas la commune qui pourrait prévoir l'admission de 50 réfugiés supplémentaires sur son territoire, mais seulement l'Etat qui pourrait demander à la Ville d'héberger des requérants. Dans la mesure où le nombre des requérants d'asile en Suisse a diminué et que les centres d'accueil ne sont actuellement pas pleinement occupés, on ne se trouve pas en présence d'une situation extraordinaire au sens de la législation précitée.

La Confédération et les cantons accordent une importance centrale à la politique d'intégration des personnes d'origine étrangère. L'intégration se fonde sur un processus réciproque et transversal, impliquant des partenaires clés tels que la Confédération, les cantons, les communes, les acteurs associatifs, les communautés et le monde économique. La Confédération et les cantons ont convenu de fonder leur politique d'intégration sur des principes fondamentaux communs, avec pour objectifs de:

- renforcer la cohésion sociale sur la base des valeurs de la Constitution fédérale;
- encourager le respect et la tolérance mutuels des populations indigène et étrangère;
- réaliser l'égalité des chances en permettant à tous les étrangers et étrangères de participer à la vie économique, sociale et culturelle de la Suisse.

Ces principes fondamentaux constituent la base des Programmes d'intégration cantonaux (PIC), mis en œuvre pour la première fois de 2014 à 2017 et reconduits pour la période 2018-2021.

Afin d'atteindre les objectifs décidés au niveau national, les cantons sont tenus de conclure des conventions avec la Confédération pour mettre en œuvre leurs PIC. Ils peuvent, à un échelon inférieur et sous certaines conditions, faire de même avec les communes.

La Ville de Fribourg a défini l'intégration des migrants et la cohésion sociale comme point fort de la législature 2016-2021. Afin de concrétiser ces éléments, le Conseil communal a conclu une convention avec l'Etat de Fribourg, afin de mettre en œuvre une politique de cohésion sociale sur la base d'un programme quadriennal 2018-2021. Les moyens consacrés à ce domaine ont été développés de manière conséquente.

Parmi les actions concrètes mises en œuvre, nous pouvons relever: les prestations du secteur de contact école - parents migrants, la manifestation de bienvenue organisée chaque année à l'intention de nouveaux habitants de la ville, la Fête des voisins, les programmes Paysages Educatifs et Fribourg Sympa ainsi que le soutien à de nombreux projets relevant des divers domaines de la cohésion sociale.

D'autres actions ponctuelles de la Ville de Fribourg vont également dans le sens du postulat n° 95, comme le soutien financier apporté à des ONG engagées dans l'entraide aux réfugiés notamment sur les îles grecques.

En outre, par l'intermédiaire de l'initiative des villes pour la politique sociale, la Ville de Fribourg participe aux réflexions supracantoniales portant sur la situation des réfugiés en Suisse.

En conclusion, le Conseil communal constate qu'au regard de la législation actuelle en matière d'asile, il n'est pas en mesure de mettre en œuvre une action humanitaire en vue d'accueillir 50 migrants en dehors du contingent déjà attribué au canton et à la ville. Il s'engage cependant à poursuivre et à développer encore davantage son programme d'intégration et de cohésion sociale, afin d'offrir une perspective d'avenir aux réfugiés qui sont domiciliés en ville de Fribourg. C'est ainsi que nous pouvons, dans notre champ de compétences, apporter une aide précieuse aux intéressés et continuer à construire une société dans laquelle le "vivre ensemble" n'est pas un slogan, mais un mode de vie pour les générations futures.

Rugo Claudio (PA). J'ai entendu les mots de requérants et de législation de la bouche de M. le Syndic et tout va bien dans le meilleur des mondes. La réalité est tout autre. Jean Ziegler, à travers son livre sur Lesbos, nous le rappelle. Vous avez aussi dit Lesbos. Lesbos, c'est là-bas. C'est au fond. C'est les autres. De fait, on ne choisit pas son lieu de naissance, on ne choisit pas sa couleur de peau. JFK était blanc, né dans une famille riche, politicienne. Je rappelle à M. P.-O. Nobs comme à M. S. Murith, que ...

La Présidente. M. C. Rugo êtes-vous satisfait de la réponse?

Rugo Claudio (PA). Justement j'ai préparé mon texte qui donne ...

Martin Luther King était noir et il prenait la défense des plus pauvres, des plus faibles. Justement, ma réponse a été rédigée en décembre parce que le rapport final était prévu en décembre, l'agenda politique en a décidé autrement. Saint-Nicolas qui est né en 270 et mort en 343 a été l'un des premiers migrants "post-mortem". Ses ossements ont pris les voies maritimes à travers la mer Méditerranée sur une embarcation plus sécurisée que celles d'aujourd'hui. On peut dire avec ironie qu'il est arrivé "Saint et sauf", d'abord sur les terres de la péninsule, à Bari en 1087, puis plus tard, à Fribourg.

Un mort a pu traverser la mer et se transformer en vivant dans le cœur de milliers de Fribourgeois et Fribourgeoises. A contrario, aujourd'hui, combien de vivants, passant par les mêmes chemins, par les mêmes eaux que notre vénéré Saint, combien laissent leur vie dans ce sanctuaire qu'est la Méditerranée?

Nous avons tous fêté Saint-Nicolas ce week-end (c'était le week-end de décembre) ...

La Présidente. M. C. Rugo s'il vous plaît, venez-en au fait. Etes-vous satisfait de la réponse?

Rugo Claudio (PA). J'ai le droit de lire mon texte comme tous les autres qui répondent à un postulat. Il a été préparé, je vous le lis.

La Présidente. Je regrette, mais votre texte ne traite pas de votre postulat.

Rugo Claudio (PA). Alors je conclus.

Pour conclure, le Conseil communal s'est rabattu sur les tracasseries administratives, juridiques, qui cadenassent l'entrée sur notre territoire. Le Conseil communal s'est de la sorte tourné vers le passé pour justifier toute son insipide et moite tiédeur. D'ailleurs, ce rapport final semble plus avoir été pondu par un membre du SPoMi. C'est cette même autorité qui jadis distribuait, grâce au travail téméraire de mon ami d'enfance l'ancien Conseiller général José Nieva, des permis B, C et des permis de saisonnier à la pelle. La belle époque!

En conclusion, je vais vous dire si je suis satisfait ou pas. Avec les armes qui sont les miennes et parce que je suis un disciple de Gandhi, je vais entreprendre une grève de la faim. J'avais prévu de la faire en janvier mais cela a été reporté à cause du covid-19 et de l'initiative. Plusieurs Conseillers généraux voulaient s'y associer. M. J. Vuilleumier a déjà préparé un prochain postulat qui va dans ce sens. Il pourra se joindre à moi. Je débiterai cette grève de la faim au mois de juillet, vu que je dois terminer la récolte des signatures.

La Présidente. Le postulat n° 95 est ainsi liquidé.

12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 99 de M. Claudio Rugo (PA) lui demandant, par le truchement de ses représentants à l'Agglomération et/ou au Conseil de fondation des TPF, d'établir le prix du trajet en funiculaire à 1 franc la course

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité.

cf. annexe.

M. C. Rugo, en réponse à votre postulat, une fois n'est pas coutume, j'aimerais faire un petit préambule pour vous dire que le Conseil communal a été attentif et touché par votre démarche. Comme vous, il partage certaines conclusions. Le funiculaire est un instrument de transport public fantastique en plus d'être un instrument utile, social, c'est une attraction touristique unique en Suisse, voire au monde. C'est certainement le moyen de transport le plus écologique du monde, après la marche à pied et le vélo, bien entendu. Encore que la marche à pied et le vélo ne sont pas des transports publics. Voilà pour ce qui était du préambule.

A regret, le Conseil communal estime qu'il n'est pas recommandé de proposer pour le funiculaire un concept non compatible avec la notion de zone tarifaire. En 2012, il avait déjà répondu à un postulat qui ressemblait beaucoup au vôtre. Finalement, cette zone tarifaire a des avantages et des désavantages. Si l'on prend un billet, on peut partir, par exemple, de la piscine de la Motta, prendre le funiculaire, et continuer son trajet avec le bus pour aller jusqu'en fin de ligne. Si on n'avait qu'un billet pour le funiculaire, on sortirait de cette logique tarifaire. Ce qui paraîtrait potentiellement plus avantageux pourrait se révéler pour certains plus cher. Aussi, il n'y a malheureusement pas de solution simple pour le moment dans la procédure et dans la manière de faire de cette communauté tarifaire et cette zone tarifaire. L'attractivité du funiculaire, comme je l'ai dit, peut par contre bénéficier d'un billet combiné offert notamment en lien avec les Bains de la Motta. De plus, on étudiera d'autres offres similaires dans le futur.

Nous avons donné toute l'attention nécessaire à votre postulat. Comme nous avons un nouveau Directeur des TPF, et sur demande du Conseil communal, j'ai pris la peine de le solliciter pour lui poser la question s'il n'y avait pas moyen d'accéder à votre proposition, qui a du sens, car ce funiculaire est non seulement un transport public mais aussi une attraction touristique unique au monde. Malheureusement, aujourd'hui, on ne peut pas vous donner satisfaction.

Au sujet de l'Agglomération, libre à vous M. le Conseiller général de proposer à un des membres représentant de la Ville au sein de cette institution d'y redéposer à nouveau cette demande. Malheureusement, le Conseil communal ne peut pas aller plus loin dans ses démarches.

Rugo Claudio (PA). Blablabla! C'est un mandat qui n'a pas été rempli par le Conseil communal. Le postulat n° 99 demandait de transmettre cette requête, vu que j'avais compris que c'était du domaine de l'Agglomération. Ceci n'a pas été fait et je vais vous dire pourquoi dire non à la fusion des communes. Le 29 mai 2019, le Conseil général a accepté la transmission d'un postulat pour réduire à 1 franc la course de 121 mètres que réalise le funiculaire, pièce plus que centenaire. Le texte demandait à ses représentants de transmettre ce postulat à qui de droit: l'Agglo. M. P.-O. Nobs, Conseiller communal en charge de la Mobilité, envoya sur les roses le Président du Parti des Artistes,

l'enjoignant d'entamer la discussion avec Mme. A. Burgener Woeffray. Cette dernière, diplomate, donna moult explications. La principale étant qu'à chaque fois que le budget du funiculaire est sur la table de l'Agglo, les communes limitrophes nous menacent de retirer leur subventionnement à cette vieille dame qui coûte la peau des fesses. Et encore, le Préfet de la Sarine porte-drapeau ... ça je laisse... je ne veux pas être coupé. Cela concernant la lettre que j'avais écrite à la Liberté, "votre lettre ne sera donc pas publiée dans la page forum" écrivait le rédacteur-adjoint de la Liberté, M. Sébastien Julan. Le Conseil communal est fin gourmet ... je vais laisser aussi..., cette partie qui parlait de salades, un domaine qu'on connaît bien au Conseil général. Le Conseil communal mélange le prix des transports publics, qui est du domaine de l'Agglo, avec un prix d'entrée à la piscine de la Motta. Pour rappel, le Conseil communal nous disait que la piscine de la Motta était une SA et que la Ville de Fribourg ne pouvait pas mettre les pieds dans le plat, en l'occurrence dans l'eau. Je vous signale simplement que dans cette SA, nous trouvons bien sûr M. P.-O. Nobs, Mme Claude Marguerite Antoinette de Weck, mais aussi d'autres anciens Conseillers communaux, comme par exemple, M. Jean Bourgknecht, M. Pierre-Alain Clément, ou plus anciens encore comme M. Dominique de Buman, M. Charles de Reyff, M. Claude Schorderet, M. Thierry Bernard Steiert (sic), M. Yvan Dimitri Sudan, etc. ...

La Présidente. M. C. Rugo s'il vous plait.

Rugo Claudio (PA). Je termine. La liste, vous la retrouvez à la Chambre du commerce. Les noms exacts aussi. Pour rester proactif, je propose que le Conseil communal invente un prix spécial funiculaire-plongeoir olympique de la piscine de la Motta pour 1 franc, et c'est cher payé comparé à la gratuité des piscines au Marzili à Berne.

Le postulat n° 99 est ainsi liquidé.

13. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 100 de Mme et M. Claire Roelli et Pierre-Alain Perritaz (PS) lui demandant de revoir l'offre en matière de transport pour les seniors et les personnes en situation de précarité habitant la commune de Fribourg

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité.

cf. annexe.

Vous avez toutes et tous reçu la réponse, qui est assez copieuse. Bien entendu, pour ne pas rallonger les débats, je ne vais pas la lire in extenso et je me contenterai du résumé final.

Certaines réductions des CFF et aides existent, notamment pour les seniors en grande difficulté financière ou à mobilité réduite. Cependant, la Ville de Fribourg n'a pas d'influence sur la politique tarifaire des TPF et une généralisation de l'offre d'abonnements destinés aux seniors, à l'image de ce qui a été mis en place pour les écoliers, ne serait économiquement pas soutenable.

La gratuité des transports publics permettrait très probablement une plus grande attractivité de ceux-ci, ce qui, dans une certaine mesure, soutiendrait le transfert modal des transports individuels motorisés vers une mobilité plus durable. Toutefois, il ne faut pas négliger les coûts qu'entraînent les déplacements et il semble cohérent que les usagers/ères paient le prix du service qu'ils utilisent. Dans cet ordre d'idées, des mesures devraient avant tout être prises vis-à-vis des transports individuels motorisés. Aujourd'hui, le coût de la mobilité individuelle ne couvre de loin pas le coût de ses nombreuses externalités (émission de Co2, pollution sonore, visuelle, accidents). On pourrait même par analogie, parler d'empiètement sur le domaine public qui, comme on l'a vu hier, empêche parfois la requalification de très beaux projets urbanistiques.

La question de la gratuité des transports publics est un vaste débat, un débat complexe qui fait partie bien entendu des préoccupations du Conseil communal de la Ville de Fribourg. En effet, comme illustré dans cette réponse au postulat n°100, la Ville s'attache à offrir un espace public agréable et propice à la mobilité de tous.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal estime avoir répondu aux questions posées par les auteurs du postulat.

Perritaz Pierre-Alain (PS). Ma réponse a été rédigée en accord avec la Conseillère générale, Mme Claire Roelli, co-auteure.

Il ne faut pas confondre amour et tambour, voilà un dicton que notre Directeur de la Mobilité a un peu oublié. En effet, alors que le postulat demandait une étude pour des mesures en faveur de la mobilité des seniors, avec une suggestion que nous avons faite sur des cartes journalières CFF que la Commune met à disposition de ses habitants, il nous répond en page 4 que la Ville améliore cette situation en installant des bancs!

Il nous dit aussi que la Ville soutient le réseau de vélos en libre-service. Je me réjouis de voir ces stations installées devant tous les EMS situés sur le territoire communal! Amour et tambour, en page 3, on nous dit que la section fribourgeoise de Pro Senectute propose le service "AVEC" qui fournit un accompagnement de 1 à trois heures pour 25 francs. On nous parle aussi de Passepartout qui propose des accompagnements et des déplacements contre une petite rémunération. De combien? On n'en sait rien! Certaines de ces prestations peuvent être remboursées par des assurances. Quelles prestations? Quelles assurances? On n'en sait toujours rien! Par contre, ce que ne dit pas le rapport final, c'est la future suppression de l'arrêt de transports publics "Villa Beausite", prévue fin 2021 et dictée par l'Agglo. Cet arrêt est pourtant essentiel pour les seniors. Notre Directeur de la Mobilité est pourtant membre du comité de l'Agglo, ainsi que du Conseil d'administration des TPF! Ne pas confondre amour et tambour, ce n'est pas la première fois que notre Conseiller communal oublie ce dicton, déjà pour le postulat n° 97 demandant le déplacement de l'arrêt Flixbus vers Saint-Léonard. Il avait demandé aux TPF qui sont, comme il le sait, mon employeur, ce qu'ils pensaient de cette situation, alors que cela n'avait strictement rien à voir! C'est un peu comme si moi j'avais cité l'avis personnel de certains Conseillers communaux sur ce sujet. Bien sûr, je ne me suis pas abaissé à une telle démarche, bien au contraire, ayant beaucoup trop de respect pour nos institutions!

Non, nous ne sommes pas satisfaits de cette réponse qui ne répond pas à notre demande et qui est incomplète. Nous demandons au Conseil communal de bien vouloir reformuler une nouvelle réponse à ce postulat!

Le postulat n° 100 est ainsi liquidé.

14. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 101 de Mmes Fabienne Menétrey, Caroline Chopard et Monica Mendez (Verts) lui demandant d'étudier la possibilité de mettre en place un éclairage public plus économique et respectueux de l'environnement

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité.

cf. annexe.

Je me permets de vous présenter oralement la synthèse de ce rapport.

Les performances énergétiques et environnementales de l'éclairage public de la ville de Fribourg ont été fortement améliorées ces dix dernières années avec le déploiement de la technologie LED, le recours à l'abaissement nocturne dès minuit ainsi qu'avec l'assainissement de la totalité des lampes au mercure. La consommation électrique a ainsi été réduite de 60% en dix ans.

Soucieuse d'améliorer encore les performances énergétiques et environnementales de son éclairage, la Ville de Fribourg s'efforce de développer, avec un plan d'éclairage (Plan lumière), une vue globale de l'éclairage artificiel sur son territoire et mettra en place une stratégie cohérente afin de protéger l'être humain, la faune et la flore.

Menétrey Fabienne (Verts). Encore une fois, le Conseil communal répond avec soin à un de nos postulats. Merci pour votre rapport détaillé et pour tout le travail qui en découle. Grâce au Plan lumière, cet investissement que nous avons donc voté dans le cadre du budget 2019 et dont la mise en place est prévue et sera mise en place, je l'espère, en 2021, Fribourg propose diverses mesures efficaces face à la pollution lumineuse et aux conséquences malheureuses qu'elle amène à plusieurs niveaux. Comme l'a dit Mme la Conseillère communale, la Ville de Fribourg a déjà amélioré sa politique énergétique et environnementale, notamment en limitant sa consommation lumineuse. C'est bien, mais la marge de progression est encore très grande. Certes, une planification sur le long terme est indispensable à la mise en place d'un éclairage public plus respectueux de l'environnement, mais n'oublions pas que le temps presse. Nous espérons que le Conseil communal, conscient depuis un temps certain de la problématique environnementale que représente l'éclairage artificiel, développe et élargisse au plus vite sa stratégie et surtout ses actions.

Le postulat n° 101 est ainsi liquidé.

15. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 105 de Mme et MM. Simon Murith (PDC/PVL), Marie-Gertrude Morel-Neuhaus (PLR) et Mario Parpan (CG-PCS) lui demandant d'étudier les possibilités pour la Ville de Fribourg de rejoindre le réseau des villes amies des aînés de l'Organisation mondiale de la santé

de Weck Antoinette, Directrice des Affaires sociales.

cf. annexe.

La Ville de Fribourg est membre de l'Union des Villes suisses (UVS), qui dispose depuis 2015 d'une Commission "Réseau suisse des villes-amies des aînés". Fin 2019, l'UVS a abordé la Ville afin de solliciter un engagement dans cette Commission.

La Commission base son activité sur les directives et les champs de l'OMS. La Ville est d'avis qu'en rejoignant cette Commission au niveau national, la voix de la Ville se ferait mieux entendre qu'en participant individuellement au réseau de l'OMS. Cela permettra également d'échanger à la source avec les autres communes suisses impliquées et de partager les expériences. La Commission comprend 22 communes avec, en Suisse romande, Genève, Neuchâtel, Bienne et Renens (en discussion).

Le Conseil communal a proposé la candidature de la Directrice du Service de l'aide sociale et cette candidature a été acceptée par l'assemblée générale.

Le postulat demandait aussi un développement avec le concept de Senior+. Chaque commune doit mettre en place un plan de mesures. Le Réseau Santé Sarine (RSS) a donné un mandat à la Haute école fribourgeoise du travail social (HEFTS) pour réaliser un état des lieux auprès des communes et des acteurs concernés, de faire l'analyse et préparer ensuite des propositions. Le Service des affaires sociales est directement impliqué dans l'avancement de ces travaux car la Directrice du Service de l'aide sociale fait partie du COPIL qui accompagne la HEFTS dans ce mandat. Les résultats serviront au Conseil communal pour définir puis mettre en œuvre la politique de la Ville dans le domaine des aînés, soit directement, soit par l'intermédiaire du RSS. Dans ce contexte, le fait que la Ville soit représentée dans la Commission "Réseau suisse des villes-amies des aînés" pourra apporter des idées intéressantes et utiles.

En résumé, la Ville de Fribourg sera représentée dans la Commission "Réseau suisse des villes-amies des aînés", qui base son activité sur les directives et les champs d'actions définis par l'OMS. Par l'intermédiaire du RSS, la Ville participe à l'élaboration du concept Senior+.

Murith Simon (PDC/PVL). Nous sommes partiellement satisfaits car nous constatons que la Ville a une implication institutionnelle importante et réfléchie, ce qui est rassurant et que l'on salue. Par rapport au concept Senior+, le postulat demandait une sorte de listing des mesures qui étaient déjà en place pour savoir de quoi partir. Malheureusement, le rapport final ne dit rien à ce sujet. C'est sûr que confier un mandat à une Haute école, qui n'est pas du ressort de la Ville au demeurant, c'est très bien parce qu'elle s'engage sur le terrain. Cependant, on aurait apprécié, par souci de transparence, que le Service en question nous communique sur ce qu'il a aussi de son côté. Ma foi, nous verrons les

résultats qui viendront dans plus d'une année et on espère aboutir à un concept qui soit agile et efficace.

Le postulat n° 105 est ainsi liquidé.

16. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 106 de Mmes et MM. Vincenzo Abate, Gilles Bourgarel, Caroline Chopard, Oliver Collaud, Monica Mendez, Fabienne Menétrey, Francesco Ragusa et Julien Vuilleumier (Verts) lui demandant d'étudier la possibilité d'instaurer des mesures d'encouragement pour réduire la production des déchets en ville de Fribourg

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité.

cf. annexe.

Je limite mon intervention en vous présentant les conclusions de ce rapport.

Comme les postulants, la Ville de Fribourg fait le constat régulier de la présence de déchets issus de la restauration dans les poubelles publiques de la ville ou au sol.

Dans le cadre légal actuel, la Ville de Fribourg ne peut pas interdire l'utilisation de vaisselle jetable dans l'espace privé ni la distribution de sacs plastiques à usage unique et à titre gratuit dans les commerces. Une telle interdiction nécessiterait un changement des bases légales aux niveaux supérieurs.

Dans ce contexte, la Ville poursuit ses actions de sensibilisation et d'information débutées dans le cadre de sa stratégie de développement durable et des campagnes pour une ville propre. La gestion des déchets au niveau de l'administration communale ainsi que du territoire fait partie des éléments intégrés dans le projet "Plan de gestion des déchets".

La Ville évaluera la pertinence de suivre l'exemple des Villes de Genève ou de Neuchâtel, qui interdisent la vaisselle jetable pour des activités autorisées sur le domaine public, comme par exemple, les activités des terrasses, des marchés, des food trucks ou un stand de glace. Si cette interdiction se révélait pertinente, elle pourrait être intégrée au règlement général de police de la Ville, actuellement en cours de révision.

Chopard Caroline (Verts). Pour commencer, les postulants remercient les auteurs du rapport pour son contenu clair et complet. Cela démontre la préoccupation pour cette question et la motivation à suivre le sujet.

Ceci étant, nous avons encore de la peine à nous réjouir du résultat. Nous étions très motivés par l'envie de prendre de l'avance sur le sujet et la réponse fournie nous renvoie à du droit supérieur et à du bon sens. Nous voulions des mesures d'encouragement plus que des obligations, nous en avons

trouvé quelques-unes dans le rapport et nous essayerons de voir le verre lavable à moitié plein plutôt que le gobelet plastique jetable à moitié vide.

Nous nous réjouissons donc quand même un peu de voir plus de communications sur tous les projets déjà initiés et nous serions heureux que d'autres débutent, même s'ils ne sont pas encore mentionnés ici.

Nous espérons simplement que nous arriverons à faire changer les usages au plus vite et ainsi à baisser la production de déchets par l'envie de bien faire, par l'encouragement et donc par de nouveaux projets allant dans la même voie, plutôt que par l'application d'obligations futures liées au droit supérieur.

Le postulat n° 106 est ainsi liquidé.

Pause

La séance est interrompue pour une pause de 20.57 à 21.15 heures.

17. Décision quant à la transmission

a. des propositions

- n° 17 de Mme et MM. Océane Gex, David Krienbühl (PLR), Simon Murith (PDC/PVL), Julien Vuilleumier (Verts) et Pascal Wicht (UDC) demandant au Conseil communal une exonération de la taxe d'empiètement pour les associations de commerçants, les associations culturelles, sociales et sportives

La Présidente. Lors de sa séance du 4 mars 2020, le Bureau a accepté la qualification de toutes les propositions et de tous les postulats et les a jugés recevables.

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal considère cette proposition comme irrecevable. La loi cantonale du 4 février 1972 sur le domaine public comporte une disposition qui dit que le bénéficiaire d'une autorisation, c'est à dire une autorisation pour l'utilisation ou l'usage accru du domaine public, donc celle dont on parle ici pour l'empiètement, paye une taxe d'utilisation fixée par le tarif. Il n'y a pas de base légale pour une quelconque exonération. Or, dans la mesure où l'autonomie communale peut se pratiquer dans le cadre du droit cantonal mais pas au-delà, c'est la Constitution fédérale qui le définit ainsi. Nous estimons qu'il n'est pas envisageable de prévoir des exonérations dans un règlement communal de portée générale, ceci indépendamment du fait que le Conseil d'Etat lui-même a prévu des exonérations dans l'Ordonnance du 2 mars 2010 fixant les taxes et redevances pour l'utilisation du domaine public sans base légale. A notre humble avis, mais comme il n'existe pas d'égalité de traitement dans l'illégalité, nous pouvons difficilement utiliser cet argument pour justifier la recevabilité d'une telle proposition.

J'aimerais juste ajouter que le Conseil communal ne souhaite pas retomber dans la période de jadis où on entrait en confrontation entre l'exécutif et le parlement pour chaque postulat transmis ou pour la recevabilité de chaque instrument parlementaire. Notre souci est tout simplement d'avoir une cohérence dans la gestion des instruments parlementaires. Si cette proposition devait donc être transmise, nous sommes tout à fait prêts à y répondre. Cependant, il faudra s'attendre à ce que cette réponse soit peut-être bien plus restrictive que ce qu'imaginent les auteurs de la proposition.

Krienbühl David (PLR). Je rassure M. le Syndic, je ne veux pas entrer en confrontation avec le Conseil communal.

Par la présente proposition, nous demandons avec mes cosignataires, que je profite de remercier pour leur soutien, l'exonération de cette taxe d'empiètement pour les associations de commerçants, les associations culturelles, sociales et sportives reconnues par la commune.

Aujourd'hui, je m'étonne à plus d'un titre que le Conseil communal ait rejeté cette proposition, ce qui n'a pas été le cas du Bureau du Conseil général qui l'a jugée recevable. En effet, en juillet 2018, le Conseil général acceptait d'exonérer les associations de quartier de cette taxe d'empiètement. Il est donc étonnant d'invoquer ici même, deux ans plus tard, le droit supérieur, et de bafouer un peu ainsi l'égalité de traitement entre les différentes associations impliquées dans la vie locale de notre ville.

Mmes et MM., ce sont toutes vos associations, toutes nos associations que nous défendons ce soir en essayant de transmettre cette proposition. Honnêtement, j'ai beaucoup de peine à comprendre la position politique du Conseil communal sur cette affaire. D'ailleurs, si l'on regarde les mesures urgentes prises par le Conseil communal concernant le covid-19, vous avez pour environ 300'000 francs de taxes d'empiètement qui passent à la trappe pour 2020. C'est pour vous dire que financièrement, il n'y aurait donc pas péril en la demeure. On parle ici pour cette proposition, certainement d'un manque à gagner annuel de moins de 100'000 francs pour la Commune.

Par contre, cela permettra à vos associations, à nos associations, d'obtenir un vrai bol d'air frais financier bienvenu lorsque celles-ci pourront à nouveau animer notre cité et faire revivre nos quartiers, nos places et nos rues. Il en va tout simplement de l'attractivité de Fribourg et de sa qualité de vie tant appréciée.

Aujourd'hui, cette taxe d'empiètement pénalise de trop nombreuses manifestations ayant un fort attrait auprès de la population. Il n'est ainsi plus admissible ou défendable d'une quelconque manière que cette taxe d'empiètement corresponde parfois à 25% du budget d'une manifestation, voire plus dans certains cas.

Pour terminer, il ne s'agit pas ici d'éliminer les procédures d'autorisation que la Ville devra continuer à délivrer pour toute manifestation, mais bien d'un soutien financier à vos associations, à nos associations.

Dans ce sens, nous demandons la modification du règlement concernant les taxes d'empiètement sur le domaine public communal du 21 novembre 1988 et de son article 6 en y rajoutant les deux alinéas de la proposition n° 17.

Je vous remercie d'avance de votre soutien quant à la recevabilité de cette proposition et de la transmission de cette dernière.

Vonlanthen Marc (PS). Le groupe socialiste a pris connaissance avec attention de la proposition n° 17, proposition qui a donné lieu à une discussion constructive.

Sur le contenu de la proposition, le groupe socialiste a examiné en détail les conséquences d'une éventuelle exonération de la taxe d'empîement pour les associations de commerçants, les associations culturelles, sociales et sportives. Comme le mentionne les auteurs dans leur texte, nous parlons ici d'un montant de 480'000 francs au budget 2020, ce qui est une recette importante dont la Ville se priverait en cas de transmission. De plus, le groupe socialiste reste attaché au principe qui veut que l'utilisation du domaine public soit soumise à la taxe à tout le moins encadrée, notamment lorsqu'il est utilisé à des fins lucratives. D'un autre côté, les propositions de modification d'article que les auteurs explicitent mettent en avant une exonération de taxes d'empîement pour des activités liées à l'animation de la commune, ce qui peut aussi s'inscrire dans une vision de cohésion sociale et d'attractivité que nous partageons.

En pondérant tous ces aspects, dans sa majorité et avec un nombre non négligeable d'abstentions et de refus, le groupe socialiste acceptera la transmission de la proposition n° 17. Nous veillerons toutefois à ce que le projet présenté ne soit pas une exonération à tout va de la taxe, sorte de politique de l'arrosoir des exonérations, mais qu'elle soit réservée aux activités liées à l'animation de la commune. Nous faisons une interprétation restrictive de la transmission similaire à celle qui a été exprimée par M. le Syndic tout à l'heure. Si tel n'est pas le cas à notre sens, nous amenderons le projet en fonction lors de sa présentation au Conseil général.

Steiert Thierry, Syndic. J'aimerais juste revenir sur un point que M. D. Krienbühl a évoqué tout à l'heure, puisqu'il a accusé le Conseil communal de violer l'égalité de traitement. J'aimerais juste vous rappeler, M. D. Krienbühl, que lorsque le Conseil général a transmis l'autre postulat qui concernait les associations de quartiers, celui-ci était formulé d'une manière beaucoup plus restrictive. La manière dont vous formulez votre proposition comporte des activités lucratives. Or, si vous évoquez l'égalité de traitement, je vous rappelle: *Rechtsgleichheit. Das bedeutet, dass Gleiches gleich behandelt wird und Ungleiches ungleich. Und hier wird die Rechtsgleichheit nicht verletzt, im Gegenteil.*

Rugo Claudio (PA). Concernant cette proposition, j'aimerais simplement rappeler au Conseil général que la Commune s'était vantée de favoriser la culture et les artistes en donnant la possibilité aux artistes de se produire sur les terrasses de Fribourg. Une année après, je n'ai pas entendu beaucoup de concerts sur les terrasses. Je profite de cette proposition pour vous faire réfléchir. Parfois on veut bien faire, mais de la mauvaise manière.

Concernant la mesure de cette proposition et aussi des propositions de juillet, l'exonération de la taxe pour les cafés/restaurants, vous pensez bien faire mais en faisant cette exonération, vous poussez à une inégalité de traitement. Certains cafés n'ont pas de terrasses, donc vous en favorisez certains et pas d'autres, d'où le postulat pour donner les 1'000 francs à chaque commerçant.

La Présidente. Comme le point de vue du Bureau diffère de celui du Conseil communal quant à la recevabilité de cette proposition, nous allons premièrement procéder au vote quant à sa recevabilité.

Vote sur la recevabilité de la proposition n° 17

Le Conseil général considère, par 34 voix contre 15 et 14 abstentions, que la proposition n° 17 est recevable.

Ont voté en faveur de la recevabilité de la proposition: 34 ABATE Vincenzo (VERTS), AEBISCHER David (PLR), ALTERMATT Bernhard (PDC/PVL), BOURGAREL Gilles (VERTS), CASAZZA Raphaël (PLR), CHOPARD Caroline (VERTS), COLLAUD Oliver (VERTS), DUPRÉ Bernard (UDC), FASEL Blaise (PDC/PVL), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), FEYER Jean-François (PDC/PVL), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GILLER Christophe (UDC), JELK Guy-Noël (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KRIENBÜHL David (PLR), MAEDER Alain (PDC/PVL), MARCHIONI Pierre (UDC), MENDEZ Monica (VERTS), MENÉTREY Fabienne (VERTS), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MURITH Simon (PDC/PVL), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), RICHARD Claude (PDC/PVL), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), RUGO Claudio (PA), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), ULDRY José (UDC), VUILLEUMIER Julien (VERTS), WICHT Pascal (UDC), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la recevabilité de la proposition: 15 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), ALLENSPACH Christoph (PS), BERISHA Ibrahim (PS), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DELALOYE CRETOL Sophie (PS), GAPANY Joël (PDC/PVL), GRANDJEAN Alexandre (PS), JUNGO Adeline (PS), MICHE François (PS), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Maurice (CG-PCS), VORLET Philippe (PS), ZURICH Simon (PS)

Se sont abstenus: 14 BOURRIER Hervé (PS), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), ELTSCHINGER-BASSIL Rana (PS), GRADEN Lise-Marie (PS), JAQUIER Nicolas (PS), KILDE Gisela (PDC/PVL), LOUP Matthieu (PS), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MOSOBA Immaculée (PS), PAPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), SCHENKER Claude (PDC/PVL), VONLANTHEN Marc (PS), WALTER Lionel (PS)

Vote sur la transmission de la proposition n° 17

Le Conseil général décide, par 41 voix contre 13 et 9 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, la proposition n° 17 de Mme et MM. Océane Gex, David Krienbühl, Simon Murith, Julien Vuilleumier et Pascal Wicht.

Ont voté en faveur de la transmission: 41 ABATE Vincenzo (VERTS), AEBISCHER David (PLR), ALTERMATT Bernhard (PDC/PVL), BOURGAREL Gilles (VERTS), CASAZZA Raphaël (PLR), CHOPARD Caroline (VERTS), COLLAUD Oliver (VERTS), DUPRÉ Bernard (UDC), ELTSCHINGER-BASSIL Rana (PS), FASEL Blaise (PDC/PVL), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), FEYER Jean-François (PDC/PVL), GAPANY Joël (PDC/PVL), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GILLER Christophe (UDC), GRADEN Lise-Marie (PS), JUNGO Adeline (PS), KILDE Gisela (PDC/PVL), KRIENBÜHL David (PLR), LOUP Matthieu (PS), MAEDER Alain (PDC/PVL), MARCHIONI Pierre (UDC), MENDEZ Monica (VERTS), MENÉTREY Fabienne (VERTS), MICHE François (PS), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MURITH Simon (PDC/PVL), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), RICHARD Claude (PDC/PVL), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), RUGO Claudio (PA), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), ULDRY José (UDC), VUILLEUMIER Julien (VERTS), WICHT Pascal (UDC), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la transmission: 13 ALLENSPACH Christoph (PS), BOURRIER Hervé (PS), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DELALOYE CRETOL Sophie (PS), GRANDJEAN Alexandre (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Maurice (CG-PCS), VONLANTHEN Marc (PS), VORLET Philippe (PS), ZURICH Simon (PS)

Se sont abstenus: 9 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), BERISHA Ibrahim (PS), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MOSOBA Immaculée (PS), PAPAN Mario (CG-PCS), WALTER Lionel (PS)

- n° 18 de MM. Emmanuel Kilchenmann (UDC), David Krienbühl (PLR), Simon Murith (PDC/PVL) et Jean-Pierre Wolhauser (PLR) demandant au Conseil communal une modification de l'article 4 du règlement sur le parcage prolongé dans les zones à stationnement réglementé

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal considère cette proposition ainsi que la suivante, la n° 19, comme recevables et il ne s'oppose pas à leur transmission pour étude.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Notre proposition vise à régler un problème réel pour les détenteurs de vignettes en relation avec des travaux de génie civil et d'équipements dans des quartiers où l'offre en places de parc en surface est limitée. Le règlement qui date du 25 septembre 1989 limite la vignette au secteur dans lequel la personne ou l'entreprise est domiciliée ou exerce son activité. Il n'y a pas d'exception à cette règle. Compte tenu de la proposition n° 19 qui demande la révision générale du règlement précité, nous jugeons préférable que notre demande soit traitée dans ce cadre-là. Pour ces raisons, nous retirons cette proposition.

La Présidente. Nous prenons bonne note du retrait de la proposition n° 18.

Cette proposition est ainsi rayée du rôle.

- n° 19 de MM. Oliver Collaud (Verts), Maurice Page (CG-PCS) et Marc Vonlanthen (PS) demandant au Conseil communal une révision générale du règlement sur le parcage prolongé dans les zones à stationnement réglementé

Collaud Oliver (Verts). Nous l'avons toutes et tous constaté, la mobilité en ville de Fribourg fait apparaître depuis longtemps des intérêts et besoins parfois contradictoires s'agissant de l'impact de l'utilisation de l'espace public. Plus de pistes cyclables, plus de voies en sites propres pour les transports publics, plus de fluidité, moins de sens uniques, une offre en stationnement qui ne satisfait personne, preuve en est les nombreuses questions, des postulats et des propositions que le stationnement a suscité dans ce conseil. Les différentes réponses à ces interventions montrent à l'évidence que les bases réglementaires actuelles ne permettent plus d'appréhender la situation de manière satisfaisante ni d'entrevoir une solution viable pour l'avenir. Parmi ces bases réglementaires, il y a un règlement sur le parcage prolongé dans les zones à stationnement réglementé. Il date de 1989 et a été partiellement et légèrement révisé en 1995. En 1989, les enjeux, les attentes en matière de mobilité n'étaient pas les mêmes qu'aujourd'hui. Aujourd'hui, ces questions jouent un rôle central. Le nombre d'autorisations octroyées pour le stationnement ne cesse d'augmenter et dans certaines zones, il y a bientôt autant de vignettes demandées que de places à disposition. Nous arrivons aux limites du système conçu il y a plus de trente ans et une révision s'impose par conséquent. La présente proposition demande donc au Conseil communal de préparer une révision générale du règlement en question. Les auteurs de la proposition suggèrent au Conseil communal de donner une certaine ampleur à cette révision, notamment en proposant une phase de consultation et la création d'une Commission spéciale pour aboutir à un projet réunissant la plus grande adhésion. Toutes les idées sont les bienvenues, notamment celle d'une plus grande disposition des places portée par la proposition n° 18, qui a été retirée.

Fasel Blaise (PDC/PVL). Le groupe PDC/PVL soutiendra la transmission de la proposition n° 19.

A l'instar des autres groupes de notre Conseil, nous sommes préoccupés depuis longtemps par le règlement sur le parcage prolongé dans les zones de stationnement réglementé et sa vétusté. En témoignent les nombreux instruments déposés ces dernières années.

Pour le groupe PDC/PVL, l'avenir de la mobilité en général et de la mobilité en zone urbaine en particulier, se trouve dans la multimodalité.

Pour se déplacer d'un point à l'autre, une personne doit pouvoir choisir entre plusieurs moyens de transports disponibles. Elle doit pouvoir facilement combiner les moyens de transport dans le cadre d'un même trajet. Il importe par conséquent d'organiser au mieux les interfaces entre les moyens de mobilité.

Avec ses deux gares CFF, son réseau TPF consistant et sa proximité avec l'autoroute, la ville de Fribourg bénéficie d'une telle interface.

La mobilité individuelle motorisée, comme toutes les autres formes de mobilité, y a toute sa place. Et nous devons garantir qu'elle garde sa fonction positive, en révisant le règlement sur le parage prolongé, afin qu'il s'insère harmonieusement dans le contexte multimodal.

Il s'agira à l'évidence d'éviter une approche idéologique, qui ne ferait que stigmatiser certains usagers, pour tenter au contraire d'apporter des vraies solutions.

Il est clair, et les auteurs de la proposition le relèvent, que la gestion cohérente de l'espace public est une problématique complexe. Elle nécessite une juste pesée des intérêts, notamment entre:

- la libération de l'espace public;
- l'accès facile à la ville,

pour les habitants bien sûr mais aussi pour celles et ceux qui y travaillent et aussi pour les visiteurs.

Cette révision qui s'impose devra faire justice à toutes et à tous. Notre groupe appuie donc les auteurs en demandant, lui aussi, au Conseil communal d'organiser, dans le cadre de la révision, une phase de consultation et de créer une Commission spéciale, ceci afin que nous puissions aboutir à un projet de révision équilibré et pragmatique.

Wicht Pascal (UDC). Je partage les considérations des proposant quant au fait que le règlement actuel devient obsolète et qu'il a clairement besoin d'être remis au goût du jour. Cependant, le groupe UDC refusera la transmission de cette proposition, non pas parce que nous en contestons le fond, mais parce que nous sommes en train de parler de fusion. Il est clair que maintenant, elle s'éloigne un tout petit peu mais, malgré tout, nous parlons de fusion à court terme et nous pensons que ce n'est pas le moment de se lancer dans une révision complète d'un règlement communal. C'est un travail qui va être de longue haleine. On parle de procédures de consultation et de démarches participatives. Aussi, si l'on veut faire les choses bien, cela va prendre du temps. Si l'on espère fusionner dans quelques années, autant lancer le processus une fois que la fusion aura eu lieu et comme ça, on pourra le faire de manière concertée dans le territoire de la nouvelle commune. En effet, il faudra de toute façon aussi harmoniser les politiques sur l'ensemble du territoire de la future commune de Fribourg que nous appelons de nos vœux. Le groupe UDC pense que nous devons plutôt attendre avant de lancer ce genre de chantier.

Rugo Claudio (PA). Une fois n'est pas coutume je suis d'accord avec le groupe UDC. J'aimerais rappeler quand même que l'on a déjà eu les copiés/collés des propositions relatives aux rentes à vie des Conseillers communaux, Conseillers d'Etats. On a eu les copies/collés des postulats concernant les nuits à Fribourg et on n'en a plus entendu parler, des nuits, de la vie nocturne. On beaucoup de copiés/collés et là je trouve que c'est une coïncidence quand même assez forte. C'est au moment où on demande à la population son avis, c'est au moment où il y a déjà 2'200 signataires qui veulent que

les parkings soient à 1 franc/heure, c'est à ce moment-là que l'on dépose la proposition un peu pour savonner les idées du Parti des Artistes. Cela fait deux ou trois ans qu'il n'y a jamais eu de postulat sur le parage à Fribourg, sur les transports en ville de Fribourg, et c'est à ce moment-là que l'on vient savonner les idées du Parti des Artistes. C'est pour cela que je vais refuser la transmission de cette proposition. Je vous rappelle que la dernière fois que l'on a discuté du parage à Fribourg, c'était par le biais de feu Rainer Weibel, en 2016, qui proposait de n'autoriser le stationnement qu'à des voitures de tourisme partant des étiquettes énergie A, B et C, à l'exception des véhicules utilitaires. On avait refusé sa proposition, mais moi, je l'avais acceptée. Peu après, il nous a quittés, malheureusement. La fois suivante où il y a eu un postulat sur ce sujet, c'était en 2017. Deux ans après, je fais le tour de la ville pour récolter des signatures par voie démocratique. D'abord, on me met des bâtons dans les roues pour me saper. J'ai dû aller jusqu'au Tribunal cantonal pour récupérer des jours. On fait fi des articles de loi qui canalisent comment on doit procéder ...

La Présidente. M. C. Rugo, nous parlons de la proposition n° 19.

Rugo Claudio (PA). Je vous remercie. Cela fait partie Mme la Présidente, que vous le vouliez ou pas, cela en fait partie.

Collaud Oliver (Verts). Je souhaite répondre rapidement à l'intervention du groupe UDC. Certes, on est en voie de fusion et les règlements devront être harmonisés. Pour certains règlements, ce n'est peut-être pas le moment de les réviser. Cependant, ce règlement est quand même spécifique à la densité, à la centralité que représente le noyau de la ville de Fribourg dans la fusion. De plus, la question devra être réglée de toute façon un jour ou l'autre. Qu'on la règle maintenant, c'est peut-être tant mieux car cela montrera dans la fusion qu'il y a des solutions que l'on peut trouver en ville de Fribourg pour des problèmes complexes de stationnement.

A M. C. Rugo, je vous répondrai juste que ce postulat n'est pas tombé aujourd'hui à l'ordre du jour. Il a été travaillé et réfléchi. Il a été déposé au mois de février et ce n'est pas du tout une récupération de vos idées. Cela me ferait peur si on faisait cela.

Vote

Le Conseil général décide, par 52 voix contre 6 et 5 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, la transmission de la proposition n° 19 de MM. Oliver Collaud, Maurice Page et Marc Vonlanthen.

Ont voté en faveur de la transmission: 52 ABATE Vincenzo (VERTS), AEBISCHER David (PLR), ALLENSPACH Christoph (PS), ALTERMATT Bernhard (PDC/PVL), BERISHA Ibrahim (PS), BOURGAREL Gilles (VERTS), BOURRIER Hervé (PS), CASAZZA Raphaël (PLR), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), CHOPARD Caroline (VERTS), COLLAUD Oliver (VERTS), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DELALOYE CRETTOLE Sophie (PS), ELTSCHINGER-BASSIL Rana (PS), FASEL Blaise (PDC/PVL), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), GAPANY Joël (PDC/PVL), GEX Océane (PLR), GRADEN Lise-Marie (PS), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JUNGGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILDE Gisela (PDC/PVL), KRIENBÜHL David (PLR), LOUP Matthieu (PS), MAEDER Alain (PDC/PVL), MENDEZ Monica (VERTS), MENÉTREY Fabienne (VERTS), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MICHE François (PS), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MOSOBA Immaculée (PS), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), MURITH Simon (PDC/PVL), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Maurice (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), RICHARD Claude (PDC/PVL), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), VONLANTHEN Marc (PS), VORLET Philippe (PS), VUILLEUMIER Julien (VERTS), WALTER Lionel (PS), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR), ZURICH Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 6 DUPRÉ Bernard (UDC), MARCHIONI Pierre (UDC), PARPAN Mario (CG-PCS), RUGO Claudio (PA), ULDRY José (UDC), WICHT Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 5 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), FEYER Jean-François (PDC/PVL), GEX Jean-Noël (PLR), GILLER Christophe (UDC), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS)

b. des postulats

- n° 134 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de réaliser un vélodrome sur le territoire communal

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal considère ce postulat comme recevable et ne s'oppose pas à sa transmission pour étude.

Rugo Claudio (PA). Mme la Présidente, à Fribourg ou à Villars-sur-Glâne, vous conviendrez comme moi qu'une fourmi de 18 mètres avec un chapeau sur la tête ça n'existe pas, ça n'existe pas. M. le Syndic, Mme la Vice-Syndique, une fourmi parlant français, parlant latin et javanais ça n'existe pas, ça n'existe pas. Mme la Conseillère communale, un cheval trainant un char plein de pingouins et de sapins, ça n'existe pas, ça n'existe pas. Et pourquoi pas? Honorables cyclopédistes du dimanche matin, amateurs-trice-s du vélo à lithium du Conseil général, et pourquoi pas?

Je donne référence pour les droits d'auteur à Robert Desnos pour ce petit poème un peu transformé et aborde le sujet du vélodrome de Fribourg. J'aimerais un peu attirer votre attention sur le stade vélodrome de Marseille. C'est un peu comme en politique, mais l'inverse. A Marseille, quand on pêche un petit poisson comme ça [l'intervenant indique 2 cm avec ses doigts], avec les dires pour finir il est comme ça [l'intervenant écarte ses bras]. En politique, c'est l'inverse. En effet, quand on présente des projets ils sont toujours grands et à la fin ils se réduisent. Imaginez le Tour de Romandie qui en mai devait arriver à Fribourg, on arriverait dans le stade vélodrome, pour faire photo finish, ça serait magnifique. Imaginez, comme jadis, le Tour de France arrivé à Fribourg, on pourrait faire la photo finish du Tour de France encore une fois.

Et devinette: comment s'appelle la bande intérieure d'un vélodrome? Peu de gens le savent, mais ça s'appelle la côte d'azur parce qu'elle est justement comme le bleu azur et c'est la ligne qui est intérieure au vélodrome. On a une deuxième ligne qui se trouve au 1/3 de la bande, c'est une ligne verte, et cette ligne est très importante, elle a un nom spécial -je pense que peu d'entre vous le connaissent- et il ne faut pas confondre le nom avec le patronyme de notre aimé Syndic, c'est la ligne stayers.

Dans ce vélodrome, on pourrait aussi mettre une ligne jaune. Cela augmenterait les mètres de pistes cyclables que l'on a à Fribourg. On pourrait en mettre deux, une en bas et une en haut. Et puis, comme ce serait un joli vélodrome avec un espace vert et bien sûrement que le Conseil communal, par exemple, pourrait construire un bâtiment/une résidence pour nos anciens, pour des appartements modérés qui prendraient la moitié de la pelouse. Sur l'autre moitié, on pourrait par exemple y installer le plongeur olympique et là, ça deviendrait très intéressant. Devant ce plongeur olympique, on pourrait mettre sept places de parc à 1 franc/heure. D'ailleurs, cela rejoint la proposition que l'on a entendue avant.

Pour terminer, on a souvent vu le Conseil communal tourner en rond dans le projet du Bourg, dans le projet de la Gare, au sujet de l'école de la Neuveville et avec le projet de blueFACTORY. Avec le vélodrome, le Conseil communal pourrait s'entraîner à tourner en rond.

Rossi Carré Alexandra Maria (PS). Dans sa majorité, le groupe socialiste ne soutiendra pas la transmission du postulat n° 134 pour trois raisons principales.

1. La demande et le besoin d'une telle infrastructure semble faire défaut pour l'heure et il existe déjà, non loin de Fribourg, à Aigle, un tel ouvrage.
2. Il ne semble pas exister non plus actuellement un territoire communal qui pourrait être destiné à ce genre de construction.
3. Il serait grand temps plutôt que la piscine tant attendue soit enfin construite, afin de répondre, elle, à une demande existante et de plus en plus croissante.

Pour finir, avec une note d'optimisme et pour concilier les divers intérêts sportifs, il n'y a plus qu'à espérer pouvoir faire de l'aquabike le plus rapidement possible dans la nouvelle piscine. Quant à la photo finish dans le vélodrome, je trouve quand même dommage qu'un Conseiller général préfère celle-ci aux beaux paysages qu'il y a à Fribourg.

Bourgarel Gilles (Verts). Je serai bref. On nous propose un vélodrome et à la fin, on ne sait pas si on devra accepter une piscine avec un plongoir ou un ensemble de places de parc à 1 franc/heure. Où est le vélodrome là-dedans? Avec un peu plus de cohérence, on aurait pu entrer en matière mais là, c'est difficile. A titre personnel, je vais refuser cette proposition.

Allenspach Christoph (PS). J'ai juste une question à M. C. Rugo qui a beaucoup parlé ou, pour reprendre son expression, fait du blabla. Vous ne mentionnez pas à quel endroit vous voudriez placer pour un vélodrome. Est-ce autour de la Cathédrale, parce que là, il y a à peu près la forme qu'il faudrait, est-ce en Basse-Ville? Où voulez-vous l'implanter? J'attends une réponse afin de savoir si c'est faisable.

Rugo Claudio (PA). J'anticipe un peu sur mes prochains postulats, mais quand j'avais trouvé la place pour le plongoir des dix mètres, on m'a dit de ne plus jamais proposer d'emplacement. Dans aucun postulat, je ne dirai où il faudra mettre soit le plongoir, soit le vélodrome ou soit autre chose. C'est un peu pour interpeller l'immobilisme. On dirait que le Conseil communal préfère s'entraîner, alors n'y voyez pas ... mais je le vois presque en chaise roulante un peu le Conseil communal au niveau du sport et en fait ...

La Présidente. M. C. Rugo, s'il vous plaît!

Rugo Claudio (PA). En posant ces postulats, je pose des questions et j'espère qu'ils réfléchissent.

Vote

Le Conseil général refuse, par 56 voix contre 1 et 5 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 134 de M. Claudio Rugo.

A voté en faveur de la transmission: 1 CASAZZA Raphaël (PLR)

Ont voté contre la transmission: 56 ABATE Vincenzo (VERTS), AEBISCHER David (PLR), ALLENSPACH Christoph (PS), ALTERMATT Bernhard (PDC/PVL), BERISHA Ibrahim (PS), BOURGAREL Gilles (VERTS), BOURRIER Hervé (PS), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), COLLAUD Oliver (VERTS), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DELALOYE CRETTOLE Sophie (PS), DUPRÉ Bernard (UDC), ELTSCHINGER-BASSIL Rana (PS), FASEL Blaise (PDC/PVL), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), FEYER Jean-François (PDC/PVL), GAPANY Joël (PDC/PVL), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GILLER Christophe (UDC), GRADEN Lise-Marie (PS), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILDE Gisela (PDC/PVL), KRIENBÜHL David (PLR), LOUP Matthieu (PS), MAEDER Alain (PDC/PVL), MARCHIONI Pierre (UDC), MENDEZ Monica (VERTS), MICHE François (PS), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MOSOBA Immaculée (PS), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), MURITH Simon (PDC/PVL), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Maurice (CG-PCS), PARPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), RUGO Claudio (PA), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), ULDRY José (UDC), VONLANTHEN Marc (PS), VORLET Philippe (PS), VUILLEUMIER Julien (VERTS), WALTER Lionel (PS), WICHT Pascal (UDC), ZURICH Simon (PS)

Se sont abstenus: 5 CHOPARD Caroline (VERTS), MENÉTREY Fabienne (VERTS), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), RICHARD Claude (PDC/PVL), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR)

N'a pas voté: 1 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR)

- n° 137 de Mmes et MM. Gilles Bourgarel, Caroline Chopard, Oliver Collaud, Monica Mendez, Fabienne Menétréy, Francesco Ragusa et Julien Vuilleumier (Verts) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de participer à un projet pilote de tarification de la mobilité en ville de Fribourg

Steiert Thierry, Syndic. Pour le Conseil communal, ce postulat est recevable et transmissible.

Collaud Oliver (Verts). En matière de tarification de la mobilité, il s'agit de remplacer l'impôt sur les huiles minérales, la redevance pour les routes nationales et l'impôt sur les véhicules par une redevance qui est perçue en fonction de la distance parcourue sur les routes et l'endroit où ces routes se trouvent. Le 13 décembre 2019, le Conseil fédéral a décidé de poursuivre dans cette voie avec pour objectif de réduire les pics d'affluence dans les villes et les agglomérations. Il voulait créer les bases juridiques nécessaires pour la réalisation d'essais pilotes dans les cantons et les communes et la Ville de Fribourg devrait se manifester à un stade précoce et assurer la possibilité de participer aux essais pilotes.

Des tests ont déjà été menés à Zoug. Aux heures de pointe, le matin, on a une baisse d'environ 10% du trafic individuel motorisé, aux heures de pointe du soir, une baisse de 12% et aux heures creuses, une légère augmentation de moins d'1%. On a aussi constaté dans les transports publics à Zoug - ce qui m'a surpris - des baisses aux heures de pointe (le matin et le soir) et une augmentation pendant les heures creuses. Cela montre bien qu'avec ces outils-là, on peut aussi décharger aussi bien le trafic individuel motorisé que les transports publics et rendre la circulation plus fluide dans les villes.

Un essai pilote en ville de Fribourg, qui pourrait se faire en collaboration avec l'Agglomération ou avec le Plan directeur du district de la Sarine, pourrait permettre d'explorer les possibilités pour atteindre les objectifs du Conseil communal en matière de mobilité, c'est-à-dire augmenter la part des transports publics et diminuer la pression du trafic individuel motorisé.

On peut aussi examiner l'utilisation des recettes de cette tarification. Elle pourrait être affectée au financement des infrastructures de transports de mobilité douce, aux transports publics ou à la réduction des coûts des transports publics pour les familles les moins aisées.

D'autres variantes de mise en œuvre peuvent naturellement être examinées, l'objectif étant de développer des solutions innovantes, écologiques et sociales pour la tarification de la mobilité.

Les postulants demandent au Conseil communal d'étudier la possibilité de s'annoncer auprès de la Confédération pour la mise en œuvre d'un projet de tarification de la mobilité. Je vous remercie de soutenir la transmission de ce postulat.

Wicht Pascal (UDC). Le groupe UDC s'opposera à la transmission de ce postulat. Nous pensons qu'il n'est clairement pas souhaitable d'introduire de nouvelles taxes et de faire payer de nouvelles taxes aux habitants de notre ville, respectivement aux personnes qui y viennent, que ce soit pour travailler ou pour faire fructifier nos commerces. Comme il semblerait que ce soit la mode de citer des anciens Présidents américains, je citerai George Bush père "no new taxes" (pas de nouvelles taxes).

Collaud Oliver (Verts). Encore une fois, pour répondre ce soir au groupe UDC, il ne s'agit pas d'une nouvelle taxe. Il s'agit d'une taxe qui remplace toutes les taxes déjà existantes. Ce n'est donc pas une nouvelle taxation, c'est le résumé de tout ce que l'on paye un peu partout dans une seule taxe. Elle est uniquement perçue sur la distance parcourue par les véhicules, qu'ils soient publics ou privés.

Vote

Le Conseil général décide, par 40 voix contre 18 et 4 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 137 de Mmes et MM. Gilles Bourgarel, Caroline Chopard, Oliver Collaud, Monica Mendez, Fabienne Menétray, Francesco Ragusa et Julien Vuilleumier.

Ont voté en faveur de la transmission: 40 ABATE Vincenzo (VERTS), AEBISCHER David (PLR), ALLENSPACH Christoph (PS), BERISHA Ibrahim (PS), BOURGAREL Gilles (VERTS), BOURRIER Hervé (PS), CASAZZA Raphaël (PLR), CHOPARD Caroline (VERTS), COLLAUD Oliver (VERTS), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DELALOYE CRETOL Sophie (PS), ELTSCHINGER-BASSIL Rana (PS), GRADEN Lise-Marie (PS), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILDE Gisela (PDC/PVL), LOUP Matthieu (PS), MENDEZ Monica (VERTS), MENÉTREY Fabienne (VERTS), MICHE François (PS), MOSOBA Immaculée (PS), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Maurice (CG-PCS), PARPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), RUGO Claudio (PA), VONLANTHEN Marc (PS), VORLET Philippe (PS), VUILLEUMIER Julien (VERTS), WALTER Lionel (PS), ZURICH Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 18 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), ALTERMATT Bernhard (PDC/PVL), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), DUPRÉ Bernard (UDC), FASEL Blaise (PDC/PVL), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), FEYER Jean-François (PDC/PVL), GAPANY Joël (PDC/PVL), GEX Océane (PLR), KRIENBÜHL David (PLR), MAEDER Alain (PDC/PVL), MARCHIONI Pierre (UDC), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MURITH Simon (PDC/PVL), RICHARD Claude (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), ULDRY José (UDC), WICHT Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 4 GEX Jean-Noël (PLR), GILLER Christophe (UDC), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR)

N'a pas voté: 1 METRAILLER Jean-Jacques (MLI)

- n° 138 de Mmes et MM. Gilles Bourgarel, Caroline Chopard, Oliver Collaud, Monica Mendez, Fabienne Menétray, Francesco Ragusa et Julien Vuilleumier (Verts) demandant au Conseil communal d'étudier la stratégie de placement "ESG et climat" pour la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (CPPVF)

Steiert Thierry, Syndic. On se trouve un peu dans le même contexte que la proposition n° 17. Ici, le Conseil communal doit également préavisier ce postulat comme irrecevable et je l'expliquerai tout à l'heure. Le but étant également de ne pas entrer dans une confrontation stérile avec le parlement. Tout d'abord, nous ne pouvons pas accepter la recevabilité de ce postulat et nous refusons

également la transmission, quand bien même nous comprenons parfaitement les soucis de ses auteurs et nous les partageons aussi au sein du comité de la CPPVF.

En tout premier lieu, le Conseil communal relève que les demandes qui sont formulées par les auteurs de ce postulat consistent dans des interventions que devrait entreprendre le Conseil communal afin d'orienter la stratégie de placement de la CPPVF. Ces demandes vont au-delà de ce que permet l'instrument parlementaire du postulat, soit l'établissement d'une étude sur une question déterminée et la présentation d'un rapport subséquent. Pour cette raison déjà, ce postulat ne devrait pas être pris en considération.

Ceci dit, même si ce postulat pouvait être accepté sur le plan formel, sa prise en considération devrait néanmoins être écartée pour les motifs suivants. Conformément à la volonté du législateur fédéral, les institutions de prévoyance des corporations de droit public doivent être "détachées de la structure de l'administration sur les plans juridiques, organisationnel et financier". Elles doivent être autonomes et leur organe suprême doit jouir "du maximum d'autonomie possible pour qu'il puisse se soustraire aux influences politiques et répondre de l'équilibre financier de l'institution".

Dès lors, la CPPVF doit être considérée comme indépendante du pouvoir politique. Le Conseil communal n'a pas la compétence de donner quelque instruction que ce soit au comité de la CPPVF en matière de stratégie de placement. La loi fédérale sur la prévoyance vieillesse, survivants et invalidité (LPP) prescrit en effet qu'il appartient à l'organe suprême de l'institution de prévoyance, dans le cas de la CPPVF, au comité, de "définir les objectifs et principes en matière d'administration de la fortune, d'exécution du processus de placement et de surveillance de ce processus". Dans ce cadre imposé, force est d'admettre que les moyens à disposition du Conseil communal d'orienter, dans un sens déterminé, la stratégie de placement de la CPPVF sont limités.

Il est également à relever que, dans la mesure où l'employeur est représenté par quatre personnes au sein du comité (art. 5 des Statuts de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg), le Conseil communal, en sa qualité d'employeur, peut indiquer à ses représentant-e-s au sein du comité de la CPPVF les objectifs qu'il entend atteindre. Cependant, la composition du comité précité étant paritaire, les représentant-e-s de la Ville ne sont toutefois pas majoritaires et les décisions prises sont le reflet de la volonté exprimée par l'ensemble des membres de cet organe.

Cela dit et comme une question portant sur le même objet a été posée et sera traitée tout à l'heure, la question n° 162, et que l'instrument de la question permet un traitement peut-être un petit peu plus pragmatique que l'instrument du postulat, je pourrai revenir de manière un peu plus exhaustive sur le fond de la question, des questions soulevées par les auteurs du postulat tout à l'heure.

Vuilleumier Julien (Verts). Les postulants invitent le Conseil communal à étudier et à proposer au comité de la CPPVF la mise en place d'une stratégie ou plutôt d'une réflexion sur les placements financiers tenant compte des critères de durabilité.

Tout en étant conscients, comme M. Le Syndic l'a mentionné, que cette stratégie et ces orientations relèvent strictement du comité de la Caisse, il nous semble légitime, au-delà des motifs juridiques, qu'un employeur bien qu'il soit public puisse donner des orientations, des propositions à une caisse de prévoyance, ceci par les membres du Conseil communal qui composent le comité de la Caisse et ceci par la volonté de la Ville de Fribourg dans son plan de législature de travailler pour la durabilité et le climat. Il nous semble donc possible malgré tout de transmettre ce postulat et particulièrement

dans la réponse à la question qui sera donnée, nous espérons trouver quelques réponses aux éléments qui nous intéressent.

1. Il nous semble en effet important de rappeler que les placements financiers usuels, même avec une part restreinte d'investissements dans les énergies fossiles, contribuent de façon significative au réchauffement climatique.
2. Deuxième élément, et peut-être plus important encore, les placements usuels provoquent des risques "climatiques" conséquents, comme en témoigne le retrait du fonds souverain norvégien lui-même constitué de produits des énergies fossiles des placements en carbone.
3. Les placements durables s'avèrent plus rentables voire tout aussi rentables que les placements non-durables. Cette stratégie vise donc à une meilleure pérennité et à plus de sécurité pour la CPPVF.

Finalement, les questions que nous posons et les orientations que nous proposons sont:

1. Est-ce que la CPPVF peut compléter son règlement de placement par des dispositions sur les placements durables et tenant compte des risques climatiques?
2. Est-ce que la CPPVF peut préciser les risques et opportunités climatiques dans sa stratégie, ses règles et ses mandats de placement aux gestionnaires de fortune?
3. Est-ce que la CPPVF peut intégrer le changement climatique et les risques climatiques comme l'une des principales préoccupations pour son engagement et l'exercice du droit de vote dans ses placements en Suisse et à l'étranger?
4. Est-ce que la CPPVF peut assurer la transparence nécessaire en ce qui concerne ses placements et leurs risques climatiques vis-à-vis de ses assurés et du public?

Finalement, nous vous rappelons que le Bureau a accepté la recevabilité de ce postulat. Nous vous encourageons à en faire de même et à accepter la transmission du postulat pour étude.

Marchioni Pierre (UDC). Le groupe UDC ne soutiendra pas ce postulat pour l'unique raison que nous estimons que le Conseil communal a d'autres soucis que l'étude des placements financiers, qui ne relève en tout cas pas de son ressort. Du reste, ce sujet a déjà été traité il y a quelques années et le Conseil communal a, à l'époque, pris les dispositions nécessaires avec les responsables gestionnaires pour autant que mes souvenirs soient corrects. Des discussions avaient également eu lieu en Commission financière à ce sujet.

La Présidente. Comme le point de vue du Bureau diffère de celui du Conseil communal quant à la recevabilité de ce postulat, nous allons premièrement procéder au vote quant à sa recevabilité.

Vote sur la recevabilité du postulat n° 138

Le Conseil général considère, par 27 voix contre 22 et 12 abstentions, que le postulat n° 138 est recevable.

Ont voté en faveur de la recevabilité du postulat: 27 ABATE Vincenzo (VERTS), BERISHA Ibrahim (PS), BOURGAREL Gilles (VERTS), CASAZZA Raphaël (PLR), CHOPARD Caroline (VERTS), COLLAUD Oliver (VERTS), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DELALOYE CRETOL Sophie (PS), ELTSCHINGER-BASSIL Rana (PS), GRADEN Lise-Marie (PS), GRANDJEAN Alexandre (PS), JELK Guy-Noël (PS), JUNGU Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), LOUP Matthieu (PS), MENDEZ Monica (VERTS), MENÉTREY Fabienne (VERTS), MOSOBA Immaculée (PS), MUELLER Florian (PS), PARPAN Mario (CG-PCS), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), ROELLI Claire (PS), RUGO Claudio (PA), VONLANTHEN Marc (PS), VORLET Philippe (PS), VUILLEUMIER Julien (VERTS), WALTER Lionel (PS)

Ont voté contre la recevabilité du postulat: 22 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), AEBISCHER David (PLR), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), DUPRÉ Bernard (UDC), FASEL Blaise (PDC/PVL), FEYER Jean-François (PDC/PVL), GEX Jean-Noël (PLR), GILLER Christophe (UDC), KILDE Gisela (PDC/PVL), KRIENBÜHL David (PLR), MARCHIONI Pierre (UDC), MICHE François (PS), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MURITH Simon (PDC/PVL), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Maurice (CG-PCS), RICHARD Claude (PDC/PVL), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), ULDRY José (UDC), WICHT Pascal (UDC), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR), ZURICH Simon (PS)

Se sont abstenus: 12 ALLENSPACH Christoph (PS), ALTERMATT Bernhard (PDC/PVL), BOURRIER Hervé (PS), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), GAPANY Joël (PDC/PVL), GEX Océane (PLR), JAQUIER Nicolas (PS), MAEDER Alain (PDC/PVL), MOUSSA Elias (PS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL)

N'ont pas voté: 2 METRAILLER Jean-Jacques (MLI), SCHENKER Claude (PDC/PVL)

Vote sur la transmission du postulat n° 138

Le Conseil général décide, par 34 voix contre 21 et 7 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 138 de Mmes et MM. Gilles Bourgarel, Caroline Chopard, Oliver Collaud, Monica Mendez, Fabienne Menétréy, Francesco Ragusa et Julien Vuilleumier.

Ont voté en faveur de la transmission: 34 ABATE Vincenzo (VERTS), ALLENSPACH Christoph (PS), BERISHA Ibrahim (PS), BOURGAREL Gilles (VERTS), BOURRIER Hervé (PS), CASAZZA Raphaël (PLR), CHOPARD Caroline (VERTS), COLLAUD Oliver (VERTS), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DELALOYE CRETOL Sophie (PS), ELTSCHINGER-BASSIL Rana (PS), GEX Jean-Noël (PLR), GRADEN Lise-Marie (PS), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JUNGU Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILDE Gisela (PDC/PVL), LOUP Matthieu (PS), MENDEZ Monica (VERTS), MENÉTREY Fabienne (VERTS), MICHE François (PS), MOSOBA Immaculée (PS), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), PARPAN Mario (CG-PCS), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), ROELLI Claire (PS), RUGO Claudio (PA), VONLANTHEN Marc (PS), VORLET Philippe (PS), VUILLEUMIER Julien (VERTS), WALTER Lionel (PS)

Ont voté contre la transmission: 21 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), AEBISCHER David (PLR), ALTERMATT Bernhard (PDC/PVL), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), DUPRÉ Bernard (UDC), FASEL Blaise (PDC/PVL), FEYER Jean-François (PDC/PVL), GEX Océane (PLR), GILLER Christophe (UDC), KRIENBÜHL David (PLR), MARCHIONI Pierre (UDC), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MURITH Simon (PDC/PVL), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Maurice (CG-PCS), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), RICHARD Claude (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), ULDRY José (UDC), WICHT Pascal (UDC), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 7 FESSLER Raphaël (PDC/PVL), GAPANY Joël (PDC/PVL), MAEDER Alain (PDC/PVL), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), ZURICH Simon (PS)

N'a pas voté: 1 METRAILLER Jean-Jacques (MLI)

- n° 139 de Mme et M. Véronique Grady et Jean-Pierre Wolhauser (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de demander le changement du nom de l'arrêt de bus "Cardinal" en "blueFACTORY-Cardinal"

Steiert Thierry, Syndic. Pour le Conseil communal, ce postulat est recevable et transmissible.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Sur le site de l'ancienne brasserie du Cardinal se développe depuis plusieurs années un parc d'innovation important au niveau romand. Il propose également des activités culturelles et un café-restaurant. 300 personnes travaillent actuellement dans ce nouveau quartier.

Afin de rendre visible le site sur le plan des bus de l'agglomération (ligne 5), nous demandons au Conseil communal d'étudier, avec les personnes responsables des TPF et de l'Agglomération, la modification de l'arrêt du bus en "blueFACTORY-Cardinal".

Au nom des postulants, je vous remercie de transmettre ce postulat au Conseil communal.

Vote

Le Conseil général décide, par 36 voix contre 5 et 20 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 139 de Mme et M. Véronique Grady et Jean-Pierre Wolhauser.

Ont voté en faveur de la transmission: 36 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), AEBISCHER David (PLR), BERISHA Ibrahim (PS), BOURRIER Hervé (PS), CASAZZA Raphaël (PLR), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DELALOYE CRETTOLO Sophie (PS), DUPRÉ Bernard (UDC), ELTSCHINGER-BASSIL Rana (PS), FASEL Blaise (PDC/PVL), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GRADEN Lise-Marie (PS), GRANDJEAN Alexandre (PS), JELK Guy-Noël (PS), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILDE Gisela (PDC/PVL), KRIENBÜHL David (PLR), MICHE François (PS), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MOSOBA Immaculée (PS), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), ULDRY José (UDC), VONLANTHEN Marc (PS), WICHT Pascal (UDC), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR), ZURICH Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 5 ALTERMATT Bernhard (PDC/PVL), BOURGAREL Gilles (VERTS), FEYER Jean-François (PDC/PVL), GAPANY Joël (PDC/PVL), MARCHIONI Pierre (UDC)

Se sont abstenus: 20 ALLENSPACH Christoph (PS), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), CHOPARD Caroline (VERTS), COLLAUD Oliver (VERTS), GILLER Christophe (UDC), JAQUIER Nicolas (PS), LOUP Matthieu (PS), MAEDER Alain (PDC/PVL), MENDEZ Monica (VERTS), MENÉTREY Fabienne (VERTS), MURITH Simon (PDC/PVL), PAGE Maurice (CG-PCS), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), RICHARD Claude (PDC/PVL), RUGO Claudio (PA), SCHENKER Claude (PDC/PVL), VORLET Philippe (PS), VUILLEUMIER Julien (VERTS), WALTER Lionel (PS)

N'ont pas voté: 2 ABATE Vincenzo (Verts), METRAILLER Jean-Jacques (MLI)

18. Réponses aux questions:

- n° 114 de M. Christophe Giller (UDC) relative au développement de logements d'utilité publique et d'une vie sociale et solidaire dans le quartier de blueFACTORY

Steiert Thierry, Syndic. Tout d'abord, merci M. C. Giller d'être là. Je vois que vous avez posé votre question le 19 février 2019 et que nous arrivons enfin à la liquider aujourd'hui. La réponse n'est toutefois pas désuète, même si elle a été préparée il y a un certain temps en arrière.

M. C. Giller, vous vous référez à la charte d'utilisation de la société Bluefactory Fribourg-Freiburg SA, selon laquelle ce site est non seulement un quartier d'innovation mais aussi un lieu de vie dont les besoins des utilisateurs sont multiples, avec notamment des sociétés de service, des commerces de proximité, des lieux de restauration publics ainsi que des espaces dédiés à la culture et à l'art.

Vous rappelez ensuite que la charte d'utilisation mentionne les logements diversifiés, favorisant des modèles d'habitation innovants, expérimentaux ou présentant un caractère novateur, ainsi que la

participation active des utilisateurs des logements à la mission du quartier d'innovation. Vous souhaitez connaître les stratégies de la Ville de Fribourg pour inciter le développement de logements d'utilité publique et la réalisation d'une vie de quartier sociale et solidaire dans le quartier de blueFACTORY.

Réponse du Conseil communal

La charte d'utilisation du site blueFACTORY constitue une partie intégrante de la convention d'actionnaires, au titre de document contraignant. Elle définit et décrit les critères à appliquer pour la sélection des projets, des utilisateurs et des entreprises qui seront accueillis sur le site. Selon la charte, le site se veut un lieu de création, d'innovation et d'excellence. Les entreprises et utilisateurs doivent répondre au moins à un des critères suivants:

- projets scientifiques ou technologiques innovants;
- projets liés à la création ou à l'innovation;
- projets liés au développement durable ou à la préservation de l'environnement.

La charte précise toutefois que les projets de lieu de vie et les sociétés de service correspondant aux catégories "commerces", "restaurants" et "logements" ne peuvent pas être soumis de manière contraignante à ces critères. Pour ces catégories, on encouragera de préférence des projets innovants ou contribuant à la mission particulière du site.

Le cadre pour le développement du quartier blueFACTORY est ainsi clairement défini. La Ville de Fribourg, en tant qu'actionnaire de la société, s'est engagée depuis la création de la société pour que ce site devienne un lieu de vie et un quartier intégré dans le contexte urbain. Il convient toutefois de rappeler que le développement d'un site de cette importance s'étend sur plusieurs années voire décennies. Il s'agit d'un processus itératif, dans lequel la charte d'utilisation constitue une ligne de conduite, un garde-fou également, mais laissant la marge nécessaire à la société pour réagir à l'évolution sociale et technologique. Voir le verre demi vide ou demi plein, voilà la question! La Ville de Fribourg s'est fortement engagée pour une présence d'activités culturelles tels que les Menteurs, le SMEM, les projets culturels dans le bâtiment A. On a donc fait du chemin. BFF, Bluefactory Fribourg-Freiburg est aujourd'hui vivant via aujourd'hui aussi des effets de seuil avec la construction du Smart Living Building et du bâtiment B qui vont tous les deux bientôt être construits.

En ce qui concerne les questions relatives à la présence ou non de logements d'utilité publique sur le site, nous ne pouvons pas y répondre aujourd'hui tant que le plan guide du site n'est pas élaboré. Les travaux en vue de l'élaboration de ce plan guide ont été lancés, un mandataire externe conduira ces travaux.

En conclusion, le Conseil communal considère que le site de blueFACTORY est en bonne voie pour devenir un véritable quartier d'innovation, vivant et attractif tant pour ses habitants que pour les visiteurs et les personnes qui travaillent sur le site.

Giller Christophe (UDC). Je suis satisfait de la réponse et remercie le Conseil communal.

- n° 127 de M. Michaël Li Rosi (UDC) relative à la circulation des vélos électriques à grande puissance dans les rues piétonnes
- n° 128 de M. Michaël Li Rosi (UDC) relative à l'ouverture temporaire du pont de Zaehringen durant les travaux engorgeant le quartier du Bourg

En l'absence excusée de M. Michaël Li Rosi, les réponses aux questions n° 127 et 128 sont reportées à une prochaine séance.

- n° 161 de Mme Claire Roelli (PS) relative à la fusion entre la Deutsche Bibliothek, la Ludothèque et la Bibliothèque de la Ville

Dietrich Laurent, Directeur de la Culture. Voici le résumé de la question déposée par Mme C. Roelli.

Dès 2020, nous verrons la fusion entre la Deutsche Bibliothek et la Bibliothèque de la Ville réunie en une seule unité. Ce projet qui a déjà été discuté et salué, et pour lequel les ressources sont présentes, est réjouissant. Notre espoir est que cette fusion ne se réduise pas seulement en une juxtaposition de livres, un livre en allemand, un livre en français, ou selon un ordre alphabétique sur la même étagère.

- Une gestion des deux cultures est-elle prévue?
- Comment s'agencera le tout, tout en étant différencié?
- Les risques ont-ils été identifiés?
- Quelles sont les incidences sur le prêt?
- Y aura-t-il une personne qui parle en français et une autre en allemand, ou y a-t-il d'autres réflexions à ce sujet?
- Nous aimerions également connaître l'agenda de la mise en œuvre et la manière dont le changement au niveau des équipes bilingues sera organisé.

Réponse du Conseil communal

La réponse à cette question intervient dans la continuité de la réponse du 29 avril 2019 au postulat n° 50 demandant d'étudier la possibilité de soutenir financièrement les ludothèques de la Ville au même titre que les bibliothèques.

Je répondrai aux questions posées de manière globale en rapportant l'état actuel des travaux qui se poursuivront encore les prochains mois.

Le projet de la Biblio-Ludothèque de Fribourg est une opportunité unique pour créer un projet phare de la cité. Le Conseil communal, par son Service de la culture, a ainsi initié un projet de fusion de la Bibliothèque de la Ville, de la Deutsche Bibliothek et de la Ludothèque en 2017 déjà. Les objectifs sont nombreux, je citerai ici quelques exemples:

- doter la Ville de Fribourg d'une institution culturelle forte dans un centre de compétences;
- mener les bibliothèques et ludothèques en un troisième lieu de vie;
- répondre aux besoins de la population d'une ville de la taille et de la qualité de Fribourg;

- valoriser et encourager le bilinguisme, voire le multilinguisme;
- coordonner l'animation et la médiation culturelles.

Un projet tel qu'il est lancé est organisé de manière participative du bas vers le haut avec les associations concernées en collaboration avec la BCU qui fait aussi sa mue afin de se poser en complémentarité d'offre et de public. La volonté de donner à notre nouvelle institution, dont le nom reste encore à définir, une identité forte avec les trois lignes directrices suivantes posées sur forme de qualificatif est vivante et apprenante, innovante et rayonnante, accessible et participative.

Le groupe de projet travaille maintenant depuis trois ans et a réalisé de nombreuses tâches d'analyse, notamment celles des freins et des opportunités concernant les ressources humaines et financières, les publics et l'offre, la fusion des catalogues et des activités, les réaménagements et la digitalisation, formation d'une nouvelle équipe, etc. La stratégie continue à être peaufinée sous la houlette de la nouvelle responsable de l'institution, Mme Lara Jovignot, engagée le 1^{er} mars dernier.

La future Biblio-Ludothèque de Fribourg proposera à terme:

- un catalogue centralisé bilingue voire multilingue;
- un programme conjoint de médiation de l'enfant au senior;
- la nouvelle forme d'apprentissage en utilisant le jeu, le livre et les médias électroniques;
- des heures d'ouverture adaptées aux besoins mais aussi un programme hors les murs dans les quartiers;
- un nouveau lieu de vie, un espace convivial pour lire, jouer, échanger autour d'un café.

Le planning prévisionnel du service, se présente comme suit, sous réserve, ils sont donc évidemment sous réserve de l'avancement des travaux des groupes de travail et des décisions du Conseil communal, comme par exemple, la PFA dont je parlais hier.

Premièrement pour le court terme: horizon un an environ:

- 1^{er} juillet 2020: fusion "administrative" des trois institutions par la reprise du personnel actif à la Deutsche Bibliothek et la reprise partielle du personnel de la Ludothèque qui est à présent bénévole;
- 1^{er} octobre en suite: engagement des nouveaux/nouvelles collaborateurs/trices de la bibliothèque et ludothèque et intégration des bénévoles. Le critère de la langue étant essentiel pour un bon équilibre;
- quatrième trimestre de cette année: installation de bornes RFID permettant d'emprunter ou de rendre un livre;
- premier trimestre 2021: un seul abonnement, un seul fichier d'adresse, des conditions harmonisées, les mêmes conditions d'accès de manière générale.

Concernant le moyen terme: horizon trois ans, donc dès 2021:

- début du projet de réaménagement avec le Service d'urbanisme et d'architecture et rapprochement avec LivrEchange;
- déploiement des activités sous une seule institution;

- mise en réseau des bibliothèques communales et cantonales, dont nous ne sommes évidemment pas les seuls instigateurs.

Pour le long terme: horizon cinq ans:

- à définir à quelle période, à quelle année: relocalisation éventuelle de la future Biblio-Ludothèque en Ville de Fribourg.

En conclusion, le projet de cette future institution est un des projets phares de la stratégie Culture/Kultur 2030 de la Commune qui va bien au-delà d'un simple rayonnage du livre. La composante linguistique en est un élément essentiel tout autant que les réflexions sur les publics, l'offre de médias, la digitalisation, la localisation, les activités de médiations, les prix et abonnements, etc.

Toutes les réflexions ne sont pas encore aujourd'hui abouties, mais les travaux avancent bien. Le prochain point d'information interviendra au Conseil général probablement d'ici un an, lorsque le Conseil communal répondra au postulat n° 128 demandant la gratuité de prêts pour les lecteurs domiciliés à Fribourg. D'ici là, j'espère que vous aurez l'occasion, toutes et tous, de constater l'évolution du projet lors de vos prochaines visites à la Biblio-Ludothèque ou lors d'événements, comme par exemple, la Saint-Nicolas évidemment si elle a lieu.

Roelli Claire (PS). Je vous remercie pour la réponse. J'aimerais juste souligner que vous avez signalé à deux ou trois reprises qu'il s'agit là d'un projet phare pour la ville de Fribourg. Aussi, j'espère vraiment que vous en prenez soin. Il en va aussi de la crédibilité de la ville qui se définit comme ville bilingue. Il ne faut pas louper ce projet.

- n° 162 de M. Simon Zurich (PS) relative à l'impact environnemental des investissements de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (CPPVF)

Steiert Thierry, Syndic. Je reviens donc sur cette question n° 162 qui pose plus ou moins les mêmes questions que celle du postulat qui vient d'être transmis tout à l'heure.

Préambule

La CPPVF a été principalement occupée ces derniers temps par la réforme majeure de son plan de prévoyance et le changement de primauté. Après les décisions prises par le Conseil général en février 2019, il a fallu mettre en œuvre cette réforme et celle-ci a mobilisé l'essentiel des ressources de la Caisse.

Après avoir redéfini l'allocation de sa fortune (ALM), la Caisse travaille actuellement à l'intégration de critères ESG supplémentaires dans ses placements.

En effet, la durabilité fait partie des préoccupations de la Caisse depuis longtemps. Rappelons à ce sujet que la Caisse exerce depuis de nombreuses années ses droits de vote. Elle suit pour cette tâche les recommandations de vote de la fondation Ethos. Elle est également membre de l'Ethos

Engagement Pool qui regroupe diverses institutions de prévoyance (146 membres gérant des avoirs totaux d'environ 233 milliards de francs) dans le but d'engager un dialogue avec les sociétés afin qu'elles améliorent les points litigieux en termes ESG.

Je reviens brièvement sur les questions soulevées par M. le Conseiller général M. S. Zurich.

1. Quel est l'impact environnemental des investissements de la Caisse de pension de la Ville de Fribourg?

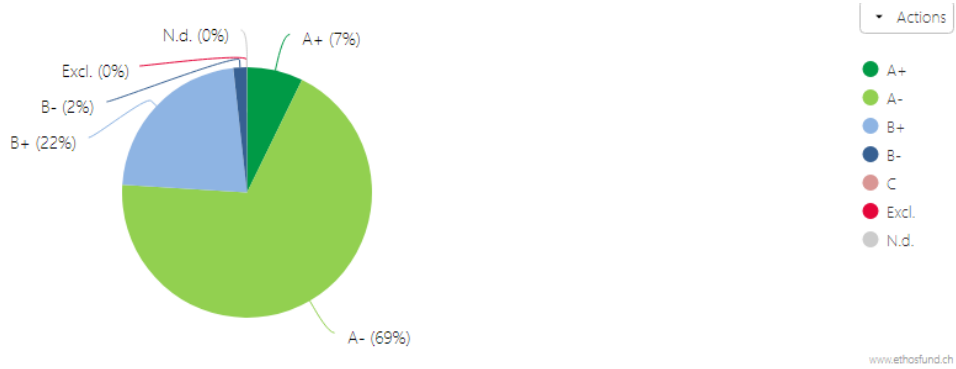
La CPPVF ne dispose pas encore de la totalité des données à ce sujet, une part importante de sa fortune se trouve dans des fonds et l'analyse de ceux-ci n'est pas toujours simple. La CPPVF a demandé les données nécessaires à ses gérants. Elle les a obtenues en grande partie, et l'analyse est en cours.

La Caisse peut déjà relever que sur la part suisse de la fortune (les actions suisses et les obligations d'entreprise suisse) soit 27 millions de francs, l'intensité de l'empreinte carbone est de 136.8 tonnes CO2 par million de francs de chiffre d'affaires. A titre de comparaison, le Swiss Performance Index (SPI) se trouve à 141.8 tonnes CO2 par million de francs de chiffre d'affaires, donc sensiblement plus élevé.

Ces informations sont aujourd'hui complètes pour le portefeuille "actions suisses", et la part des obligations d'entreprise. Les autres obligations suisses (gouvernementales et des banques cantonales) ne sont pas comprises ici, ce qui n'aurait pas vraiment de sens.

En ce qui concerne les autres critères ESG, ce même portefeuille se répartit en différents ratings selon un tableau selon les analyses Ethos. La plupart des placements se trouvent dans des ratings A+ ou A-, donc environ 85% des placements se trouvent dans les meilleurs des ratings.

Rating ESG	AUM [mio. CHF]	Nombre de sociétés
A+	1.9	10
A-	17.7	55
B+	5.7	29
B-	0.4	18
C	0.0	0



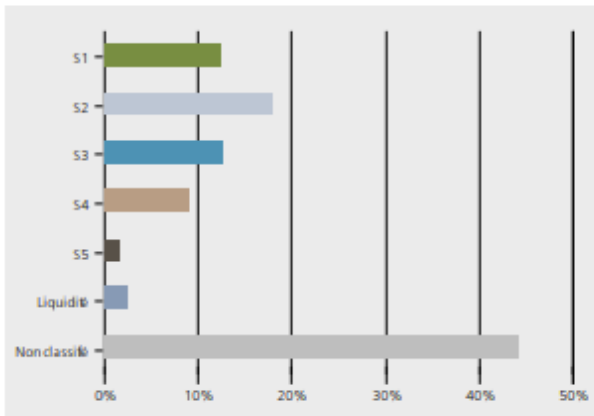
À partir de l'adresse <https://www.ethos-esg.ch/pages/pageScreeningESG_summary.php>

Le seul élément de controverse dans ce portefeuille action est une participation, au travers d'un fond, pour une montant représentant 0.01% de la fortune auprès de BKW qui a également du nucléaire dans son portefeuille.

Pour les actions mondes, la CPPVF cherche un moyen à un coût raisonnable pour effectuer de telles analyses, ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui.

Le comité de la Caisse a encore, par le biais de son dépositaire global (UBS), une analyse de durabilité faite sur la base des évaluations de MSCI.

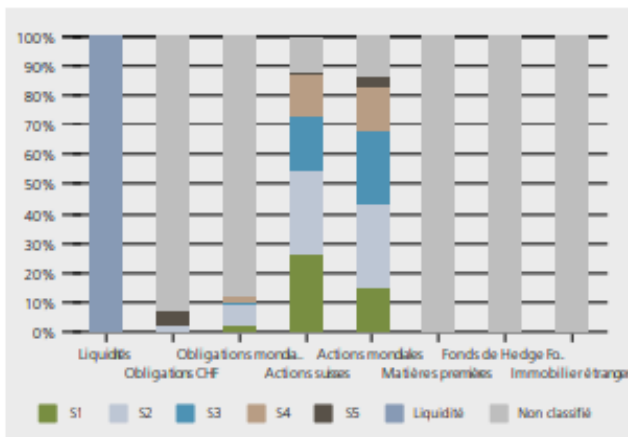
Analyse de la structure de notation



Analyse de la structure de notation en CHF

Notation	Valeur	En %
S1	10 708 190	12.28%
S2	15 583 663	17.87%
S3	10 934 871	12.54%
S4	7 729 706	8.87%
S5	1 331 584	1.53%
Liquidité	2 265 860	2.60%
Non classifié	38 631 163	44.31%
Total	87 185 037	100.00%

Notation par classe d'actifs



Par ailleurs les mandataires de la Caisse ont tous pris des engagements en termes de durabilité et ils sont, par exemple, tous signataires de l'UN-PRI, mais aussi d'autres programmes d'engagement.

2. Quelles mesures la Caisse de pensions prend-elle pour avoir un impact positif sur l'environnement et le développement durable?

La CPPVF, comme je l'ai dit tout à l'heure, fait partie depuis longtemps du Ethos Engagement Pool suisse et participe ainsi à une influence constructive pour la mise en œuvre des changements nécessaires par le dialogue.

Elle suit également les recommandations de vote d'Ethos et exerce son droit d'actionnaire lorsqu'elle peut le faire, à savoir lorsqu'elle détient des titres en direct.

La Caisse révisé actuellement son règlement de placement de façon à refléter la nouvelle ALM et ses orientations stratégiques. A titre d'exemple, elle a déjà modifié son allocation en termes de matières premières ne gardant dans cette catégorie que les métaux précieux comme valeur refuge (pas de denrées agricoles, ni de pétrole, ni d'autres matières premières).

3. Les mesures prises sont-elles suffisantes pour atteindre les objectifs de développement durable des Nations Unies et de l'Accord de Paris? Si non, quels changements le Conseil communal prévoit-il pour atteindre ces objectifs?

Nous rappelons que ce n'est pas le Conseil communal qui décide, mais le comité de la CPPVF. Le Conseil communal peut au travers de ses deux représentants influencer des décisions, mais ne peut en aucun cas les imposer.

La CPPVF a été fortement impliquée par le changement de son plan de prévoyance et sa mise en œuvre qui a occupé une place prioritaire jusqu'à récemment. Elle a, à cette occasion, également défini une nouvelle allocation stratégique de sa fortune (ALM) sur la base d'une analyse externe. Elle s'attaque maintenant à la définition des règles de placements supplémentaires relatives à la durabilité en général et au réchauffement climatique en particulier, de manière à se conformer à ses

choix stratégiques, par exemple, l'abandon des matières premières – ce que l'on vient de dire – en ne conservant que l'or comme valeur refuge, comme mentionné plus haut.

Pour atteindre les objectifs de durabilité, la Caisse exerce, lorsqu'elle le peut, ses droits d'actionnaire. Elle participe au dialogue avec les entreprises. Elle dialogue avec ses mandataires en demandant la transparence non seulement des coûts mais également sur les critères ESG en général et sur l'empreinte carbone en particulier. Elle étudie actuellement la pertinence d'actions supplémentaires allant dans ce sens (charte ESG, choix d'indices de référence ESG, liste d'exclusion, contraintes supplémentaires sur les fonds).

4. Groupe E Celsius et l'affectation dans le biogaz

C'est une question qui ne concerne pas la Caisse de pensions et qui ne peut pas aujourd'hui trouver une réponse puisque ça porte sur un autre objet, c'est-à-dire la participation de la Ville de Fribourg dans la société groupe E Celsius.

Zurich Simon (PS). Je suis très satisfait, merci beaucoup M. le Syndic pour cette réponse détaillée. C'est particulièrement réjouissant de savoir que la CPPVF a renoncé à des engagements dans les matières premières et c'est intéressant aussi de voir sa volonté de s'engager pour une finance plus verte, plus durable. Il serait bien, à l'avenir, d'avoir des informations régulières sur les procédures en cours au sein de la CPPVF à ce sujet.

14. Divers

A. Nouvelles propositions

- n° 20 de Mme et M. Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) et Blaise Fasel (PDC/PVL) demandant au Bureau du Conseil général d'intégrer les arguments juridiques du Conseil communal relatifs à la recevabilité des objets qui sont soumis au Conseil général dans le document communiquant le préavis du Bureau quant à la recevabilité et la qualification formelle des propositions et des postulats

Acklin Zimmermann Béatrice (PLR).

Développement de la proposition

Nous proposons que l'ensemble des Conseillères générales et Conseillers généraux soient informés par avance et par écrit des arguments juridiques du Conseil communal relatifs à la recevabilité des objets qui sont soumis au Conseil général. Nous proposons que cette information soit intégrée dans le document communiquant le préavis du Bureau quant à la recevabilité et la qualification formelle des propositions et des postulats.

Nous prions le Bureau de bien vouloir examiner notre proposition interne, puis de la soumettre au Conseil général afin que ce dernier se prononce.

Selon l'article 66 du règlement du Conseil général, le Bureau examine la recevabilité des propositions et des postulats et émet un préavis ce sujet à l'attention du Conseil général. Le Bureau est invité dans ce cadre à examiner si une proposition ou un postulat est conforme au droit supérieur (droit fédéral et droit cantonal) ainsi qu'aux règlements de la Ville.

Aujourd'hui, les Conseillères générales et Conseillers généraux reçoivent par avance et par écrit le préavis du Bureau. Ce préavis communique le détail de chaque vote de préavis, ainsi que succinctement les motifs des préavis concluant à l'irrecevabilité. Ces informations sont très utiles aux Conseillères générales et Conseillers généraux.

Cependant, les débats du Conseil général gagneraient encore en clarté et en transparence si les arguments juridiques relatifs à la recevabilité des objets étaient exposés par avance non seulement par le Bureau, mais également par le Conseil communal, en particulier dans les cas où leur avis diverge sur la recevabilité d'un objet. Ainsi, le Conseil général pourrait se prononcer sur les objets en toute connaissance de cause, mieux comprendre quels objets ne relèvent pas de la compétence de la commune ou qui sont contraires à une autre règle de droit, et ainsi utiliser son temps de manière plus optimale.

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 21 de MM. Simon Zurich, Florian Müller et Marc Vonlanthen (PS) demandant une révision générale du règlement communal concernant les structures d'accueil de la petite enfance

Zurich Simon (PS).

Développement de la proposition

La présente proposition charge le Conseil communal de préparer une révision générale du règlement communal concernant les structures d'accueil de la petite enfance. En effet, ce règlement date de 1999, avec une révision partielle en 2001 et, dans l'intervalle, les besoins des structures ainsi que ceux des familles ont fortement évolué. Le règlement ne correspond plus à la réalité et aux besoins de la pratique. En outre, de nombreux événements récents, comme l'évolution de la relation entre la Ville de Fribourg et la Fédération des crèches et des garderies fribourgeoises, justifient de donner un cadre plus clair à l'accueil extrafamilial préscolaire.

En élaborant le projet de révision dudit règlement, le Conseil communal veillera à prendre en compte notamment les aspects suivants:

- Il définira les structures d'accueil reconnues par la Ville de Fribourg de manière à retenir les structures utilisées par les familles pour l'accueil extrafamilial.

- Il établira les conditions d'accès des familles aux structures reconnues ainsi que le soutien financier pouvant être accordé aux parents. Ce faisant, il veillera à garantir un accès large aux parents, de façon à favoriser notamment les besoins de socialisation des enfants ainsi que la conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle.
- Il constituera une fondation réunissant les crèches soutenues par la Ville de Fribourg et ouverte à d'autres structures sur le plan administratif et coordonnera leurs différentes activités. Ainsi, les directions des structures pourraient se concentrer sur les aspects pédagogiques, les relations avec les familles et la gestion des groupes. Quant à la fondation, elle reprendrait les tâches administratives, financières et de gestion des ressources humaines, ainsi que la gestion de la liste d'attente centralisée. Le conseil de la fondation assurera la représentation équitable du Conseil communal, du Conseil général, des structures, des parents et du personnel notamment.
- Il prévoira des conditions de travail attractives grâce à l'adoption d'un règlement pour le personnel des crèches.
- Il instituera un soutien financier communal aux structures, destiné au subventionnement des tarifs pour les familles couvrant les coûts qui ne sont pas pris en charge par les parents, après déduction des autres contributions existantes.

De manière générale, le projet élaboré par le Conseil communal veille à rendre le règlement compatible avec les besoins des familles, les besoins des enfants ainsi que les critères de qualité définis par les organismes compétents.

Quant à la création d'une fondation des crèches de la ville de Fribourg, elle permettrait de construire une interface entre les structures et les services communaux compétents, de manière à rendre le travail plus efficient et à favoriser les synergies. Pour les structures, une telle fondation représenterait un véritable soulagement sur le plan administratif. Quant à la Ville, elle disposerait d'un interlocuteur privilégié.

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors d'une prochaine séance.

B. Nouveaux postulats

- n°140 de Mmes et MM. Vincenzo Abate, Gilles Bourgarel, Caroline Chopard, Oliver Collaud, Fabienne Menétrey, Monica Mendez et Julien Vuilleumier (Verts) demandant au Conseil communal la mise en place d'évaluations des politiques publiques pour la Ville de Fribourg

Mendez Monica (Verts).

Développement du postulat

Avec plus de 38'000 habitants, Fribourg est la troisième ville de Suisse romande. L'action publique porte sur une population de plus en plus nombreuse et diversifiée. Pour ces raisons, il semble tout à fait pertinent de chercher à savoir quel est l'impact des politiques publiques et par conséquent,

comment les améliorer pour répondre aux besoins des Fribourgeois-e-s. L'évaluation des politiques publiques est considérée comme un outil indispensable par bien des démocraties. Cet instrument, déjà utilisé au niveau fédéral et dans plusieurs cantons, permet notamment de planifier, de comprendre l'impact de l'action publique et de savoir si les ressources investies sont suffisantes.

Qu'est-ce que l'évaluation?

Concrètement, elle permet de clarifier les décisions, de rendre compte de l'utilisation de l'argent public auprès des contribuables et d'améliorer l'efficacité des mesures¹. A l'heure actuelle, les politiques publiques fribourgeoises s'appliquent sans que les organismes qui les mettent en place ne puissent se baser sur une analyse approfondie pour savoir si elles ont atteint leur cible. Introduire la possibilité de mandater des évaluations permettrait indubitablement de rendre l'action publique plus efficace.

Quelques exemples

A l'échelle communale, plusieurs exemples, notamment en Suisse orientale, confirment l'intérêt démocratique d'un tel instrument. Les villes de Bâle et Winterthur ont par exemple mandaté des évaluations sur des projets d'intégration au marché du travail de bénéficiaires de l'aide sociale et de personnes dans la précarité. Ces évaluations ont permis de montrer que la politique avait permis de réaliser des économies en matière d'aide sociale, qui ont fait plus que compenser les coûts des projets. De plus, grâce à ces évaluations, il en est ressorti que cela avait permis d'augmenter la motivation et l'employabilité des participants². A l'échelle des villes, la possibilité de faire ressortir des bonnes pratiques, d'éventuels outils et de la pertinence de la gestion des projets est un instrument de gouvernance intéressant, voire indispensable.

Quels avantages pour Fribourg?

La mobilité douce, le bilinguisme, la prévention en matière de santé, le case management et les mesures d'intégration des jeunes sans formation, tous ces sujets sont fondamentaux pour le bien-être des habitants de cette ville. Comprendre et rendre compte de leur impact, améliorer leur efficacité ou en faire ressortir des bonnes pratiques pour d'autres problématiques sont des objectifs qui illustrent la nécessité pour le législateur d'un instrument tel que l'évaluation de politiques publiques. Nous sommes témoins de la complexité des transformations sociales, économiques et environnementales. Les ambitions que nous avons pour notre ville exigent que nous nous attachions, à savoir si et comment les lois et politiques votées sont efficaces et dans quelle mesure elles nécessitent des changements.

Le postulat demande donc au Conseil communal:

¹ Fouquet, A. 2009. L'Évaluation des politiques publiques. Concepts et enjeux. In Trosa, S. (Ed.), Évaluer les politiques publiques pour améliorer l'action publique: Une perspective internationale. Institut de la gestion publique et du développement économique. Doi: 10.4000/books.igpde.1278

² https://www.econcept.ch/en/projects/?q=&topic=evaluations&focus_area=social-security-public-health#results

- d'étudier la possibilité d'introduire l'instrument des évaluations des politiques publiques dans le règlement communal;
- de définir les conditions-cadres de l'utilisation de l'évaluation.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n°141 de M. Christoph Allenspach (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire un article nouveau en faveur de la préservation des surfaces naturelles privées dans le règlement communal d'urbanisme

Allenspach Christoph (PS).

Développement du postulat

Dans les PAL des communes et les plans directeurs du canton et des régions, la densification du milieu bâti est liée à la préservation, voire l'augmentation de la qualité de vie. Dans la situation actuelle, cet objectif n'est que rarement appliqué. Dans le canton de Fribourg, il existe par exemple la pratique autorisée du remplacement d'une villa par deux bâtiments avec chacun trois appartements. Les places de stationnement sont réalisées soit dans la surface extérieure restante soit dans un parking souterrain qui occupe une grande partie, voire l'ensemble, de la parcelle. Les espaces extérieurs sont engazonnés parce que la dalle du parking empêche la plantation d'arbres. L'environnement naturel des bâtiments est pratiquement sans valeur.

Le postulat demande d'étudier la prescription de la préservation des surfaces naturelles dans le règlement communal d'urbanisme. Ceci veut dire que le stationnement à la surface doit être restreint à un strict minimum et que les parkings souterrains devraient en principe ne pas dépasser les limites des bâtiments.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 142 de Mmes et M. Christoph Allenspach, Geneviève Liaudat et Sandra Sabino (PS) demandant au Conseil communal d'étudier le potentiel des surfaces bitumées de la ville qui pourraient accueillir de la végétation

Allenspach Christoph (PS).

Développement du postulat

Fribourg est une ville plutôt riche en nature en raison de sa topographie. Par contre, l'on constate un état naturel plutôt pauvre le long du réseau des routes et des rues. Depuis quelques années, les services concernés de la Ville se rendent compte et agissent à certains endroits. Ainsi, à la route du Jura et au fond du Boulevard de Pérolles, des bandes naturelles ont été aménagées et, depuis l'année passée, le bitume est remplacé par une surface renaturalisée sur certains îlots de route. A d'autres endroits, la qualité ainsi que la quantité des plantations souvent isolées aux bords des

routes posent des questions. De même, on a l'impression que beaucoup de petites et grandes surfaces en bitume pourraient être enlevées. Elles ne présentent aucune utilité et contribuent à la chaleur estivale de plus en plus problématique.

Par ce postulat, nous demandons, d'une part, d'examiner de manière systématique les surfaces bitumées et plantées sur le domaine public des routes, rues, et places de la ville. D'autre part, nous souhaitons des réflexions conceptuelles sur une amélioration de la présence de nature en ville à tous ces endroits. Nous pensons par exemple à:

- supprimer la surface bitumée des places de stationnement en la remplaçant par une surface plus perméable;
- supprimer des places stationnement pour créer des surfaces naturelles;
- augmenter les bandes naturelles le long des routes;
- créer plus de surfaces perméables et naturelles autour les arbres, par exemple à l'avenue de la Gare et au boulevard de Pérolles;
- réduire quelques tracés de routes grâce à des sens uniques pour donner la place à la nature.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n°143 de MM. Christoph Allenspach, Florian Müller, Marc Vonlanthen et Simon Zurich (PS) demandant au Conseil communal d'étudier l'extension des espaces publics et naturels en réduisant les places de stationnement publiques

Allenspach Christoph (PS).

Développement du postulat

La densification en ville doit être comprise dans un sens large: densifier le tissu bâti mais également élargir l'espace public, le paysage urbain naturel, ainsi que les voies des transports publics et de la mobilité douce. La surface disponible est pourtant limitée, ce qui nécessite la suppression de fonctions existantes moins évidentes. Aujourd'hui, une partie importante des surfaces est occupée par les routes et le stationnement public et privé. Notamment les surfaces de stationnement offrent un potentiel énorme pour d'autres utilités pour les cas qu'elles ne sont plus utiles et sont remplacées à un endroit proche. Les avantages sont les suivants:

- l'extension de l'espace public à disposition sur les places et dans les rues de tous les quartiers;
- la mise en place de voies de bus et de voies cyclables;
- l'amélioration de la sécurité des piétons, notamment des écoliers ainsi que des cyclistes;
- la création d'espaces naturels arborisés en améliorant ainsi le climat urbain et la qualité de vie dans les quartiers;
- l'amélioration de l'attractivité touristique de la ville historique dont les rues sont aujourd'hui dominées par le stationnement.

Le postulat demande d'étudier dans quelle mesure le stationnement sur les places et rues pourrait être supprimé ou remplacé. Les auteurs du postulat font la suggestion de prouver les critères suivants:

- La suppression des places de stationnement publiques sans remplacement aux endroits où elles ne sont plus nécessaires, par exemple dans les quartiers de Pérolles et du Schönberg;
- La participation communale aux parkings souterrains existants en remplacement des places publiques, voire privées à supprimer, par exemple au Bourg (Grenette), à Pérolles (différents parkings), à Miséricorde (université, tour des finances), à Beaumont (nombreux parkings souterrains). Aujourd'hui, un nombre probablement important de places de stationnement est loué à des pendulaires;
- La construction de parkings souterrains ou à silo aux endroits stratégiques dans les quartiers, par exemple à la Neuveville (Planche-Inférieure), l'Auge (au pied du pont Zaehringen), au Schönberg (à la place de l'ancienne piscine), au centre-ville (Hôpital des Bourgeois, en collaboration avec la Poste).

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n°144 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de construire des toilettes publiques aux Grandes-Rames (n° de parcelle: 17135)

Rugo Claudio (PA).

Développement du postulat

Dès le printemps et jusqu'au milieu de l'automne, soit d'avril à fin octobre, la population fribourgeoise aime à se prélasser sur la pelouse du parc des Grandes-Rames.

Une partie de ce terrain est situé en zone inondable et de mémoire d'homme, les crues de la Sarine sont montées jusqu'à la cour de l'école de la Neuveville à deux reprises.

Tenant compte de cette particularité, la bienséance voudrait que l'on fasse ses besoins dans un lieu approprié.

De nombreux arbres, majoritairement des marronniers, peuplent les bords de la Sarine. Cela pourrait faire croire à certains, certaines qu'ils, qu'elles se trouvent en forêt. Auquel cas, les besoins primaires - comme celui d'uriner - seraient permis et tolérés. Mais ce n'est point une forêt, tout au plus une futaie.

Ainsi donc, la police cantonale se plaît à amender les contrevenant-e-s (200 francs), alors même que cela ressort des mandats de la collectivité publique de remplir la clause non pas du besoin, mais des besoins!

De plus, de nombreuses personnes utilisent les toilettes des établissements publics sans consommer comme le voudrait l'usage. Ne serait-ce pas un contre-sens que de devoir boire pour pouvoir aller uriner? Le Conseil communal a refusé un postulat qui aurait dédommagé les établissements publics qui auraient rempli ce mandat: ici, présentement, le Bar "Les Falaises" et le café des Boulangers.

Pour rappel, nombreuses sont les manifestations prenant place dans cet espace: 1^{er} août avec près d'un millier de personnes, nombreux tournois de pétanques (doublette-triplette) et même la fête de départ à la retraite des membres influents de nos autorités, avec visite du septuor du Conseil fédéral, excusez du peu.

La construction se voudrait non invasive et intégrée dans ce biotope paradisiaque. Le principal matériau pourrait être en bois.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n°145 de M. Alexandre Sacerdoti (PDC/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'une aide financière pour les étudiants inscrits en ville de Fribourg rencontrant des difficultés financières liées à la pandémie de covid-19

Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL).

Développement du postulat

Pendant et après les restrictions liées au coronavirus, beaucoup d'étudiants en ville de Fribourg ont perdu leurs emplois sources de revenus complémentaires pour vivre et financer leurs études en liaison avec l'arrêt des activités à la restauration, aux services et aux stages supprimés dans les entreprises ayant optées pour le télétravail. Nous souhaitons que la Ville décide d'une aide financière conséquente et rapidement mobilisable dans le respect des règles budgétaires, après avis de la Commission financière et vote du Conseil général, et destinée aux étudiants en difficultés inscrits en ville de Fribourg.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n°146 de MM. Lionel Walter et Simon Zurich (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'assurer un financement durable des infrastructures culturelles

Walter Lionel (PS).

Développement du postulat

Coriolis Infrastructures est financée à 2/3 par les communes membres au prorata de leur nombre d'habitants et à 1/3 par le casino. Son budget 2020 s'élève à 3,42 millions, dont 1,42 millions proviennent du casino. Après l'interdiction de fumer, la loi sur les jeux d'argent autorisant les tournois de poker hors maisons de jeux, ou encore l'ouverture du casino de Neuchâtel, les

restrictions sanitaires liées à la pandémie de covid-19 ont probablement engendré une nouvelle baisse des recettes du casino de Fribourg, et donc un impact négatif sur le financement de Coriolis Infrastructures. Et pour le casino, comme pour bon nombre d'entreprises, la reprise économique est incertaine.

Cette situation représente donc un risque élevé pour les institutions culturelles fribourgeoises financées par Coriolis. En effet, en temps normal, la majeure partie du budget de Coriolis est alloué au fonctionnement d'Equilibre-Nuithonie et le solde aux dépenses d'infrastructures des autres acteurs culturels, comme Fri-Son, les Osses, le Nouveau Monde, la Spirale le NOF, le Belluard, etc.

Dès lors, il apparaît que le système actuel et sa forte dépendance aux recettes d'un établissement de jeux d'argent n'est pas durable.

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Conseil communal d'intervenir auprès du comité de Coriolis Infrastructures afin d'en modifier les statuts dans l'objectif:

- 1) de mettre en place un système de financement des infrastructures culturelles durable et non basé sur des revenus soumis à des risques conjoncturels importants, en l'occurrence les revenus d'une maison de jeux, par une augmentation de la participation par habitants;
- 2) de permettre à l'ensemble des institutions culturelles de bénéficier d'un financement adéquat et garanti de leurs infrastructures.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n°147 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'offrir la gratuité de l'abonnement TPF en zone "ville de Fribourg" (zone 10) aux seniors

Rugo Claudio (PA).

Développement du postulat

Le 30 mai 2020, le Conseil général a accepté d'offrir la gratuité des transports en commun aux enfants de 6 à 16 ans grâce à la voix de l'unique représentant du Parti des artistes; et ce sans consultation manichéenne préalable. Vote à la pesée: 32 à 31. Pour rappel, c'est grâce à la révision du règlement scolaire, sujet défendu "bec et ongles" par notre Conseillère communal PLR, que l'opération fut un succès total pour les partis de gauche ou un camouflet pour les partis de droite, relaté à l'échelle nationale (RTS)!

Le 19 février 2019, l'honorable camarade, M. Pierre-Alain Perritaz (PS) a repris le flambeau en invitant le Conseil communal à favoriser la mobilité des seniors à travers le postulat n°100, transmis le 29 mai 2019.

Par ailleurs, en janvier 2020, la Ville de Martigny, elle, après une étude "test" d'une année, pérennise l'offre de l'abonnement des transports publics pour ses aîeux.

Fort de ces divers constats, le présent postulat demande d'offrir la gratuité de l'abonnement TPF zone ville de Fribourg (au besoin agrandi à la future commune fusionnée) pour nos aîné-e-s (dès 65 ans).

Nonobstant (et n'y voyez pas là un calembour incluant le Conseiller communal en charge de la mobilité), le Parti des artistes défend les personnes défavorisées et verrait d'un "bon œil" l'introduction de limite basée sur les déclarations fiscales (revenu + 5% du capital). Pour exemple 0 à 40'000 francs: abonnement offert; 40'000 à 60'000 francs: 1/2 abonnement offert.

Annexes:

Procès-verbal n° 16b de la séance ordinaire du Conseil général 30 mai 2018 (pp. 66- 80) https://www.ville-fribourg.ch/sites/default/files/inline-files/180530%20PVCG_sans%20signatures_0.pdf

12h45 19.12.2018 Sujet de l'élégante Valérie Guilloz <https://www.rts.ch/play/tv/12h45/video/a-fribourg-les-ecoliers-pourront-prendre-le-bus-gratuitement-la-decision-prise-en-mai-est-confirmee-?id=10082274>

<https://www.ville-fribourg.ch/actualites/postulat-100-demande-de-revoir-loffre-en-matiere-de-transport-pour-les-seniors-et-les>

12h30 29.11.2019 Sujet pugnace de M. Maurice Doukas: Pétition des jeunes POP <https://www.rts.ch/play/radio/le-12h30/audio/une-petition-demande-la-gratuite-des-transports-publics-fribourgeois-pour-les-jeunes?id=10884567&expandDescription=true>

19.01.2020 http://www.rhonefm.ch/fr/news/martigny-le-bus-gratuit-pour-les-seniors-fait-un-tabac-1487946?fbclid=IwAR3piFKDOVHEvSce2XBwB8i93I3c7S3C_oLnCVXmO1ICJbP5wwgpmijdG0M

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n°148 de MM. Simon Zurich, Marc Vonlanthen et Florian Müller (PS) demandant au Conseil communal d'étudier les conséquences de la pandémie de covid-19 en ville de Fribourg

Zurich Simon (PS).

Développement du postulat

Le Conseil communal est chargé de présenter un rapport examinant les conséquences de la pandémie de covid-19 ainsi que des solutions permettant de remédier aux problèmes identifiés ou de consolider certains bénéfices.

Il examinera en particulier:

- les effets de l'arrêt de l'enseignement présentiel pour les élèves en matière d'égalité des chances;

- les effets de l'isolement social, notamment pour les personnes souffrant de maladies psychiques, de maladies chroniques, d'addictions et les personnes âgées;
- les conséquences financières pour les personnes se trouvant dans une situation financière précaire;
- les effets de la pandémie en matière de mobilité et les conséquences indirectes en termes de pollution et de nuisances sonores;
- les effets de la pandémie sur les structures d'accueil, particulièrement les crèches subventionnées, sur les associations culturelles, sociales et sportives de la ville;
- les conséquences économiques et fiscales prévisibles, notamment du point de vue des restaurateurs et commerçants les plus fragilisés.

Il présentera des solutions:

- En matière de soutien scolaire: pour renforcer les mesures de soutien aux élèves en difficulté en investissant davantage de ressources à cet effet.
- En matière sociale: pour remédier aux conséquences de l'isolement, renforcer les associations venant en aide à ces personnes et combler les lacunes des mesures cantonales et fédérales;
- En matière financière: pour soutenir de manière ciblée les personnes se trouvant dans une situation précaire et de façon subsidiaire aux mesures adoptées par le canton et la Confédération.
- En matière de mobilité: pour investir dans les infrastructures de mobilité douce en créant des itinéraires rapides et sécurisés dans toute la ville et des autoroutes de la mobilité douce sur les axes principaux; pour généraliser les zones 30 km/h.
- En matière économique: pour soutenir de manière ciblée également les structures, associations et commerçants lourdement impactés. Au besoin, le montant déjà alloué au titre de mesures imprévisibles et urgentes par le Conseil communal devra être adapté.

Le rapport présenté aura une structure transverse à tous les différents services, sur l'exemple du rapport de gestion annuel. Il mettra en évidence la gestion de la crise dans la phase aigüe du printemps 2020, puis lors de la reprise progressive des activités et esquissera finalement les perspectives futures autour des solutions suggérées ci-dessus.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n°149 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de verser 1'000 francs à chaque commerce de la ville de Fribourg, restaurants, cafés et food trucks compris

Rugo Claudio (PA).

Développement du postulat

Le système suisse d'aide sociale est défaillant. La personne doit immanquablement être le demandeur. La crise du coronavirus nous l'a rappelé. Pour rappel, les Etats-Unis ont versé une somme identique à chaque citoyen. L'Italie, de même, avec probablement moins d'efficacité.

Ce volet social doit être envisagé par les autorités compétentes (Canton, Confédération).

Toutefois, du domaine de son moyen d'action, le postulant veut montrer aux commerçants que la Ville ne les abandonne pas. Il demande le versement de 1'000 francs à chaque commerce de la ville de Fribourg, restaurants, cafés et food trucks compris. (+/- 200 cafés restaurants / 600 commerces). Cela correspond à un budget de 800'000 francs.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n°150 de MM. Marc Vonlanthen, Simon Zurich et Florian Müller (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la pérennisation de l'émergence de nouvelles pratiques de mobilité, à la suite de la pandémie de covid-19

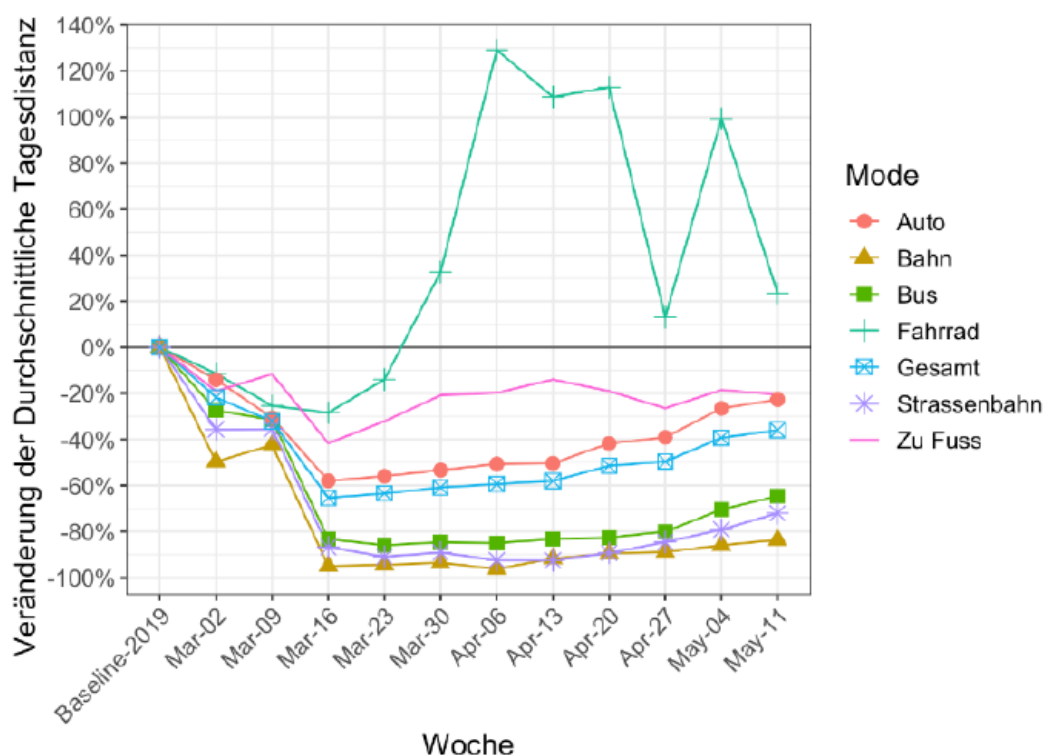
Vonlanthen Marc (PS).

Développement du postulat

Une étude de l'ETHZ¹ sur les pratiques en matière de mobilité durant la pandémie de COVID-19 a permis de mettre des chiffres sur les changements que nous avons toutes et tous vécus et constatés. En particulier, cette étude a démontré que:

- toutes modalités de transport confondues, la distance quotidienne moyenne parcourue a été divisée par un facteur 3 entre le début de la pandémie et fin mars 2020;
- cette réduction impressionnante des déplacements n'est pas causée de manière indifférenciée par toutes les modalités de mobilité: la voiture et les transports publics sont concernés (figure ci-dessous);
- parallèlement, la distance quotidienne moyenne parcourue à vélo a augmenté de manière inédite.

¹ Lien vers l'étude de l'ETHZ: https://ivtmobis.ethz.ch/mobis/covid19/reports/latest_de, consulté le 23 mai 2020



La principale conclusion statistique de l'étude met ainsi en évidence le report massif des déplacements sur le vélo. En cause le fait que ce mode de transport, notamment électrique, permet de couvrir des distances importantes tout en assurant les mesures sanitaires. Mais pas uniquement, car les réductions du trafic automobile et de la confiscation généralisée de l'espace public par la voiture s'est accompagnée d'un regain du sentiment de sécurité et de convivialité pour les cyclistes. Il importe maintenant de soutenir ces nouvelles pratiques en matière de mobilité pour les pérenniser autant que possible. Le présent postulat demande ainsi au Conseil communal de:

- revoir encore en l'intensifiant sa politique de mobilité douce, notamment en augmentant les ressources financières allouées au développement des infrastructures cyclistes. Cette augmentation des ressources financières devra se faire en discussion avec le plan de relance cantonal et de ses investissements dans les infrastructures;
- préparer dès maintenant la mise en place des mesures en faveur de la mobilité douce décidées récemment par le Conseil fédéral¹ et qui entreront en vigueur début 2021 (circulation sur les trottoirs des enfants à vélo jusqu'à 12 ans et aménagement d'espace sécurisé pour les cyclistes devant les feux);

¹ <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués.msg-id-79193.html> , consulté le 23 mai 2020

- mettre en place deux projets pilotes en ville de Fribourg qui s'inspireront du projet *Velostrassen*¹ de Berne. À cet effet, deux rues pertinentes seront identifiées pour y déployer une infrastructure exemplaire pour les cyclistes. Le trafic motorisé individuel et le stationnement y seront réduits et la signalétique renforcée. La densité et la qualité du trafic cycliste feront l'objet d'une évaluation.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n°151 de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la mise en place d'un dispositif de sécurité alimentaire en ville de Fribourg

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS).

Développement du postulat

La crise du covid-19 révèle des situations de précarité préexistantes et génère de nouvelles pauvretés liées notamment aux ruptures professionnelles et à l'absence de ressources. La sécurité alimentaire est un droit lié aux besoins de base. L'étude vise à identifier les publics concernés et à analyser les modèles divers existants (épicerie sociale, banque alimentaire, etc.) afin de proposer un dispositif adapté aux réalités de la Ville en liens avec des organismes notamment économiques et sociaux, dans une logique de solidarité, de lutte contre le gaspillage alimentaire et de consolidation des circuits courts.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n°152 de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'encourager la pratique du vélo pour se rendre à l'école

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS).

Développement du postulat

Lors de sa séance du 20 mai 2020, le Conseil fédéral a adopté la révision des ordonnances sur les règles de la circulation routière et sur la signalisation routière. Ces modifications concernent différents domaines. En ce qui concerne la mobilité douce, les enfants auront le droit jusqu'à l'âge de 12 ans, de rouler à vélo sur le trottoir en l'absence de piste ou de bande cyclable. Le Conseil fédéral a mis en vigueur ces modifications au 1^{er} janvier 2021².

¹ <https://www.bern.ch/velohauptstadt/infrastruktur/velostrassen> , consulté le 23 mai 2020

² Source: <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-79193.html>

Fort de ces nouvelles dispositions fédérales, le présent postulat demande au Conseil communal d'étudier la possibilité d'encourager l'usage du vélo pour se rendre à l'école.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

C. Nouvelles questions

- n°165 de M. David Krienbühl (PLR) relative à l'exonération de la taxe d'empiètement dans le périmètre de la zone touristique

Krienbühl David (PLR). Pour mémoire, en date du 29 mai 2019, le Conseil général transmettait la proposition n°12 au Conseil communal.

Cette proposition n°12, tout comme la proposition n°17 transmise ce jour par le Conseil général, traitait de la taxe d'empiètement, et spécifiquement de son exonération dans le périmètre de la zone touristique. Cette mesure a d'ailleurs été préconisée par le Réseau vieille ville dans le cadre de son analyse concernant la revitalisation de la vieille-ville et présentée en l'état en novembre 2019 à la population.

Où en sommes-nous? Est-ce que vous allez réunir les propositions n°12 et n°17 dans votre rapport final, puisqu'elles concernent finalement le même règlement, ou allez-vous procéder par étapes?

Il serait bienvenu et souhaité de pouvoir traiter une modification du règlement concerné d'ici à la fin de cette législature.

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n°166 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) relative au projet culturel "chaises auditoire Georges"

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Un projet est actuellement à l'enquête publique par le Service de la culture. Il se nomme "les chaises auditoire Georges". Il s'agit d'un projet de chaises situé sur la butte, du Square des Places devant l'Albertinum. Je m'étonne du choix de cet emplacement, une des rares surfaces vertes du centre ville. J'ai été consulté le projet cet après-midi et j'ai pu constater qu'il est prévu d'installer 14 chaises espacées de 90 cm. Est-ce raisonnable, vu la distance sociale imposée par les mesures sanitaires liées au covid-19 qui risquent de durer? J'ai pu voir que l'Architecte de Ville, M. E. Slongo, a soulevé des problèmes techniques pour fixer les chaises dans la dalle de la galerie du parking des Alpes et les coûts de l'installation et de la fabrication de ces chaises. Le coût semble assez important. La pelouse autour des chaises va rapidement se dégrader en l'absence de dalettes. Par quel compte sera financé cet aménagement? Le Conseil communal a-t-il évalué d'autres emplacements ou est-il prêt à revoir ou améliorer ce projet?

Dietrich Laurent, Directeur de la Culture. Lors de la mise au concours pour deux tables artistiques, les emplacements ont été définis en collaboration le Service d'urbanisme et d'architecture. Il s'agissait de déterminer quelques périmètres. L'idée étant cette année d'aller plutôt en haute ville. Depuis la place Georges-Python jusqu'au Domino, quelques emplacements intéressants ont été déterminés. On ne peut pas demander à un artiste de définir lui-même son emplacement. Je ne peux pas vous donner de réponse maintenant concernant l'ensemble des coûts. Je n'ai pas l'estimation des coûts internes. Il y a une enveloppe de 15'000 francs pour les deux projets. Concernant la pelouse autour des chaises, je passe la parole à ma collègue Directrice de l'Edilité.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Concernant la fixation des chaises, une vérification a été faite. L'implantation est possible. Il est vrai qu'elle coûte, mais c'est faisable. Au sujet de la végétalisation sur la butte, j'ai eu l'occasion de répondre dans le cadre d'un autre postulat, il y a des lauriers-cerises et c'est l'occasion d'en enlever une partie afin de la libérer de tous ces lauriers. Nous avons donné l'instruction de planter une autre essence.

- n°167 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS) relative aux ralentisseurs de vitesse au chemin Monséjour

Perritaz Pierre-Alain (PS). Tout d'abord, je souhaite savoir si le Conseil communal va reformuler une nouvelle réponse au postulat n° 100.

Le chemin Monséjour à Fribourg est une zone de rencontre limitée à 20 km/h équipée de ralentisseurs de vitesse. Ces ralentisseurs sont des blocs de béton scellés dans le bitume. Ils ressortent, par rapport à la route, de 3 à 5 cm. Ces blocs sont coupés à angles droits sur leurs rebords. A mon avis, ils sont très dangereux pour les cyclistes et les piétons! En effet, le 8 mai dernier, une senior a trébuché sur un de ces ralentisseurs, est tombée, et a dû être hospitalisée durant huit jours, dont deux jours aux soins intensifs (nez cassé, glande lacrymale sectionnée, traumatisme, etc.). La Ville de Fribourg maîtrise pourtant très bien les équipements routiers dans les diverses zones où la vitesse est limitée. Pourquoi donc avoir mis des blocs en béton à cet endroit-là? Je demande au Conseil communal de bien vouloir les enlever le plus rapidement possible et les remplacer par du matériel adéquat.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Le Conseil communal ne va pas répondre une deuxième fois au postulat n° 100. Le Conseil communal a étudié votre question concernant les ralentisseurs au chemin Monséjour et a compris qu'elle était transversale, impliquant tant la Direction de l'Edilité et celle de la Police locale et de la Mobilité. Elle demande une vérification et une coordination afin de vous donner une réponse circonstanciée qui, nous l'espérons, vous satisfera.

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n°168 de M. Pascal Wicht (UDC) relative à la mise à disposition du personnel communal de vignettes de stationnement

Wicht Pascal (UDC). Mon collègue Bernard Dupré a posé tout à l'heure une question au sujet des vignettes pour places de parc octroyées aux employés communaux, selon le rapport de gestion. M. le Directeur de la Police locale et de la Mobilité a répondu, en substance, qu'il n'en avait aucune idée et que sa Direction n'avait, semble-t-il, aucun contrôle sur les vignettes attribuées par les services communaux. Cette réponse, qui témoigne d'un surprenant manque de connaissance des dossiers, n'est en aucun cas satisfaisante. Je peine en effet à croire que la Direction de la Police locale et de la Mobilité distribue près de 600 vignettes de stationnement aux services communaux sans se poser de questions.

Ainsi donc, le rapport de gestion 2019 de la Ville montre une augmentation importante du nombre de vignettes de stationnement mises à la disposition du personnel communal, à savoir 99 vignettes supplémentaires, soit près de 20% d'augmentation. La Ville a octroyé 596 vignettes aux employés communaux. Sachant que la Commune compte 658 employés (dont une partie certainement importante habite la ville et ne devrait donc pas avoir besoin d'une vignette), cela signifie, si mes calculs sont bons, que plus de 90% du personnel communal bénéficie d'une vignette.

Je dépose par conséquent une question formelle au Conseil communal afin d'obtenir, je l'espère, une réponse circonstanciée à ce sujet lors d'une prochaine séance.

- Quelles sont les raisons de cette augmentation de près de 20%?
- Sur quels critères ces vignettes sont-elles attribuées?
- A quelles zones correspondent ces vignettes (quartiers périphériques, centre ville)?
- Ces vignettes sont-elles payées par les bénéficiaires au prix normal de 396 francs ou sont-elles mises à disposition gratuitement ou à prix préférentiel?
- Ces vignettes donnent-elle également le droit de stationner en-dehors des heures de service?
- Alors que la politique de stationnement de la Ville vise à diminuer de plus en plus le nombre de places de parc, et en particulier le parage des pendulaires, comment le Conseil communal justifie-t-il qu'un nombre aussi élevé de vignettes de stationnement soient mises à disposition du personnel communal?

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Je ne vais pas répondre à toute cette série de questions qui demandent des réponses très précises. Cependant, je tiens à souligner car vous n'avez peut-être pas vu dans le rapport de gestion, que l'augmentation des vignettes concerne le personnel communal et les enseignants des CO.

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n°169 de Mme Marie-Gertrude Morel-Neuhaus (PLR) relative aux aides financières accordées par la Ville aux cafetiers et restaurateurs durant la pandémie de covid-19

Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR). J'aimerais, pour commencer, remercier notre désormais ancien Président, Blaise Fasel, "der jüngste Generalratspräsident aller Zeiten". On pouvait lire dans l'article des Freiburger Nachrichten, publié hier, la grande maîtrise qu'il a montrée durant toute son année présidentielle, malgré les quelques désagréments qu'il a dû subir. Je souhaite vivement que notre présidente élue, Adeline Jungo, aura une année présidentielle moins perturbée après ce début dans des circonstances spéciales. À elle ainsi qu'à notre nouveau Vice-Président, David Aebischer, toutes mes félicitations.

Je profite d'avoir la parole afin de remercier également notre Syndic pour la gentille lettre adressée à tous les aînés de sa ville dont je fais partie. Bénéficiant jusqu'à présent d'une excellente santé, je n'ai pas beaucoup souffert de ce confinement, occupée sur toute cette durée par un grand déménagement.

Cependant, je n'ai pas pu fermer les yeux, ni les oreilles, devant les dommages financiers subis par un grand nombre de personnes. En tant qu'ancienne cafetière-restauratrice, j'éprouve surtout de la compassion pour les tenanciers de cafés et restaurants car ils vivent des temps très difficiles. Vivement qu'on leur permette de pouvoir réutiliser l'entier de leur espace. Il en va de leur survie! Quelles aides financières la Ville a pu accorder pour leur venir en aide jusqu'à maintenant?

Concernant les artistes, en tant qu'heureuse maman d'une artiste chorégraphe-danseuse, j'éprouve les mêmes sentiments pour eux. En un instant, tous les spectacles ont été annulés! Les artistes, déjà fragiles économiquement, se trouvent pour un bon nombre dans une situation grave. Je souhaite parler de notre artiste fribourgeoise, Marie-Claude Chappuis, connue sur toutes les scènes du monde de New York à Berlin, en passant par Salzburg, Vienne, Milan et j'en passe, initiatrice à Fribourg du premier Festival du Lied du monde, nominée au Swiss Music Awards et, tout récemment, nommée par Suisse Tourisme comme ambassadrice parmi d'autres artistes et sportifs, tels qu'Emile Steinberger et Roger Federer.

Cette grande artiste n'a pas pu se produire comme elle le souhaitait à Fribourg, à la Planche-Supérieure, en organisant un drive-in, ensemble avec d'autres artistes fribourgeois, dont ma fille. Voir un spectacle magnifique depuis sa voiture aurait d'emblée permis d'avoir la distance nécessaire. Cela aurait été une première à Fribourg et aurait attiré beaucoup de monde, cependant pas plus par soirée que les places à disposition ne le permettaient. Hier, le Téléjournal nous a appris qu'elle a trouvé un bon accueil à Charmey. Elle aurait pu mentionner le refus de la Ville de Fribourg. La télévision lui a tendu la perche, mais elle ne l'a pas prise. Pour quelle raison n'a-t-elle pas reçu cette permission? Peut-on la lui accorder pour une autre date? Les représentations à Charmey auront lieu entre le 25 et le 31 juillet. Vous trouverez toutes les informations pour la réservation sur le site www.drive-in-festival.com.

Dietrich Laurent, Directeur de la Culture. Concernant la première partie de la question au sujet de la pandémie covid-19, les artistes et les cafetiers, j'ai quelques éléments de réponse. Pour le drive-in festival, comme il s'agit d'une décision du Conseil communal, je passerai la parole à M. le Syndic.

Nous avons constaté durant ces deux derniers mois que la grande énergie des artistes et cafetiers, souvent indépendants, était consacrée à se tourner vers les mesures fédérale et cantonale, c'est-à-dire les réductions des horaires de travail (RHT) afin d'assurer un minimum salarial. Le Service de la culture a répondu à de nombreux acteurs lui demandant comment accéder au formulaire sur le site de la Confédération ou comment remplir le sondage lancé par l'Etat de Fribourg. Concernant les acteurs culturels, il y a aussi une grande mise en réseau de ces informations. Je suis passé, il y a dix jours, chez certains commerçants de la rue de Lausanne pour voir comment ils s'étaient débrouillés. J'ai pu constater que certains commerçants, de par la nature de leurs produits, s'en sont moins mal sortis que d'autres. Les commerces de loisirs, comme la lecture, les souvenirs, les cadeaux, s'en sont moins bien sortis que les commerces de vêtements. Les commerces de vêtements subissent d'ailleurs de plein fouet les achats en ligne. Entre eux, leur activité est différente et leur situation personnelle est différente. Il est donc très difficile aujourd'hui d'appréhender la situation des commerces. Pour les cafetiers, il y a un paquet de mesures. Pour toutes les mesures que la Ville prendra, vous aurez les informations détaillées en juin et en septembre concernant l'enveloppe des 3 millions de francs. Le Conseil communal a discuté, entre autres, des cafetiers mardi. L'augmentation des terrasses est un projet qui fonctionne déjà. Les sergents de Ville vont de manière individuelle chez tous les cafetiers pour voir comment ils peuvent augmenter leur terrasse. Les terrasses publiques sont en main des sergents de Ville et ils peuvent statuer. Cependant, nous ne pouvons pas faire grand-chose pour les terrasses sur le domaine privé.

Au sujet des initiatives "on vous supporte pour l'endettement / taux d'intérêt quasi nul", là aussi les situations sont très différentes. Certaines personnes préfèrent ne pas s'endetter et fermer leur commerce. C'est encore pire pour les personnes qui étaient déjà dans le rouge. Il va être difficile de proposer un paquet, mais on y travaille. La cellule de coordination présentera quelque chose de bien ficelé au Conseil communal.

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal a été saisi d'une demande de Mme M.-C. Chappuis pour faire un festival sous mode de drive-in. Elle a choisi, sans en informer le Conseil communal, tout son concept et la place où elle souhaitait organiser cette manifestation. Elle aurait dû aborder, dans une phase un peu plus précoce de son projet, le Conseil communal pour voir si cela correspondait à notre vision. Concrètement, cela allait totalement à l'encontre de ce que nous voulons donner comme signal en matière de mobilité. Attirer des voitures, sauf erreur, lors de cinq ou six soirées de suite sur cette place qui souffre déjà d'une présence excessive de voitures ne va pas dans le sens que nous souhaitons. On devrait plutôt débarrasser cette place de présence automobile. Je rappelle cependant que la qualité du Festival du Lied est reconnue par le Conseil communal et qu'il est soutenu financièrement. Nous allons d'ailleurs continuer à le faire, ainsi que l'Agglomération. Nous apprécions la qualité et le travail de Mme M.-C. Chappuis. Il a été désagréable de découvrir dans un article du journal Le Temps que la ville de Fribourg était déjà citée comme lieu du festival, avant que nous puissions traiter de cette demande. Nous n'avons pas refusé l'organisation de cette manifestation sur le territoire de la ville de Fribourg, nous l'avons simplement refusée à la Planche-Supérieure. Nous lui avons offert la possibilité de l'organiser sous une autre forme, sans drive-in. Ce soir, nous sommes plus de 80 personnes dans une salle, avec une distance sociale de 2 mètres, et tout se passe très bien. Nous lui avons offert cette possibilité-là ou de l'organiser ailleurs, en ville, où les conditions le permettraient, comme par exemple, au parc de la Poya. Mme Chappuis avait d'ailleurs fait des investigations dans ce sens. Ce qui s'est passé avec cette organisation est regrettable, mais nous continuerons de soutenir le Festival du Lied.

- n°170 de Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) relative à l'examen par le Conseil communal d'options pour l'aménagement temporaire d'espaces extérieurs étendus pour les restaurants, à la suite de la réouverture de ceux-ci le 11 mai 2020

Acklin Zimmermann Béatrice (PLR). Comme vous le savez, les restaurants peuvent rouvrir, mais avec des restrictions très importantes. Cela signifie que ces établissements ne peuvent plus servir autant de clients qu'avant la crise du coronavirus et que les ventes seront plus faibles. Ce sera un défi pour le secteur de la restauration de la ville de Fribourg. Viele dieser kleinen Betriebe werden ohne zusätzliche Unterstützung wahrscheinlich das Jahr nicht überstehen. Aussi, l'espace existant doit être utilisé de manière optimale. Nous, les représentants de tous les partis, voyons une possibilité de compenser la perte de capacité d'accueil par l'extension temporaire de tous les espaces disponibles à proximité des restaurants, que ce soit par l'utilisation partielle des trottoirs, des places de parc, des zones piétonnes (éventuellement seulement le soir) ou des espaces verts. Cela permettrait aux entreprises d'être soutenues de manière simple, efficace et non bureaucratique. D'où nos questions:

- Sous réserve des décisions qui relèvent de la compétence cantonale, le Conseil communal a-t-il prévu d'examiner les options pour l'aménagement temporaire d'espaces extérieurs étendus pour les restaurants?
- Serait-il disposé à exonérer de toute taxe ces autorisations d'empiètement?

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. J'ai parfois l'impression, mais c'est très probablement dû à l'heure tardive, que les uns et les autres ne s'écoutent pas de la manière la plus attentive. En effet, M. L. Dietrich a déjà donné quelques éléments de réponse. Sous réserve des dispositions cantonales, je vous rappelle les mesures covid-19 dont on a déjà passablement parlé:

- Concernant le remboursement des taxes 2020 pour la location des terrasses sur le domaine public (136'000 francs), je rappelle que tous les restaurateurs qui disposent déjà d'une terrasse sur le domaine public de la ville de Fribourg seront remboursés s'ils ont déjà payé. Ceux qui n'ont pas encore payé ne recevront pas de facture. Si un café ouvre au mois d'octobre et fait la mise à l'enquête pour pouvoir avoir une terrasse, il n'aura pas été touché par le covid-19. Il s'agit des terrasses existantes, je tiens à le préciser.
- Concernant les réclames mobiles (27'000 francs), je précise qu'aucune réclame mobile ne sera facturée en 2020. Les cafetiers qui ont déjà payé se feront rembourser et ceux qui n'ont pas encore payé ne recevront pas de facture.
- Concernant les taxes sur les appareils de divertissements (machines à sous, flippers), je vous fais savoir que les cafetiers qui ont déjà payé se feront rembourser et ceux qui n'ont pas encore payé ne recevront pas de facture.

J'en viens à la question de l'extension des terrasses. Dans La Liberté du 22 mai 2020, à la première page, on peut lire, au sujet des restaurateurs publics, que: "*Les affaires reprennent timidement. A Fribourg, les établissements disposant d'une terrasse sur le domaine public sont exonérés de leur taxe annuelle*". A la page 15, il est mentionné dans un encadré: "*La Commune de Fribourg a décidé de faire un geste en faveur des établissements publics, notamment en exonérant de leur taxe annuelle ceux qui disposent d'une terrasse sur le domaine public. Nous avons notamment remboursé ceux qui avaient payé leur droit pour l'année. Cela représente un total de 136'000 francs, note Pierre-Olivier Nobs, Conseiller communal. D'autres*

émoluments ont été abandonnés pour cette année, comme les contributions liées aux réclames mobiles, soit les panneaux installés devant les bars et restaurants, ou celles perçues pour les flippers et autres appareils taxés.

Les cafés et restaurants disposant d'une terrasse sur le domaine public, soit une bonne septantaine d'établissements, ont reçu la visite d'un sergent de ville. L'idée était de dialoguer avec chaque établissement pour trouver des possibilités réalistes d'étendre leur terrasse sans que cela gêne les voisins, relève Pierre-Olivier Nobs. L'espace public est une denrée prisée de l'ère post-covid. Il faut jongler entre les files d'attente pour les commerces, les terrasses et les étals de marchés certains jours, ajoute-t-il. Bénéficiaire de davantage d'espace permet de compenser un peu les pertes liées aux mesures de distanciation sociale. La responsabilité du Directeur de la Police locale est que chacun puisse avoir les meilleures conditions-cadres. Le Conseil communal fait de son mieux pour que chacune et chacun puisse relancer son activité économique".

Les sergents de Ville ont été voir les 77 restaurateurs qui ont une terrasse et on leur a permis, dans la mesure du possible, de l'étaler pour pouvoir garantir le nombre de tables inscrites dans leur autorisation. On n'arrive peut-être pas au chiffre exact mais je pense que le Conseil communal a fait tout ce qu'il pouvait.

- n°171 de M. Guy-Noël Jelk (PS) relative à l'ouverture des Bains de la Motta

Jelk Guy-Noël (PS). J'ai observé avec une grande satisfaction que les préparatifs pour l'utilisation de la piscine sont en bonne voie. Les bassins ont été vidés et nettoyés entre hier et aujourd'hui. Je suppose que le Conseil communal doit attendre les décisions du Conseil fédéral de demain, 27 mai. Indépendamment de ces annonces, est-ce que M. et Mme "tout le monde" pourra, en plus des écoles et des sportifs d'élite, se réjouir d'aller faire ses traversées à partir du début du mois de juin? Un concept sanitaire se trouve-t-il déjà dans les tiroirs du Service des sports?

Nobs Pierre-Olivier, Directeur des Sports. Oui, les travaux ont commencé. Le bassin est en train d'être vidé. Il va être nettoyé, progressivement rempli et le traitement de l'eau va débiter. La question de l'ouverture au public, c'est le Conseil fédéral qui va peut-être y répondre demain. S'il annonce que les piscines seront ouvertes au public, les Bains de la Motta feront tout ce qu'ils peuvent pour ouvrir l'accès à l'eau. Nous avons dialogué avec nos homologues d'autres villes au sujet du concept d'exploitation, comme Lausanne, Nyon et Genève. Nous avons le concept de Swiss Swimming et Swiss Aquatics. Néanmoins, vous l'avez vu avec la crise, le concept d'un jour peut être déjà obsolète le lendemain. C'est le Conseil fédéral qui donnera la réponse à votre question. Il faut attendre.

- n°172 de M. Pierre Marchioni (UDC) relative à la disparition des informations sur la situation de l'emploi dans le 1700 (Bulletin d'information de la Ville de Fribourg)

Marchioni Pierre (UDC). En parcourant les derniers bulletins du mensuel 1700, j'ai été étonné de ne plus trouver les informations habituelles sur la situation de l'emploi dans notre ville. Je demande donc au Conseil communal s'il s'agit simplement d'un oubli ou s'il s'agit d'une décision politique et que désormais ces données ne seront plus communiquées. Si tel est le cas, quelles en sont les raisons?

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n°173 de M. Maurice Page (CG-PCS) relative à la gestion du futur parking de la P2 de Saint-Léonard

Page Maurice (CG-PCS). Ma question concerne la gestion du futur parking P2 à Saint-Léonard, actuellement en construction. Il y a des investissements massifs publics pour connecter le site Saint-Léonard et demain la nouvelle piscine H2léo, à la mobilité douce et aux transports publics: halte ferroviaire Fribourg-Freiburg Poya, les billets combinés, le renforcement des cadences des bus, stations de vélos, Publibike, TransAgglo, etc.

Je me permets de poser les questions suivantes:

1. Le Conseil communal entend-il louer à Gottéron ou à l'Antre SA, les soirs de match, tout partie du parking P2, notamment pour ses VIP aux détriments des autres usagers du site sportif?
2. Quelles sont les conditions d'exploitation de ce parking prévues dans le permis de construire?
3. Quelles sont les places de stationnement les plus rentables, celles louées au mois au celles ayant un grand taux de rotation?

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n°174 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) relative au remboursement de la taxe compensatoire pour les places de stationnement et les places de jeux à la suite de l'arrêt du Tribunal fédéral du 4 février 2020

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Ma question concerne le remboursement de la taxe compensatoire pour les places de parc et les places de jeux, suite à l'arrêt du Tribunal fédéral (TF) du 4 février 2020. Le TF a jugé illégale la perception de cette taxe sur la base de deux règlements adoptés par le Conseil communal. Par quelle procédure le Conseil communal entend-il rembourser les propriétaires ayant payés la taxe compensatoire et dans quel laps de temps?

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n°175 de M. Claudio Rugo (PA) relative à l'article 138 (initiative) de la loi sur l'exercice des droits politiques du 6 avril 2001 (LEDP; RSF 115.1)

Rugo Claudio (PA). Il n'y a pas longtemps, je vous ai parlé de Gandhi. J'ai deux maîtres à penser, l'un est Gandhi, l'autre est le Dalaï Lama. Les deux ont le même type de régime alimentaire: végétarien. Le Dalaï Lama croit en la réincarnation et si je devais me réincarner dans une prochaine vie, probablement que je deviendrais juriste, à force de m'intéresser à toutes les questions juridiques. D'où mes questions.

Un certain notaire du Conseil général, dont je garde l'anonymat, m'a mis la puce à l'oreille concernant les droits politiques, en particulier la loi 115.1 article 138⁴ "Au besoin, l'initiative est corrigée, en collaboration avec le comité d'initiative. En cas de désaccord, le préfet statue."

Lorsque j'ai déposé l'initiative pour les 1 franc, comme pour la deuxième, ce n'était pas le texte proposé qui a été publié dans la Feuille officielle. Le délai courant, j'ai directement attaqué la récolte de signatures sans recourir au niveau juridique.

1. Est-ce normal de ne pas publier le texte dans sa première version?
2. La même loi nous dit qu'une fois l'initiative posée, le Conseil communal a 30 jours. Cette initiative a été déposée en été 2019. Pourquoi a-t-on attendu six mois, alors que la loi préconise 30 jours?
3. Le Conseil communal a prononcé une suspension de récolte des signatures, engendrant beaucoup de différends avec le Parti des artistes. On a dû aller jusqu'au Tribunal cantonal. Actuellement, cette suspension court jusqu'au 31 mai. J'aimerais que le Conseil communal me réponde. Est-ce que je dois me munir d'un masque pour passer chez les gens et récolter les signatures ou cette suspension sera-t-elle prolongée?

Steiert Thierry, Syndic. M. C. Rugo, une fois de plus, je vous prie de ne pas confondre vos procédures particulières et personnelles avec des questions à poser au sein du parlement à l'intention de l'exécutif. Nous pouvons traiter des questions qui vous préoccupent dans le cadre des procédures que vous avez lancées. Il y a des voies de droit. Vous en avez d'ailleurs abondamment utilisé. Je conclurai ainsi la réponse à ce stade-là.

- n°176 de M. Pierre Marchioni (UDC) relative à la solution envisagée par le Conseil communal si les positions comptables 1490.01/02 et 2310.01 /02, concernant la recapitalisation de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg, sans valeur à l'actif du bilan, ne sont plus tolérées sous cette forme dans le modèle comptable harmonisé MCH2

Marchioni Pierre (UDC). Dans son rapport sur les comptes 2019 de la Ville de Fribourg, la fiduciaire exprime ses doutes sur le maintien, dans le futur modèle comptable MCH2, des deux positions sans aucune valeur figurant à l'actif du bilan pour un total d'environ 43 millions. Le Conseil communal peut-il nous dire quelle solution il proposera si ces positions ne sont plus tolérées dans le modèle comptable MCH2?

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Ce sujet sera analysé dans le suivi des recommandations de la fiduciaire et cet exercice se fait constamment. Le prochain rapport viendra l'année prochaine seulement, lors de la prochaine lettre de recommandations. A noter que le MCH2 sera introduit au courant de cette année. Vous serez saisis d'un règlement. D'ici là, probablement que l'on aura des réponses à toutes les questions liées à ce sujet. Je vous prie de patienter et d'attendre que l'on termine ces projets et que l'on traite les recommandations de la fiduciaire. Aujourd'hui, je ne peux pas vous donner une réponse claire. D'autant plus que, suivant les différentes fiduciaires, les variantes d'interprétation peuvent changer. Nous allons traiter cela de manière courante, selon notre ligne directrice. J'espère que cette réponse intermédiaire vous convient.

La Présidente. Aucune autre intervention, selon l'article 73 du RCG du 18 septembre 2018, n'étant annoncée et n'étant pas autorisée à vous inviter à boire un verre, suite aux mesures mises en place contre le covid-19, je lève la séance.

Il est 23.12 heures

Fribourg, le 15 juin 2020
MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La Présidente.:

Adeline JUNGO

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu MARIDOR

Le Secrétaire de Ville:

David STULZ

Annexes mentionnées.